

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET
DE FORMATION DOCTORALE
EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

(1947-1996)

*Mémoire présenté et soutenu publiquement le 31 Mai 2022 en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Histoire*

Option : Histoire Économique et Sociale

Par

Vadly Flora NKOUTOU ETO
Licence en Histoire



Jury :

PRÉSIDENT : Virginie WANYAKA BONGUEN OYONGMEN, Professeur, UY1

RAPPORTEUR : André TASSOU, Professeur, UY1

MEMBRE : Rose Gisèle NDO'O, Chargée de Cours, UY1
--

Septembre 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DÉDICACES	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS	v
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : DES DONNÉES PHYSIQUES A LA NAISSANCE DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA	16
I. LES DONNÉES PHYSIQUES	18
II. LES DONNÉES HUMAINES	24
III- DE LA CRÉATION A L'ÉVOLUTION DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA	35
CHAPITRE II : ATOUTS ET RESSOURCES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA	52
I. LES ATOUTS ÉCONOMIQUES.....	53
II. LES ATOUTS SOCIAUX.....	67
III. LES RESSOURCES DE LA COMMUNE	74
CHAPITRE III : LES ŒUVRES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA DE 1947 À 1996	81
I. LES RÉALISATIONS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.....	82
II. LES RÉALISATIONS AU PLAN SOCIAL	103
III. RÉALISATIONS AU PLAN CULTUREL	114
CHAPITRE IV : LES PROBLÈMES ENTRAVANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA ET ESQUISSE DE SOLUTIONS	118
I. LES PROBLÈMES D'ORDRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE	119
II- PROBLÈMES D'ORDRE SOCIO-CULTUREL	126
II. ESQUICES DE SOLUTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DE LA GESTION COMMUNALE.....	133
CONCLUSION GÉNÉRALE	141
ANNEXES	144
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	154
TABLE DES MATIÈRES	164

À

Nos parents

REMERCIEMENTS

Ce travail est le résultat des efforts conjugués de plusieurs personnes que nous tenons à remercier. Nous pensons notamment, à notre directeur de mémoire, le Pr André Tassou dont les orientations et les encouragements ont été utiles.

Nos remerciements vont également à l'endroit du corps des enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I pour avoir contribué à notre formation.

Nous remercions notre famille pour la patience, le soutien moral et financier, en particulier notre père Jean Claude Nkoutou, notre mère Nkolo épouse Hortense Nkoutou et nos frères et sœurs : Achille Edje'e, Michelle Mengue, Ivan Mbarga, Willy Owona, Klaus Belinga, Simone Nkana, Danielle Ndoum, Edgard Nkoutou, Lyvia Nkoutou et Marie-Josèphe Nkoutou.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit du Dr Justin Avomo et à notre ami Francky Ondoua pour leurs soutiens.

Nous sommes reconnaissant envers tous nos informateurs pour les informations qu'ils ont mises à notre disposition. Nous pensons particulièrement à Monsieur Jean-Pierre Okoumou, ancien Secrétaire général de la Commune Urbaine d'Ebolowa, Monsieur Luc Evina, ancien Secrétaire particulier du Maire Charles Assale et tout le personnel de la Communauté Urbaine d'Ebolowa et des deux Communes d'Arrondissement.

Nous ne saurions terminer sans remercier tous ceux qui nous ont aidé, d'une manière ou d'une autre, pour la réalisation de ce travail. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

ACAE	: Archives de la Commune d'Arrondissement d'Ebolowa
ACUE	: Archives de la Communauté Urbaine d'Ebolowa
ANY	: Archives nationales de Yaoundé
	:
BAD	: Banque Africaine de Développement
CEFAM	: Centre de formation pour l'Administration municipale
CMU	: Commune Mixte Urbaine
CPE	: Commune de Plein Exercice
CRA	: Collège régional d'Agriculture
CU	: Commune urbaine
CUE	: Commune urbaine d'Ebolowa
ETA	: École technique d'Agriculture
FEICOM	: Fonds spéciale d'Équipement et d'Intervention intercommunale
GIC	: Groupe d'Initiative commune
MINAT	: Ministère de l'Administration territoriale
PCD	: Plan communal de Développement
PDL	: Plan de Développement local
PDU	: Plan directeur d'Urbanisme
PFNL	: Produits forestiers Non Ligneux
SACAFOM	: Société d'Application du Ciment Armé pour la France d'Outre-Mer
SG	: Secrétaire général
UNICOPLACAM	: Union des Coopératives des Planteurs du Cameroun

LISTES DES ILLUSTRATIONS

Liste des photos

n° 1: Ancien bâtiment de la CMU d’Ebolowa	38
n° 2: Ancien emplacement de la CPE et de la CU d’Ebolowa.....	44
n° 3: Plantations de cacao dans le village biyeyem.....	55
n° 4: station de culture de cacao à nkoemvon	56
n° 5: Silures commercialisées dans le marché Nfoumou	58
n° 6 : Voies secondaires de la ville	62
n° 7: Voies tertiaires de la ville	63
n° 8: Rocher d’Ako’kas et la grotte Mbi-Bekon	65
n° 9: hôpital d’Enongal	66
n° 10 : Léproserie de Ngalane	71
n° 11: Temple d’Elat	73
n° 12: Bâtiment des services du Gouverneur	74
n° 13: route Ebolowa si-Elat (1959-1960).	83
n° 14 : Route Ebolowa si-Nko’ovos.....	84
n° 15: Route du quartier John Holt.....	85
n° 16: routes Ebolowa-Mbalmayo et Ebolowa-Ambam.	86
n° 17: Gare routière d’Ebolowa-si II.....	87
n° 18: Ancienne gare routière de Nko’ovos	89
n° 19: Ancienne aviation de Metyikpwale	90
n° 20 : Ancien emplacement des firmes commerciales (John Holt, PZ, RW King...)	93
n° 21: Ancien magasin de stockage et de commercialisation du cacao.	94
n° 22: Marché de la gare routière	96
n° 23: Ancien emplacement du marché Nguenga.	97
n° 24 : Marché Oyenga.....	98
n° 25 : L’abattoir municipale.	99
n° 26 : Le Mont Ebolowa	100
n° 27: Doum ébet’akok.	101
n° 28: Lac municipal	102
n° 29: Monument Martin Paul Samba.....	103
n° 30: École principale de fille et école principale des garçons.....	105
n° 31: École publique de New-Bell et lycée technique d’Ebolowa	106

n° 32: Réfection de la toiture de l'école publique d'About.....	107
n° 33: Institut Technique Don Bosco	108
n° 34: Dispensaire Urbain d'Ebolowa.....	109
n° 35: Hôpital régional d'Ebolowa.....	110
n° 36: Ancien réseau de distribution d'eau et d'énergie de la SACAFOM	111
n° 37: Anciens robinets d'eau des quartiers Ebolowa-si et Nko'ovos	112
n° 38 : Lotissements communaux	113
n° 39: Arbres d'ombrage de la ville	114
n° 40 : Centre culturel Pole-Art-Cam.....	115
n° 41: Bibliothèque Ndjemba Medou.....	116
n° 42 : Stade municipal d'Ebolowa et complexe sportif.....	117
n° 43: Marchandises vestimentaires accrochées sur les arbres ombrageux	129
n° 44: Déchets plastiques en bordure du lac municipal	131
n° 45: Dépôt d'ordures ménagères sur le trottoir	132

Liste des tableaux

n° 1: Les données pluviométriques de la ville d'Ebolowa (de 2010 à 2014).....	19
n° 2: les principales essences de bois commercialisables dans la Commune d'Ebolowa.....	23
n° 3: Hiérarchie nationale des centres urbains de 1976 à 1987.....	33
n° 4: Évolution de la population de la ville d'Ebolowa 1976 à 2005.....	33
n° 5: Les Administrateur-Maires de la ville d'Ebolowa (1947-1958)	38
n° 6: Mode de désignation de l'exécutif communal.....	43
n° 7: Nombre de conseillers par habitants d'une ville.	46
n° 8: Prix de vent de quelques cultures vivrières dans l'espace communal (2009-2010).....	54
n° 9 : Espèces de poissons les plus élevés dans l'espace communal	58
n° 10: Espèces fauniques vendus dans l'espace communal (2009-2010).	59
n° 11: Moyen de déplacement le plus utilisé dans la ville.	91
n° 12: Prix de commercialisation du cacao (en FCFA) au Cameroun 1953-1954.....	94
n° 13: Les facteurs responsables de l'incivisme fiscale dans la ville d'Ebolowa	127

Liste des schémas

n° 1: Organigramme de la commune urbaine d'ebolowa.....	50
---	----

Liste des cartes

n° 1: Localisation de la ville d'Ebolowa	15
n° 2 : Le relief et hydrographie de la ville d'Ebolowa	21
n° 3: Itinéraire migratoire des Pahouins	27
n° 4: Répartition des quartiers de la ville	32
n° 5: Formations hospitalières de la ville.	72

Liste des graphiques

n° 1: Variation climatique dans la ville d'Ebolowa en 2010.....	20
n° 2: Évolution de la population de la ville d'Ebolowa de 1958 à 2005.....	34
n° 3: Régions d'origine des populations d'Ebolowa.	68
n° 4: Répartition des religions de la Commune.....	69
n° 5: mode de déplacement dans la ville d'Ebolowa.	91
n° 6: Facteurs responsables de l'incivisme fiscal dans la ville d'Ebolowa.....	128

RÉSUMÉ

Ce travail présente la contribution de la Commune Urbaine d'Ebolowa au développement économique et social de sa population de 1947 à 1996. À cet effet, notre préoccupation a été de montrer l'évolution de la Commune depuis sa mise en place et les différentes œuvres qu'elle a accompli en rapport avec le développement socioéconomique, et même culturel de sa population. De ce fait, nous avons mené des recherches documentaires, enquêtes orales et sondages auprès des agents communaux et de la population locale. Ces recherches documentaires, orales et sondages nous ont permis de recueillir des informations nécessaires pour la rédaction de ce travail. À l'issue de cette étude, il en ressort que la Commune Urbaine d'Ebolowa a connu plusieurs changements au niveau de son appellation, de son exécutif communal et son mode de désignation, et a effectué de nombreuses réalisations sur le plan économique, social et culturel. Cependant, elle fait face à de nombreuses difficultés liées aux problèmes d'ordre politique, économique et socio-culturel qui constituent des facteurs importants retardant le développement de la localité. En vue de pallier ces problèmes et assurer une meilleure gestion de la ville, nous avons proposé quelques solutions.

Mots clés : Commune urbaine, Développement, Développement socio-économique,

ABSTRACT

This work presents the contribution of the Urban Commune of Ebolowa to the economic and social development of its population from 1947 to 1996. To this end, our concern has been to show the evolution of the Commune since its establishment and various works it has accomplished in relation to the socio-economic and even cultural development of its population. As a result, we conducted documentary research, oral and surveys of municipal officials and the local population. This documentary, oral and survey research made it possible to collect the information necessary for writing this work. At the end of this study, it appears that the Urban Commune of d'Ebolowa has undergone several changes; at the level of its name, its municipal executive and its mode of designation, and has made many achievements on the economic, social and cultural level. However, it faces many difficulties related to political, economic and socio-cultural problems which constitute important factors delaying the development of the locality. However, in order to overcome these problems and ensure better management of the city, we have proposed some solutions.

Keywords: *Urban community, development, Socio-economic development.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. PRÉSENTATION DU SUJET

L'institution communale au Cameroun remonte à la période coloniale, précisément pendant la période du protectorat allemand¹. De ce fait, dès la signature du traité germano-douala en 1884, on assiste à la création de deux circonscriptions administratives à Victoria (Limbe) et à Kribi, sous l'autorité d'un chef de circonscription, et assisté d'un conseil de six membres². Cette institution va s'étendre jusqu'à la période de mandat et de la tutelle franco-britannique.

Les Français et les Anglais, dès leur occupation effective du Cameroun en 1916³, décident d'administrer leurs parties respectives du territoire. C'est ainsi qu'en 1922, furent créés les « Native Courts »⁴ ou Assemblées coutumières dans la partie anglaise. Ces institutions, présidées par les notables et chargées des affaires locales, jouaient en quelque sorte le rôle de Communes. Dans la partie française, deux principales villes (Douala et Yaoundé) furent érigées en communes mixtes urbaines en 1941, dirigées par un Administrateur-Maire et assisté par une commission municipale⁵. Ainsi furent jetées les bases de l'institution communale au Cameroun. Le mouvement communal va prendre plus d'ampleur avec son extension dans les autres circonscriptions administratives du pays, c'est le cas de la création de la Commune mixte urbaine d'Ebolowa en 1947 par l'arrêté n°3420 du 10 décembre 1947, portant promulgation de la loi du 18 novembre, réorganisant le régime communal au Cameroun⁶.

Après son indépendance, le Cameroun s'est lancé dans l'amélioration des structures léguées par la colonisation pour accélérer son développement, l'une de ses actions a été la réorganisation des communes en 1974⁷, modifiée par les textes de 1990, 1992, 1995, portant sur le mode de désignation de l'organe exécutif communal. La commune, du fait qu'elle soit effective depuis 1941 et les différentes mutations dont elle a subi, nous oblige à avoir un regard

¹ A. Ndomi Issin, "La commune de Ndikinimeki au Cameroun (1955-2009) : étude historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p.1.

² *Ibid.*

³ V.J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p.73.

⁴ L. A. Enoga Bebey, "Etat de la question des collectivités locales au Cameroun, 1941-1996" Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002-2003, p.1.

⁵ F. X. Ondo, "La commune au Cameroun, sa contribution au Développement économique et socioculturel : cas de Mbankomo de 1959 à 1996", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000-2001, p.17.

⁵ Sites.Google.com.cvu.cameroun: Ebolowa-communauté urbaine, Consulté le 01/02/2021.

⁶ Archives de la Commune d'Arrondissement d'Ebolowa I^{er}, Rubrique interne de la direction du service du personnel.

⁷ Ondo, " La Commune au Cameroun, sa contribution...", p.18.

scientifique de ce qui a été fait de 1947 jusqu'en 1996 afin de savoir exactement les enjeux et les défis à venir, d'où le thème : **La Commune urbaine d'Ebolowa et le Développement socio-économique (1947-1996).**

2. RAISONS DU CHOIX ET INTÉRÊTS DU SUJET

2.1. Raisons du choix du sujet

Plusieurs raisons ont orienté le choix de ce sujet. Il s'agit des raisons d'ordre académique, scientifique et personnelle.

Sur le plan académique, notre motivation se justifie par notre statut d'étudiante et jeune chercheuse en Histoire. Pour cette raison, la formation au département d'histoire est sanctionnée par la rédaction d'un mémoire scientifique, centré sur une thématique, ce qui permet aux jeunes chercheurs de mieux s'initier au monde de la recherche.

Sur le plan scientifique, cette étude permet de lever un pan de l'histoire du Cameroun en apportant une contribution à la suite des travaux déjà réalisés au Département d'histoire de l'Université de Yaoundé I sur la commune au Cameroun, en général, et dans la ville d'Ebolowa, en particulier.

Sur le plan personnel, nous éprouvons un plaisir à mener des recherches dans notre localité, afin d'apporter de nouvelles solutions à la question du développement au Cameroun. L'État et les citoyens ont mis l'espoir dans la commune comme étant une institution pouvant résoudre les problèmes de développement, raison pour laquelle nous voulons montrer le rôle joué par la commune dans le développement de la ville d'Ebolowa.

2.2. Intérêts du sujet

Dans le cadre de cette étude, plusieurs intérêts à la fois politique, social et scientifique ont été recensés. Au plan politique, ce sujet permet de montrer l'évolution de la commune au Cameroun et de mesurer la nécessité de l'implication de la population dans la gestion des affaires afin de permettre aux administrateurs municipaux d'apporter des solutions idoines aux problèmes qui minent leur localité. À ce titre, ce travail est une contribution pour l'État, les collectivités locales, ainsi que toutes personnes désireuses de s'informer sur la question des communes et le développement local.

Au plan social, cette étude est une contribution à la connaissance des problèmes de développement local. Les collectivités territoriales sont en fait à l'origine de la lutte contre la pauvreté à travers la promotion des projets de développement. Cette étude permet donc de

mesurer l'implication des collectivités locales dans la création des routes, des écoles, des réseaux d'électrification et de l'adduction en eau.

Au plan scientifique ; il est à relever que la chose communale ne retient pas l'attention de la plupart des citoyens au Cameroun. Or, la Commune représente une institution locale créée par l'État dans le souci de satisfaire les besoins des populations. C'est ainsi que la présente étude nous permettra non seulement d'enrichir l'historiographie camerounaise dans la perspective du développement local mais aussi, d'éduquer les citoyens sur la nécessité de leur implication dans le développement de la localité.

3. CADRE SPATIOTEMPOREL

3.1. Cadre spatial

Ebolowa est le chef-lieu de la Région du Sud, et du Département de la Mvila, elle est située au cœur de la forêt équatoriale⁸. Reliée à Yaoundé, capitale politique du Cameroun, par un axe routier bitumé de 170 km, aux frontières gabonaise et équato-guinéenne par un axe de 120 km et à Kribi, par deux axes non revêtus, un de 160 km via Akom II et un autre de 180 km par Lolodorf⁹. Son climat est de type équatorial humide et les matinées assez brumeuses. À cet effet, les données de la pluviométrie de janvier à décembre 2010-2014 relèvent que la ville d'Ebolowa présente deux saisons pluvieuses : une longue saison de pluies de mars à juin, une courte saison de pluies de septembre à novembre ; une longue saison sèche de décembre à février et une petite saison sèche de juillet à août¹⁰. Composée de Bulu, elle comporte 72000 habitants, répartis dans les 24 quartiers qui la composent, dont les plus densément peuplés sont : New-bell, Nko'ovos, Angale, Mekalat-Yévol, Ebolowa-si I et II, Abang I et II¹¹. Ce territoire comprend une communauté urbaine créée en 2008 et subdivisée en deux communes d'arrondissement : Ebolowa I et II, créées en 2007.

3.1. Cadre temporel

Joseph Ki-Zerbo souligne que "l'historien qui veut montrer le passé sans repères chronologiques, ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans borne chronologique¹². Ceci dit, tout chercheur qui entreprend une étude historique doit 1947 à 1996.

⁸ ACUE, Plan directeur d'urbanisme d'Ebolowa (PDU) : rapport diagnostic final, publié en 2018, p.17.

⁹ D. Auzias et associés, *le petit futé : Cameroun 2013-2014*, Paris, Nouvelles Éditions de l'Université, 2012, p.209

¹⁰ ACUE, PDU..., p.26.

¹¹ *Ibid.*, p.17.

¹² J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 16.

1947, représente l'année de création de commune mixte urbaine d'Ebolowa, par l'arrêté n°3420 du 10 décembre 1947, portant promulgation de la loi du 18 novembre, réorganisant le régime communal au Cameroun.

L'année 1996, quant à elle, apporte une impulsion décisive dans le processus de décentralisation en consacrant le caractère unitaire décentralisé de l'État du Cameroun, qui établit deux types de collectivités territoriales à savoir ; les régions et les communes.

4- DÉFINITION DES CONCEPTS

Emile Durkheim affirmait que "le savant doit d'abord définir les choses dont-il traite, afin que l'on sache de quoi il est question"¹³. Ce sujet ne saurait donc être traité sans définir les concepts suivants : Commune urbaine et Développement socio-économique.

Étymologiquement, le mot **commune** dérive du Latin *communia*, qui signifie les choses partagées. Elle est la plus petite subdivision territoriale et administrative dirigée par un maire et un conseil municipal¹⁴.

Selon le dictionnaire Encyclopédique, la commune est l'association des habitants d'une agglomération en vue de s'administrer, de se défendre, de pourvoir à la satisfaction des besoins matériels et moraux que fait naître le voisinage¹⁵.

Par ailleurs, d'après Suzanne NGANE la loi d'orientation de la décentralisation définit la commune comme étant : "une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public. Elle est dotée de la personnalité juridique et l'autonomie financière."¹⁶

La constitution du 18 janvier 1996, quant à elle stipule dans son article 55 que :

Les collectivités territoriales décentralisées de la république sont les régions et la commune... Les collectivités territoriales décentralisées sont des personnes morales de droit public, elles jouissent d'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi.¹⁷

En d'autres termes, il s'agit d'une institution ayant la charge principale de promouvoir le développement local. Dans notre travail, nous entendons par commune, une institution qui jouit de l'autonomie administrative et financière sous la tutelle de l'État et qui fait intervenir la

¹³ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1983, p.15.

¹⁴ J.R. Delove et al., *Le nouveau petit Robert dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Robert, 2009, p.479.

¹⁵ *Dictionnaire Encyclopédique*, Edition Quillet S.A, 1977-1988, p. 1423.

¹⁶ S. Ngane, *la décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Éditions de Midi, 2019, p.40.

¹⁷ J-P. Kuate, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : Recueil de textes*, Les Dynamiques locales (LDL), Troisième éditions 2005, p.30.

population dans la gestion des ressources locales pour la satisfaction de leurs besoins.

En 1974, le Cameroun institue deux types de Communes : la Commune urbaine et la Commune rurale¹⁸. Est considérée comme **Commune urbaine**, celle dont le ressort territorial se réduit à une agglomération urbanisée. La Commune rurale quant à elle, s'étend à la fois à une agglomération urbanisée et sur des zones rurales¹⁹.

C'est à partir des années 1950, que le concept de **développement** a fait son apparition.²⁰ Il est issu de celui du sous-développement, de la prise de conscience de l'écart économique croissant, qui sépare les pays développés de ceux du tiers monde.²¹ Il est important de noter que le développement est un concept polysémique, car il intègre plusieurs facteurs à la fois économique, social et environnemental. On entend par développement, l'ensemble de changements économiques, sociaux, techniques et institutionnels lié à l'augmentation du niveau de vie.²² Pour Paul Biya, qui dit développement dit, l'amélioration du niveau d'instruction, de l'état de santé et de l'égalité des chances²³. Par la suite, il relève que la croissance économique est essentielle pour le développement mais, ne saurait se ramener à lui. La croissance économique se limite à l'augmentation du volume de la production par habitant, et ce n'est que lorsque la croissance est accompagnée des changements structurels (amélioration des conditions de vie) que l'on parle de développement. C'est dans cette logique que Jean Brasseul²⁴ relève que, le développement implique en plus de la croissance, une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, santé, éducation), une réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté. Il en ressort que le développement est un processus cumulatif, puisqu'il permet une amélioration des capacités humaines, et donc une hausse de la productivité favorable à la croissance. Cependant, la croissance économique représente une condition nécessaire du développement, puisqu'elle permet de dégager les ressources en faveur de la santé, de l'alimentation et de l'éducation.

Par ailleurs, Raymond Ebale²⁵ comprend le développement selon les conceptions anglosaxonne et francophone. L'école anglosaxonne perçoit le développement d'une manière

¹⁸J-P Kuate, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : recueil de textes*, les Dynamiques Locales (LDL), Troisième édition, 2005.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ X. Greffe, et al., *Encyclopédie économique*, Paris, ECONOMICA, 1990, p.133.

²¹ Terme forgé par Alfred Sauvy en 1952.

²² Greffe et al., *Encyclopédie...*, p.134.

²³ B. Kom Tchuenta, *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun: les enjeux de la gestion municipale dans un système décentralisé*, Yaoundé, CLE, 1996, p.17.

²⁴ J. Brasseul, *Introduction à l'économie du développement*, Paris, Armand Colin, 1989, p.13.

²⁵ R. Ebale, *Le concept de développement : fondements historiques et débats*, Yaoundé ; Editions Arimathé, 2014, p.14.

quantitative, chiffrée. Elle met un accent sur les principales grandeurs de l'économie nationale : l'inflation, la croissance, le chômage, l'équilibre commercial et budgétaire. François Perroux, perçoit le développement d'une manière qualitative lors qu'il affirme que le développement est "La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et durablement le produit réel brut"²⁶ L'école francophone quant à elle reconnaît les caractères qualitatif et quantitatif du développement.²⁷ Le développement intègre donc tous les aspects de la vie, c'est un processus conduisant à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cependant, il existe trois catégories que le monde utilise sur la scène nationale : le développement économique, le développement social ou humain et le développement durable.²⁸

Selon Galvin, "le développement économique consiste en un élargissement des possibilités de réussite à ceux qui ont le désir d'échapper à l'équilibre de la pauvreté de masse et de ses cultures".²⁹

Le développement social quant à lui a été défini par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), comme un processus conduisant à l'élargissement de l'éventail des possibilités offertes aux individus (longue vie, le savoir, bonne santé, qualité de vie descente).³⁰ On peut donc retenir que le développement socio-économique est un ensemble de mutations positives (technique, démographique, sociale et sanitaire) que peut connaître une région, un continent.

5. CADRE THÉORIQUE

Dans tout devoir scientifique, le cadre théorique permet de mieux appréhender le concept à étudier. La théorie utilisée dans notre étude est celle du développement. Il convient de noter que les théories du développement sont apparues au lendemain de la deuxième guerre mondiale³¹. Elaborées par des économistes, ces théories ont pour objet d'expliquer comment les pays sous-développés peuvent rattraper les pays développés. En d'autres termes, il s'agissait pour les pays plus riches de mettre les pays pauvres sur la voie du développement. Les théoriciens du développement sont entre autres, Rostow qui en 1961 développe la théorie du décollage, John Friedmann qui lui développe la théorie du développement endogène et François

²⁶ A. Silem, et al., *Lexique d'économie*, Paris, 14^{ème} éditions Dalloz, 2016, p.277.

²⁷ Ebale, *Le concept de développement...*, p.14.

²⁸ www.memoire_online.com/dveloppement_humain_dans_les_pvd, par Adjilane Abdou, Université Mohamed FSJES OUDJA-MAROC, Maîtrise en gestion des entreprises, consulté le 25/01/2021.

²⁹ www.memoire_online.com/dveloppement_humain..., consulté le 25/01/2021.

³⁰ *Ibid.*

³¹ Greffe, et al, *Encyclopédie...*, p.164.

Perroux³². La notion de développement est perçue comme un processus, le fait de progresser, de prendre de l'importance, d'évoluer. Vu sous cet angle, le développement apparaît comme un idéal à atteindre pour sortir du sous-développement.

Cependant, le concept de développement local s'inscrit dans un contexte où la vision centralisée de l'État est critiquée par les acteurs locaux qui considèrent que le développement d'un territoire doit prendre en compte les besoins et aspirations de ses habitants.³³ Les auteurs tels que Edgar Owen et Robert Show rejoignent cette logique, étant donné qu'il s'agit de placer les ressources humaines au centre du développement³⁴. L'institution communale apparaît donc comme l'expression de la liberté du peuple en lui faisant participer à son évolution. C'est dans ce sens qu'ils affirment :

C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science : elles la mettent à la portée du peuple, elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habitude à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre mais elle n'a pas l'esprit de la liberté.³⁵

La Commune étant qu'une institution administrative de l'Etat, apparaît comme un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Cette théorie du développement local permettra donc tout au long de ce travail, de relever le rôle et la nécessité de l'intégration et de l'implication des citoyens dans la gestion de leur localité, en vue de favoriser un développement participatif et de lutter efficacement contre la mauvaise gouvernance dans la ville d'Ebolowa.

6. OBJECTIFS

Pour une meilleure compréhension de ce sujet, deux objectifs ont été recensés :

L'objectif principal est de faire une évaluation de l'apport de la commune d'Ebolowa dans la promotion du développement socio-économique sur la période de 1947-1996.

Les objectifs secondaires

Montrer la contribution de la commune d'Ebolowa dans la promotion du système éducatif, la construction des infrastructures (sanitaires, voies de communication),

³² Greffe et al., *Encyclopédie...* pp.166-174.

³³ [www.memoire_online.com/Le_developpement_local_participatif_dans_le_contexte_de_decentralisation_en_cote_divoire_le_cas_du_chef-lieu_de_la_Region_du_Nacezi_\(Dimkro\).BAH_ISAAC_KOUAKOUN_Universite_Felix_Ouphouet_Boigny_2014.Consulté_le_15/11/21](http://www.memoire_online.com/Le_developpement_local_participatif_dans_le_contexte_de_decentralisation_en_cote_divoire_le_cas_du_chef-lieu_de_la_Region_du_Nacezi_(Dimkro).BAH_ISAAC_KOUAKOUN_Universite_Felix_Ouphouet_Boigny_2014.Consulté_le_15/11/21).

³⁴ E. Owen et R. Show, *Le développement : une conception nouvelle*, Paris, Éditions Internationales, 1974, p.3.

³⁵ *Ibid.*

l'encadrement des activités des jeunes.

Montrer l'implication dans la promotion du tourisme, la création d'emplois.

7. LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Pour la rédaction de notre travail, nous avons consulté une littérature variée, constituée d'ouvrages, de mémoires et de thèses.

L'étude d'André Tassou³⁶ sur les villes du Nord-Cameroun, met en exergue le processus d'urbanisation. Elle instruit sur la mise en place des villes coloniales notamment celles de Yaoundé, Douala, Guider, Mokolo et autres villes du Nord mais aussi, sur les problèmes urbains. Nous ne pouvons manquer de citer son ouvrage, qui comporte une importante littérature relative au processus de décentralisation.

Dans deux de ces ouvrages, l'auteur édifie respectivement sur les différentes facettes du désordre urbain dans les villes camerounaises et les conséquences qui en découlent³⁷. Il analyse également les problèmes de la gouvernance urbaine en Afrique³⁸. Ces ouvrages ont le mérite de ressortir les réalités que subissent les villes africaines, et proposent des solutions pour une amélioration de la gestion des villes, par une gestion participative des localités et une sensibilisation permanente de la population sur la chose communale.

Felix Ondo³⁹ fait l'historique de l'institution communale au Cameroun de ses origines jusqu'à l'adoption de la décentralisation en 1996 en prenant le cas de la localité de Mbankomo. À cet effet, il présente les causes de sa création, son organisation, son fonctionnement et son apport dans le développement de ladite commune. Par la suite, il fait le bilan de l'évolution de sa vie communale. Bien que traitant de la commune de la localité de Mbankomo, ce mémoire permet d'avoir une idée de l'évolution de l'institution comunale au Cameroun.

Théophile Essiane⁴⁰ renseigne sur le bilan de l'expérience municipale dans le Dja-Et-Lobo, depuis la création de ses premières communes jusqu'en 1996, en insistant sur l'impact de l'institution communale dans la vie socio-politique et les problèmes qu'elle a posé aux populations du département. Cette analyse, pertinente reste limitée au niveau des solutions à

³⁶ Tassou, "Evolution historique des villes...", pp.15-20.

³⁷ A. Tassou, *Désordre urbain et insécurité au Cameroun : plaidoyer pour une gouvernance urbaine rationnelle*, Yaoundé, Éditions Ifrikaya, 2018.

³⁸ Tassou, *Gouvernance locale en Afrique Subsaharienne...*, p 30.

³⁹ F. X. Ondo, "La commune au Cameroun...", Mémoire de Maîtrise en Histoire en Histoire, Université de Maroua, 2000-2001.

⁴⁰ E. T. Essiane, "L'institution communale au Cameroun : Approche Historique à travers les élections muni dans le Dja-Et-Lobo, 1950-1996" Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1999-2000.

proposer pour résoudre les problèmes de la commune.

Ndomilep Issin⁴¹ présente la ville de NdiKinimeki, les conditions favorables à la création d'une commune dans cette localité, l'évolution territoriale de la commune et fait un bilan de l'action de ses exécutifs municipaux dans le développement. Ce mémoire permet d'avoir une idée sur les différents décrets et lois instituant la commune au Cameroun. Cependant, reste limité aux difficultés rencontrées par la commune dans la mise en place de ses projets de développement.

Bilanda Kane⁴² traite à partir de la présence Gabonaise dans la ville d'Ebolowa, des pratiques qui témoignent le processus d'intégration sous régionale en marche dans le cadre des pays de la CEMAC. Dans ses quatre chapitres, il présente respectivement la ville d'Ebolowa, les raisons de la présence gabonaise dans la localité, analyse les différentes activités et la cohabitation avec les autres populations de la ville. Par la suite, il évoque les difficultés du processus d'intégration et propose une nouvelle orientation. Ce mémoire, bien que s'attardant sur un autre aspect de l'histoire de la ville d'Ebolowa, comporte une importante somme d'informations relatives à l'origine et la création de cette ville.

Kouamen Mbatkam⁴³ traite de la commune rurale de Bangangté, ses atouts naturels et humains pour un éventuel développement, il fait une évaluation des ressources de la commune et montre son impact dans le développement de la localité. Ce mémoire dispose d'éléments d'analyse non négligeables pour notre travail. Néanmoins, on relève que les problèmes de la commune ne sont pas clairement abordés.

Ngoh⁴⁴ édifie sur la mise en place de l'Etat du Cameroun. Il présente les différents modes de gestion qu'a connue le Cameroun depuis son contact avec l'Occident. Dans la partie française il fait une analyse de la gestion administrative et son apport dans la vie des populations. La partie anglaise quant à elle connaît une gestion participative des affaires locales, avec le concours des autorités traditionnelles. Cet ouvrage est une riche documentation pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du Cameroun. Néanmoins, l'auteur reste sur les généralités en englobant l'étude de tout le Cameroun. Or, dans ce travail, il s'agit de faire une étude d'un

⁴¹ Ndomilep Issin, "La commune de ndikinimeki ...", p21.

⁴² R. J. Bilanda Kane, "Contribution à la dynamique de l'intégration en Afrique centrale : le cas de la communauté Gabonaise de la ville d'Ebolowa 1980-2010", Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012-2013.

⁴³ M. L. Kouamen Mbatkam, "L'institution communale au Cameroun : le cas de la commune rurale de Bangangté (1954-2007)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, UY1, 2007-2008

⁴⁴ Ngoh, *Cameroun...*, pp.77-146.

aspect de l'histoire du Cameroun en particulier la commune de la ville d'Ebolowa.

L'économiste et ingénieur de conception Tchuenté⁴⁵, dans son ouvrage construit autour de trois chapitres, présente respectivement l'évolution du système communale, la gestion urbaine des collectivités locales, la nécessité de l'évolution locale qui passe par la mise en œuvre d'un partenariat efficace. Cet ouvrage est également utile mais, l'orientation de notre travail est tout autre car, il s'agit d'étudier la commune à Ebolowa, son impact dans le développement social et économique ainsi que les difficultés rencontrées dans l'exécution de ses tâches.

Jean Kuaté⁴⁶ dans son recueil de texte, renseigne sur le FEICOM, la nomenclature budgétaire et les modifications de recouvrement des impôts dus aux communes. Cet ouvrage nous a apporté des renseignements sur le volet financier des communes. On relève également son ouvrage sur les municipalités au Cameroun⁴⁷, dans lequel il relève le mode de désignation des exécutifs communaux de la période de l'Etat unitaire, jusqu'à l'avènement du multipartisme. Cet ouvrage a le mérite de ressortir le début des municipalités au Cameroun.

Pierre Lacaze⁴⁸ présente dans son ouvrage les différents volets qui caractérisent une ville, sociale, économique et politique. Il relève les problèmes d'urbanisme ainsi que les méthodes destinées à traiter ces problèmes. Cet ouvrage a été d'une utilité importante car, il a permis d'avoir une idée sur les différents aspects de la ville et les difficultés qu'elle peut rencontrer mais, reste dans un cadre général des villes de France.

Simeu Kamdem et Touna Mama⁴⁹ présentent respectivement les politiques urbaines et de développement durable des villes en Afrique Sub-saharienne tout en présentant les problèmes de l'espace urbain au Cameroun, la gouvernance urbaine et salubrité, la gouvernance urbaine et la décentralisation. Cet ouvrage nous a permis d'avoir des informations précises sur la définition de la ville, les problèmes urbains au Cameroun et les perspectives pour un développement urbains durable.

Kom Tchuenté⁵⁰ traite de la gestion communale et la décentralisation au Cameroun. De

⁴⁵Kom Tchuenté, *Développement communale et...*, pp.17-107.

⁴⁶ J. P. Kuaté, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun*. Recueil de textes, 2^e Éditions, Douala, Presses Macacos, juin 2002.

⁴⁷ J-P. Kuaté, *Les élections locales au Cameroun : L'élection des conseillers municipaux et du maire*, Douala, Macacos, 2002.

⁴⁸ Lacase, *introduction à la planification urbaine ...*, p.20.

⁴⁹M. Simeu-Kamdem et Touna Mama, *Les politiques de la ville en question : à la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2018.

⁵⁰ B. Kom Tchuenté, *Cameroun : la décentralisation en marche*, Yaoundé presses universitaire, 2013.

ce fait, il fait une évaluation du système communal au Cameroun tout en insistant sur les attributions des municipalités, il présente également la gestion urbaine des mairies par la suite, il montre la nécessité de l'implication de la population, des ONG et d'autres organismes d'appuis aux projets de développement. Cet ouvrage nous a permis de recueillir des informations sur l'institution communale au Cameroun.

Suzanne Ngane⁵¹ présente le processus de décentralisation au Cameroun, ses écrits nous ont permis d'avoir une idée sur la décentralisation, la commune et le mode de désignation de l'exécutif communal ainsi que ses attributions.

Daniel Abwa⁵² retrace de manière générale, les étapes de la mise sur pied de l'Etat du Cameroun durant la période coloniale. L'auteur montre les différentes administrations dont a connu le pays, allemande, française et anglaise. Ouvrage portant sur l'histoire du Cameroun Certes, il nous donne des informations sur l'organisation du Cameroun durant la période coloniale, mais, n'insiste pas sur la gestion locale des communes.

Achofor A Macho⁵³ présente la commune de Babadjou, la situation économique et sociale de la localité. Par la suite, il fait un bilan de l'action de la commune dans les domaines économique, social et culturel. Enfin, il relève les problèmes liés à la gestion de la localité ainsi que les propositions pour une meilleure adéquation entre les projets de développement et les attentes de la population. Ce mémoire comporte une importante somme d'informations relative à l'institution communale au Cameroun mais, se focalise dans la localité de Babadjou.

Biwole⁵⁴ retrace l'historique de l'institution communale au Cameroun en présentant les relations existantes entre l'Etat et les collectivités locales. Par la suite, il montre le rôle d'encadrement que doivent jouer les pouvoirs publics vis-à-vis des communes. Cet ouvrage est utile dans la mesure où il présente l'évolution de l'institution communale au Cameroun.

Jean Brasseul⁵⁵ et Raymond Ebale⁵⁶ édifient cette recherche sur la notion de développement. Dans ces essais historiques, les auteurs présentent tous les contours du développement, leurs différentes conceptions, ainsi que la différence qui existe avec la croissance économique. Nous avons enfin consulté le Plan Directeur d'Urbanisme d'Ebolowa⁵⁷

⁵¹ Ngane, *La décentralisation au Cameroun ...*, p.7.

⁵² D. Abwa, *Cameroun histoire d'un nationalisme : 1884-1961*, Yaoundé, Edition clé, 2010.

⁵³ M. Achofor, " La commune de Bagadou et la problématique du développement locale (1993-2013)", Mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I, 2014-2015.

⁵⁴ J. Biwole, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1984.

⁵⁵ Brasseul, *Introduction à ...*, p.55.

⁵⁶ Ebale, *Le concept de ...*, p.13.

⁵⁷ ACUE, PDU..., p.45.

qui nous a beaucoup renseigné sur la ville ceci, en présentant l'état du processus de planification et d'aménagement du territoire, en identifiant les principaux problèmes de la ville et en faisant une analyse de leur causes et effets.

8. PROBLÉMATIQUE

Les diagnostics des années 1964 et de 1987 dans la ville d'Ebolowa relèvent que cette dernière fait face à de nombreux problèmes⁵⁸. Depuis 1941, les mairies ont acquis des compétences qui leur permettent de favoriser, d'impulser le développement de leur localité. L'on constate cependant que la ville d'Ebolowa, malgré la mise en place de sa commune en 1947, fait toujours face à de nombreux problèmes d'adduction d'eau, d'accès à l'électricité, de logement et d'insuffisance des voies de communication qui n'améliorent pas les conditions de vie des populations. Ce constat nous pousse à nous interroger sur les stratégies mises en place par la commune d'Ebolowa pour résoudre ses problèmes de développement. De ce fait, quelle est la contribution de la Commune Urbaine d'Ebolowa dans le cadre de la promotion du développement socio-économique de la population ?

9. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs définis dans cette étude, deux méthodes ont été mobilisées notamment, les méthodes quantitative et qualitative. Pour ce qui est de la méthode quantitative, des sondages ont été effectués auprès des agents de la Communauté urbaine, dans les deux Communes d'arrondissements et auprès de la population locale, ce qui a permis d'obtenir des données chiffrées relatives à la démographie, à la pluviométrie de la ville, aux différentes religions présentes dans la ville, et autres. Cette méthode a été complétée par la méthode qualitative.

En ce qui concerne la méthode qualitative, il s'agit des investigations, et des enquêtes diverses en vue de la collecte des informations relatives à notre sujet. En second lieu, nous procédons à leur confrontation, cette démarche associée à l'analyse critique, permettra certainement de parvenir à des résultats satisfaisants. Les informations contenues dans ce travail sont issues de deux types de sources. Il s'agit des sources primaires et des sources secondaires.

- Les sources primaires ou sources de premières mains, elles sont divisées en deux groupes : les documents d'archives et les sources orales.

S'agissant des documents d'archives, l'essentiel a été recueilli dans les archives de

⁵⁸ ACUE, PDU..., p.117.

communauté urbaine d'Ebolowa notamment, le plan directeur d'urbanisme, le bulletin officiel des communes, des N°10 et 11 de 1967 et la constitution de 1972.

Pour ce qui est des sources orales, un guide d'entretien, a été élaboré pour interviewer les personnes susceptibles de nous donner des informations fiables relatives à l'institution communale dans la ville d'Ebolowa, notamment les responsables de la communauté urbaine et la population locale. Ces sources orales ont été d'un apport déterminant car, elles ont permis de compléter, d'infirmer ou confirmer les informations obtenues sur la base de documents administratifs

- Les sources secondaires : Plusieurs centres de documentations ont été parcouru, nous avons à cet effet consulté des ouvrages qui ont permis en plus des archives et sources orales d'obtenir des informations importantes relatives à cette thématique. Ces ouvrages sont constituées d'ouvrages généraux et spécialisés, d'articles, de revues et des travaux de recherche universitaire (thèses, mémoires) que nous avons obtenu dans les bibliothèques de l'IRIC, l'institut français, la bibliothèque de l'AEFALSH (association des étudiants de la faculté des arts, lettres et sciences humaines), la bibliothèque du cercle d'Histoire et de Géographie, et la bibliothèque du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I.

10. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Tout au long de ce travail, plusieurs difficultés ont été recensées dont les plus importantes sont les suivantes :

Les problèmes d'organisation et de manque d'archives à la Communauté Urbaine d'Ebolowa, et dans les deux Communes d'arrondissement. En fait, lors de l'éclatement de la Commune à Régime Spéciale, les archives de la Commune Urbaine ont été dispatché dans les deux Communes d'arrondissement et à l'issue de ce processus, une bonne partie fut perdu : d'où le manque d'archives observé dans ces trois structures de la ville. Pour ce qui est des archives présentes, elles sont mal rangées et en désordre, nous avons cependant bénéficié de l'aide de certains agents communaux qui ont accepté de fouiller minutieusement ces documents.

Nous avons ensuite rencontré une difficulté à recenser les réalisations de la Commune Urbaine d'Ebolowa, de sa création en 1947 jusqu'en 1996. Nombreuses sont les réalisations de la Commune urbaine qui ne sont pas mentionnées dans les PCD et PDU de la ville. Cependant, les réalisations les plus remarquables ont été retrouvés grâce à nos entretiens avec les Adjoints au Maire de la Communauté Urbaine, des deux Communes d'arrondissement, les anciens Secrétaires généraux de la CMU, CPE, de certains Agents communaux et d'autres personnes

recensées.

Enfin, nous avons fait face aux multiples rejets de nos demandes adressées à la directrice générale du FEICOM de la ville. De ce fait, nous n'avons pas pu recenser la contribution du FEICOM dans la construction des infrastructures communales. Néanmoins, lors de nos multiples entretiens avec les anciens secrétaires généraux des CMU et CPE, il nous a été révélé que la présence du FEICOM ne se faisait pas ressentir, sa participation commence à se faire ressentir dans les années 1996, avec l'érection de la Commune Urbaine en Commune à Régime Spécial.

11. PLAN

Notre étude a pour but de montrer à travers l'évolution de la commune Urbaine d'Ebolowa, le rôle ou l'impact que celle-ci a eu dans le développement social et économique de la ville.

De ce fait, la présente étude a été divisé en quatre chapitres :

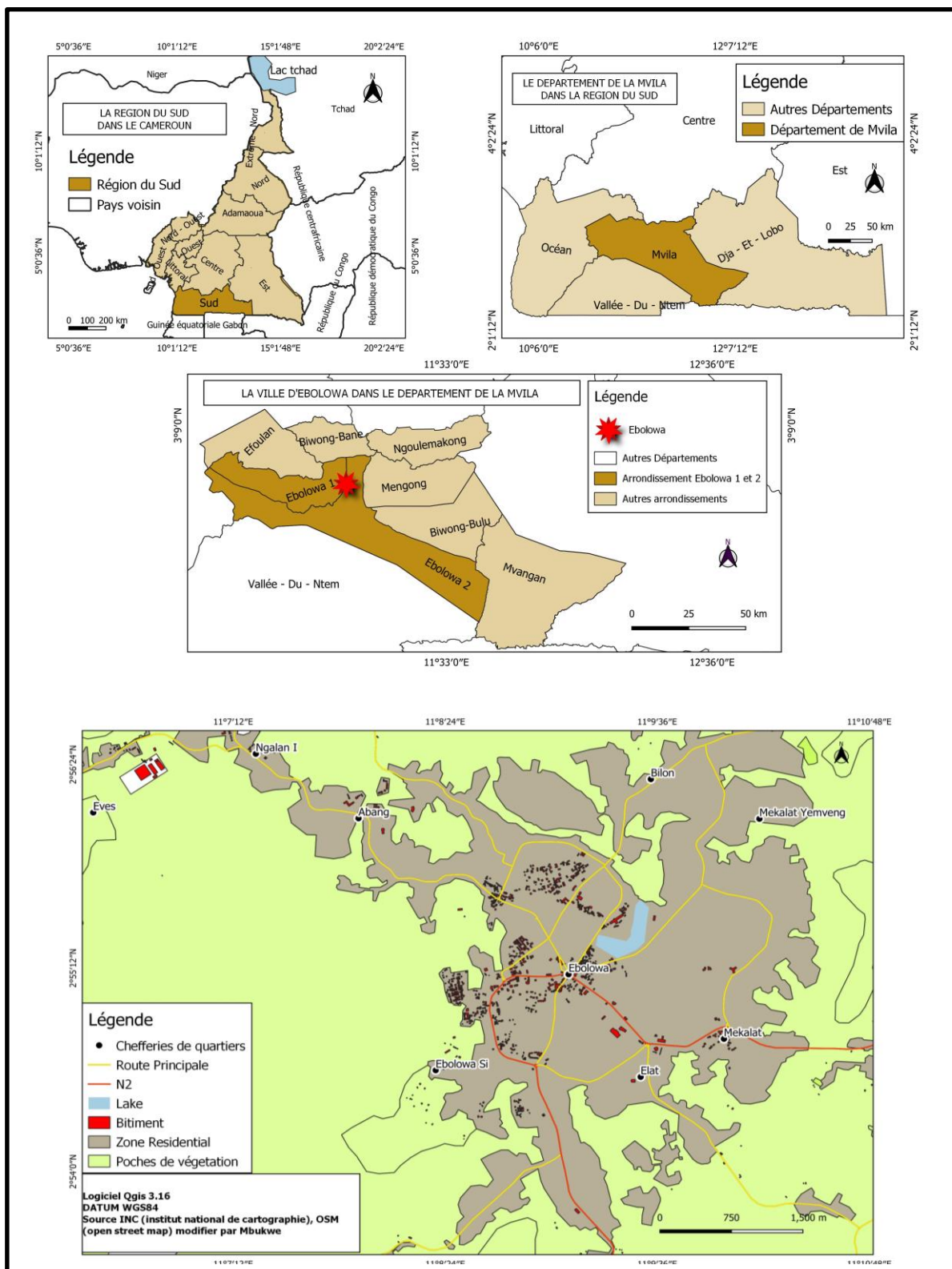
Le premier fait le point sur les aspects géographiques et humains, tout en mettant un accent particulier sur l'histoire et l'évolution de la Commune Urbaine d'Ebolowa.

Le deuxième chapitre les atouts et ressources favorables au développement de la Commune.

Le troisième chapitre s'articule autour des différentes œuvres de la Commune dans les domaines économique, social e culturel.

Le quatrième chapitre quant à lui, présente d'une part les difficultés que la Commune rencontre et qui impactent négativement sur ses réalisations et d'autre part, des solutions pour surmonter ses difficultés.

Carte n° 1: Localisation de la ville d'Ebolowa



Source : Institut national de Cartographie(INC) 2015, modifier par Mbukwe Herman, le 4 août 2022.

**CHAPITRE I : DES DONNÉES PHYSIQUES A LA NAISSANCE DE LA COMMUNE
URBAINE D'EBOWA**

Le peuplement de la localité d'Ebolowa remonte à la période précoloniale⁵⁹. D'après la tradition orale, son itinéraire migratoire est lié à la traversée de la Sanaga sur le dos d'un serpent géant, au XVII^e siècle. Après plusieurs mouvements migratoires, le peuple Boulou s'installe dans une localité au sud du pays, pour fonder un village sous le nom de KAMA qui, deviendra au fil des années Ebolowa⁶⁰.

La localité a cependant connu le passage de plusieurs puissances européennes dont les premiers étaient les américains, avec l'arrivée au début du XIX^e siècle du pasteur Adolphus Elmes Goog et en 1882 des missionnaires Silas Johnson et le docteur Fraser⁶¹. Ces derniers débarquent dans la localité pour prêcher l'évangile, et ainsi qu'ils vont bâtir en 1902 la toute première Mission Protestante à ELAT. Puis, sont venus les allemands dans les années 1890, ils sont les premiers à pratiquer l'administration, en 1906 Ebolowa est comptée parmi les 19 circonscriptions administratives du Cameroun allemand⁶². Pendant la période française, le pays passe respectivement sous-mandat de la SDN (1919-1945) et sous-tutelle de l'ONU (1945-1961) et ce sont les français et les anglais qui administrent le territoire chacun dans sa zone d'influence. La partie française qui fait l'objet de notre étude était administrée depuis Yaoundé, la puissance tutrice y applique un système d'administration directe, politique discriminatoire qui dépossède les chefs traditionnels et la population de l'essentiel de leurs pouvoirs⁶³. Dès lors, Ebolowa a connu une évolution au niveau de ses structures administratives avec la création de la toute première commune en 1947 ; la commune mixte urbaine d'Ebolowa. Cette dernière va changer d'appellation et devenir tour à tour Commune de Plein Exercice en 1958 et Commune Urbaine d'Ebolowa en 1987⁶⁴.

L'objectif de ce premier chapitre est de faire une présentation physique, humaine de la localité à étudiée et de retracer l'origine et l'évolution de son institution communale.

⁵⁹ O. Timma, *Le serpent magique*, Yaoundé, Éditions Akoma Mba, 2017, p.5.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ E. Ngokou Ngomedje, "Inventaire des monuments dans les villes du Sud-Cameroun (1884-2003) : histoire et perspective", Mémoire de D.E.A en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007/2008, p.96.

⁶² L. Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux au Cameroun, Tome I : 1884-1945*, Berger-Levrault, collection monde en devenir, 1987, p.138.

⁶³ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p. 79.

⁶⁴ ACAE, Rubrique interne de la direction du service du personnel.

I. LES DONNÉES PHYSIQUES

Il convient à ce niveau de présenter d'abord la situation géographique de la ville, son climat et relief, ensuite son sol et hydrographie et enfin sa végétation et faune.

1. Position géographique

La ville d'Ebolowa qui fait l'objet de notre étude est située dans le plateau Sud-Camerounais⁶⁵. C'est le chef-lieu de la région du Sud et du département de la Mvila, elle est limitée à l'Ouest par le département de l'Océan, au Sud-Ouest par le département de la vallée du Ntem, au Sud par l'Océan Atlantique et la Guinée équatoriale, à l'Est par le département du Dja-Et-Lobo et au Nord par le département du Nyong et So'o. Ainsi délimité, la ville D'Ebolowa couvre une superficie d'environ 60000ha⁶⁶. En 2008, le plan de développement local (P.D.L) estimait sa superficie d'environ 1500km² soit 150000 hectares⁶⁷.

Au regard de la carte précédente de la ville, l'on constate qu'Ebolowa capitale de la Région du Sud et du département de la Mvila, abrite les deux principales frontières Sud du Cameroun. Grâce à cette position stratégique, elle est au cœur des échanges économiques entre le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon.

2. Climat et relief

La ville d'Ebolowa présente un climat favorable à la pratique de plusieurs cultures et un relief propice au développement de plusieurs activités touristiques.

a. Climat

La ville d'Ebolowa est caractérisée par un climat de type équatorial humide avec des matinées assez brumeuses⁶⁸. De ce fait, les données pluviométriques de janvier en décembre 2010-2014, relèvent que la ville présente deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Le tableau ci-après renseigne sur les différentes saisons climatiques de la ville.

⁶⁵ ACUE, PDU..., p.17.

⁶⁶ *Ibid*, p.18.

⁶⁷ *Ibid*.

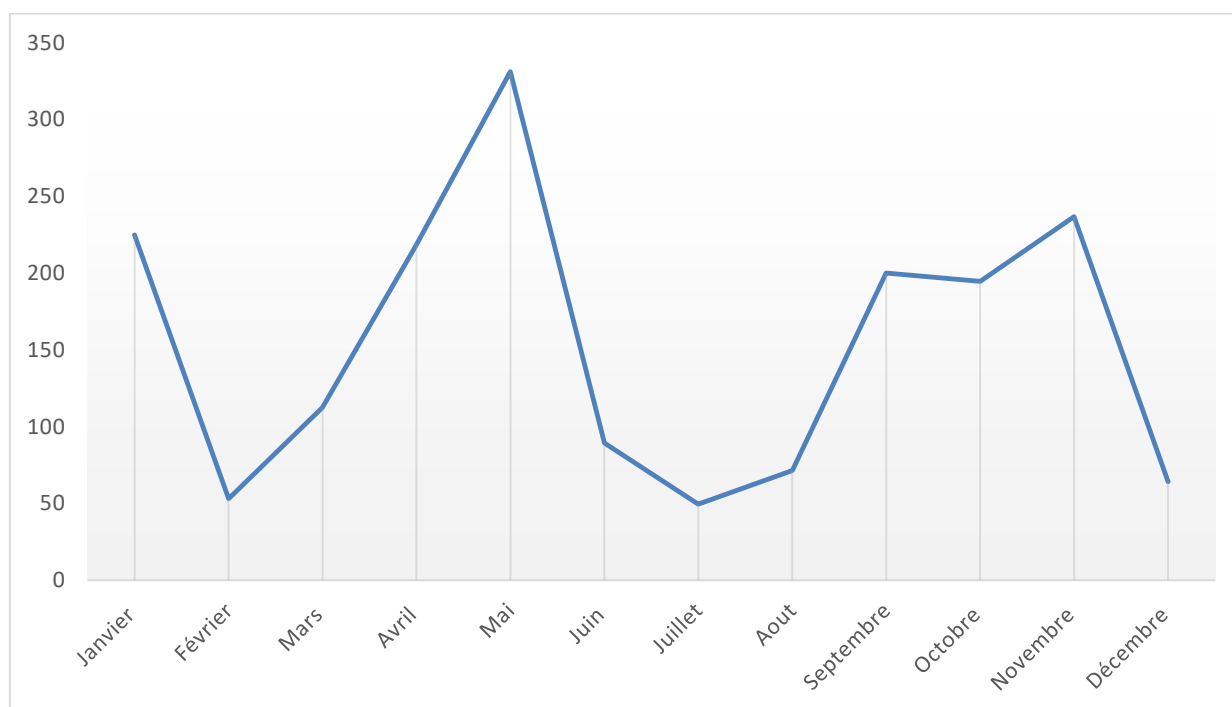
⁶⁸ ACAE I, Plan Communal de Développement (PCD), Publié en Mai, 2020, p.20.

Tableau n° 1: Les données pluviométriques de la ville d'Ebolowa (de 2010 à 2014)

	2010		2011		2012		2013		2014	
	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H	NJ	H
JAN	5	225	4	20,3	6	67,9		75,3	2	74,8
FEV	8	53,2	13	117,9	13	111,3		83,3	6	36,6
MAR	11	112,6	13	115,1	10	88,1		281,0	19	2017
AVR	16	218,7	18	287,8	17	241,5		151,3	20	327
MAI	21	331,3	4	51,7	13	285,1		165,0	14	147,6
JUIN	10	89,4	9	169,9	13	170,6		136,0	13	64,9
JUIL	8	49,5	4	22,8	2	7,0		133,0	7	43,3
AOU	8	71,4	5	30,9	4	45,2		57,0	4	6,7
SEP	22	200,1	13	164,6	18	283,2		139,0	18	258,3
OCT	20	194,7	26	453,5	21	267,1	25	343,4	24	333,3
NOV	22	236,7	14	164,3	18	154,4	10	145,6	18	268,4
DEC	4	64,2	0	0	6	68,9	04	477	4	59,1
TOTAL	155	1846,8	123	1598,8	141	1790,3		1757,6	122	1821,7

NJ=nombre de jours **H**=hauteur des précipitations

Source :ACUE, PDU, Rapport publié en 2018, p.26.

Graphique n° 1: Variation climatique dans la ville d'Ebolowa en 2010

Source : Tableau réalisé à base des données du tableau 1

À partir de ce Graphique 1, l'on constate que la ville d'Ebolowa comprend une longue saison de pluies allant de mars en juin, une courte saison de pluies allant de septembre en novembre, une longue saison sèche de décembre en février et une petite saison sèche de juillet en Août⁶⁹.

Cette forte pluviométrie explique que la ville est le domaine de la forêt dense, et par conséquent c'est aussi une zone dans laquelle l'agriculture est l'activité de prédilection. Cette forêt fait également qu'entre autres activités économiques il y'a l'exploitation forestière.

b. Relief

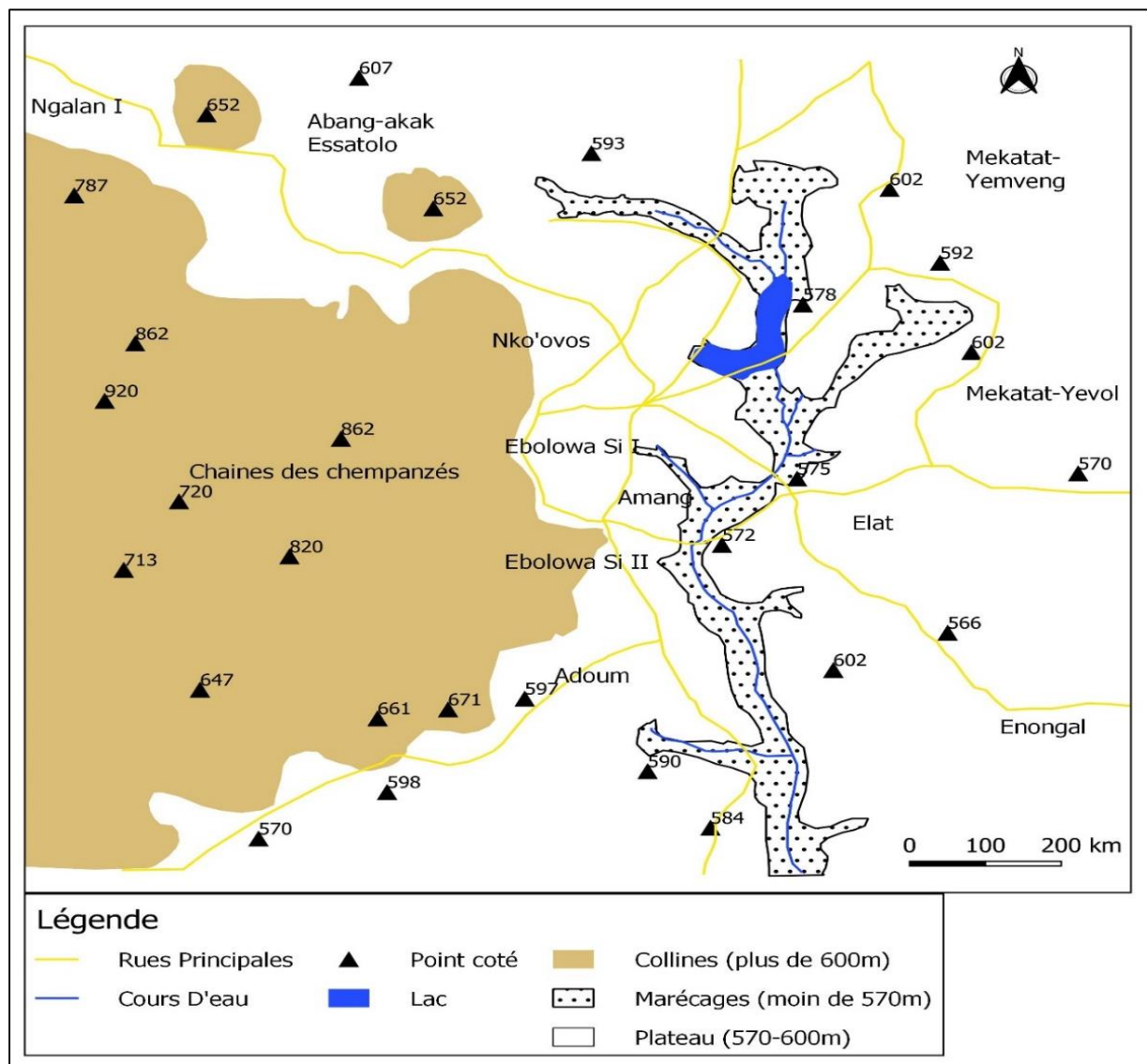
Le relief de la ville est principalement caractérisé par une juxtaposition de collines et de vallées marécageuses⁷⁰. On distingue ainsi des collines basses (à sommet plat et à versants courts, d'altitude moyenne de 600m), les collines moyennes (à sommet arrondi et à versants courts, d'altitude moyenne de 700m) et les collines hautes (à versant escarpés, souvent rocheux et parfois supérieure à 900m). À l'aide d'une carte obtenue à la communauté urbaine

⁶⁹ M. C. Nkeufi bitnke, "Aménagement des équipements de loisir dans la ville d'Ebolowa : Le cas du site du Lac Municipal, Mémoire de Master en Urbanisme Aménagement et Développement urbains (URAMDEUR), Université de Yaoundé I, novembre 2014, p19.

⁷⁰P. Bahanack, "Saisonnalité, tradition et morbidité : Le cas du paludisme à Ebolowa", Mémoire de géographie, Université de Yaoundé I, 2004-2005, p.15.

d'Ebolowa, nous avons pu délimiter le relief de la ville, la carte ci-dessous situe les collines et plateaux de la ville.

Carte n° 2 : Le relief et hydrographie de la ville d'Ebolowa



Source : Institut national de Cartographie (INC) 2015, modifier par Mbukwe Herman, le 4 août 2022.

D'après la carte ci-dessus, le relief de la ville est caractérisé par des collines, des plateaux et des vallées marécageuses. Tout comme le climat, le relief conditionne également le type de plantes à cultiver notamment le manioc, le macabo, le plantain... Ce type de relief est également favorable au développement de plusieurs activités touristiques comme l'escalade, l'alpinisme et les randonnées.

3. Sol et hydrographie

La ville est caractérisée par un sol fertile⁷¹, propice à la culture de plusieurs denrées alimentaires. Elle présente également par un réseau hydrographique dense et favorable à la pratique de la pisciculture.

a- Sol

Faisant partie du plateau Sud- Camerounais, son sol est argileux de couleur rougeâtre⁷². Il est très fertile car bénéficiant des fertilisants naturels composés des feuilles mortes et d'excréments d'animaux. Les sols de par leur nature exercent une grande influence sur la détermination du type de plantes à cultiver. Ainsi, grâce à son climat équatorial humide, le sol est propice à la culture de diverses denrées alimentaires notamment les tubercules, les fruits et les légumes. Tout comme le sol, l'hydrographie de la ville présente aussi des atouts favorables.

b- Hydrographie

Située en pleine zone équatoriale, Ebolowa est exclusivement une zone forestière et présente un réseau hydrographique dense⁷³. Il est constitué de lacs et de cours d'eau, parmi lesquels : la Mvila (principal cours d'eau de la ville), le lac municipal localisé sur la route qui mène au quartier Angale, un étang naturel *Atok bilole*⁷⁴, qu'on retrouve derrière la maison de la radio, plus précisément dans la zone du marché Nfoumou, la rivière Bengo qui traverse la ville dans son axe principal et la rivière Mfiande, située à l'entrée de la ville.⁷⁵ La **carte n°2** illustrée plus haut, présente clairement le réseau hydrographique de la ville, composée comme nous venons de le dire de plusieurs cours d'eau et de marécages favorables à la pratique de l'activité piscicole. En dehors de cette diversité hydrographique, on note d'autres ressources naturelles telles que : les pierres exploitées dans les carrières, l'argile que l'on retrouve dans les alluvions des divers cours d'eau de la commune, le sable et le gravier⁷⁶. Aussi, la végétation est abondante et présente plusieurs caractéristiques.

⁷¹ ACAE II, PCD..., p.21.

⁷² *Ibid.*

⁷³ M.C. Nkeufi Bitnke, "Aménagement des équipements de loisirs dans la ville d'Ebolowa : le cas du site du lac municipal", Mémoire en vue de l'obtention du Master professionnel en Urbanisme Aménagement et développement urbain, novembre, 2014, p.18.

⁷⁴ Mare de canards.

⁷⁵ Nkeufi Bitnke, " Aménagement des équipements de loisirs..., p.18.

⁷⁶ ACAE, PCD..., p.22.

4. Végétation et faune

La végétation constitue une grande richesse naturelle pour la région du Sud et en particulier pour la ville d'Ebolowa. Elle constitue un abri pour plusieurs espèces animales.

a- Végétation

La végétation est de type forêt dense tropicale, caractérisée par des grands arbres⁷⁷. On note la présence de plusieurs essences d'arbres répartis dans le tableau suivant :

Tableau n° 2: les principales essences de bois commercialisables dans la Commune d'Ebolowa

Espèces	Noms commerciaux	Noms locaux
<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sappeli	Assié
<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo	Asseng Assié
<i>Ballonella toxisperma</i>	Moabi	Adjap
<i>Guirbourtia tesmannii</i>	Bubinga	Essingan
<i>Nauclea diderrichi</i>	Bilinga	Akondok
<i>Pterocapus soyauxii</i>	Padouk	Mbel
<i>Milicia excelsa</i>	Oroko	Abang
<i>Terminolia superba</i>	Fraké	Akom
<i>Triplocliton seleroxylon</i>	Ayous	Ayos
<i>Diospyros spp</i>	Ebène	Mevini/ebène
<i>Distemonanthus benthamianus</i>	Movingui	Eyen

Source : ACAE II, PCD, Rapport publié en mai 2020, p.18.

Cette ressource naturelle constitue une grande richesse à plusieurs dimensions pour la localité. Sur le plan écologique, elle joue un rôle important de lutte contre la pollution de l'air ; en absorbant et en neutralisant de nombreux polluants gazeux (Dioxyde de carbone, dioxyde de soufre...), produites par les activités de la ville. D'autre part, la forêt protège et constitue un habitat pour de nombreuses espèces animales. Grace à son feuillage, elle représente un

⁷⁷ ACAE II, PCD..., p.19.

fertilisant pour le sol. Sur le plan alimentaire, elle assure l'autosuffisance par l'abondance des espèces animales qu'elle abrite. Sur le plan sanitaire, cette diversité d'essences de bois est favorable à la pratique de la médecine traditionnelle. La forêt favorise en outre, l'exportation du bois, la production du bois de chauffage destiné à la cuisson des aliments et le développement de l'activité artisanale et de la menuiserie. À côté de ce vaste ensemble de plantes nous avons également une variété d'espèce animale.

b- Faune

La faune est assez variée et constituée principalement de reptiles, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes⁷⁸.

Les reptiles sont encore mal connus dans la localité. Néanmoins, on note la présence des espèces de la famille des boïdés (*python sebae*), des vipères (vipère du Gabon), et des varanidés (varan du Nil). Il existe plus de 360 espèces d'oiseaux, dont les plus remarquables sont : le perroquet gris à queue rouge (*psittacus erithacus*), le grand calao à casque noir (*ceratogymna atrata*), le calao à joues brunes (*ceratogymna cylindricus*)⁷⁹.

Grace à la présence de la forêt dense, nous avons plusieurs variétés de mammifères notamment ; le buffle, l'éléphant, le chimpanzé, les rats, le pangolin géant, le gorille, le buffle, pour ne citer que ceux-ci. Cette diversité faunique participe avec l'agriculture à l'autosuffisance alimentaire. À la suite de cette diversité physique, il convient pour nous de présenter le peuplement de la ville.

II. LES DONNÉES HUMAINES

Cette partie est dédiée à la présentation des ressources humaines de la ville, notamment l'historique de son peuplement et les autres tribus présentes dans la ville.

1- Historique du peuplement

Ici, il s'agit en premier lieu de présenter l'itinéraire migratoire des Bulu de leur ancien Site jusqu'à celui qu'ils occupent aujourd'hui, leur organisation socio-économique et culturelle. En second lieu, montrer l'évolution de ce site en centre urbain, et en troisième lieu, présenter la nouvelle reconfiguration de la population de la ville d'Ebolowa.

⁷⁸,ACAIE II, PCD..., p.20.

⁷⁹ *Ibid.*

a- Migration et implantation des Boulou dans leur site actuel

Avant de présenter l'origine du peuplement de la ville d'Ebolowa, il convient de rappeler que d'après les auteurs Alexandre et Binet, les Boulou font partie de l'un des sous-groupes ethniques qui constituent le grand ensemble PAHOUI⁸⁰. Cet ensemble regroupe six ethnies et 112 tribus totalisant une population de 1.500.000 environ et couvrant une partie du Sud-Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du moyen Congo. Parmi ces ethnies nous avons les Boulou (11 tribu), les Ewondo (22 tribu), les Béné(14 tribu), les Ntoumou (26 tribu), les Mvaé (13 tribu) et les Fang (26 tribu)⁸¹. Au Cameroun, on les retrouve généralement dans les Régions du Centre, de l'Est et du Sud.

L'étude de l'origine des Pahouins revêt encore plusieurs controverses. Les auteurs ne sont pas unanimes quant à cette origine, ils seraient tantôt venus de la Haute-Egypte, tantôt de la Haute Sanaga. D'après Engelbert Mveng, les Pahouins seraient venus du Haut-Nil, après plusieurs mouvements migratoires, ils ont atteint la Haute-Sanaga. Comme nous le savons bien, le Haut-Nil est caractérisé par un climat désertique, c'est-à-dire que la saison sèche s'étend sur plusieurs mois. On peut donc en déduire qu'au regard des activités économiques actuelles des Pahouins, caractérisées par la prédominance de l'agriculture, ils seraient à l'origine des cultivateurs et par conséquent, ils ont pu quitter le Nil à la recherche d'une localité où, le climat serait plus favorable à la pratique de l'agriculture.

Contrairement à la thèse d'Engelbert Mveng, Alexandre et Binet situent l'origine des Pahouins dans la Haute-Sanaga⁸². Leurs mouvements migratoires auraient débuté au XVIII^{ème} siècle sur la rive droite de la Sanaga, quelque part au Nord-Est de leur site actuel. En effet, plusieurs hypothèses ont été utilisées pour nommer le lieu précis : "La Haute-Sanaga, vers Bouar, la région de Baïbokoum, plus au Nord, ou l'Adamaoua vers Ngaoundéré."⁸³ De ce fait, il est cependant difficile de préciser le lieu d'où ils venaient néanmoins, ils se situaient au Nord-Est de la Sanaga. Les Pahouins sont par la suite chassés par les Baboutés, et dans cet élan de fuite, ils traversèrent en plusieurs vagues le fleuve Sanaga, pour atteindre l'autre rive où ils vont s'éparpiller dans le Sud-Cameroun⁸⁴.

⁸⁰ P. Alexandre et J. Binet, *Le groupe dit Pahouin : Fang-Beti-Boulou*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, p.6.

⁸¹ E. Mveng, *Histoire du Cameroun, Tome I*, Yaoundé, CEPER, 1984, p.254.

⁸² Alexandre et Binet, *Le groupe dit...*, P.7.

⁸³ *Ibid*, p.6.

⁸⁴ *Ibid*, p.7.

En outre, Olivier Timma nous renseigne plus clairement sur l'origine de ce peuple. Il s'agissait à la base un peuple de chasseurs venus de la haute Égypte et qui se serait installé sur la plaine Tikar, quelque part au Nord-Est du pays, aux alentours de 1643⁸⁵. Ce peuple a connu une migration causée par des guerres intertribales (invasions des Tikar et des guerriers Mvouté), qui l'ont poussé à s'enfuir dans la forêt où il est stoppé par un grand fleuve appelé *OSANANGA*, actuellement appelé Sanaga⁸⁶.

D'après la source orale, sous la conduite du chef de guerre NneBodo, un rituel d'invocation des forces ancestrales permit à ce peuple de traverser le fleuve sur le dos d'un serpent géant, qui reliait les deux rives⁸⁷. Une partie de la population réussit à traverser, tandis que l'autre resta bloquée de l'autre côté, lorsqu'un certain Kolo-Kunu, implanta involontairement sa lance sur le dos du serpent magique, qui s'enfonça dans le fleuve.⁸⁸. La carte ci-dessous nous présente clairement, l'itinéraire migratoire des Pahouins.

⁸⁵ Timma, *Le serpent...*, P.5.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*, P.6.

⁸⁸ Mveng, *Histoire du...*, P.254.

Carte n° 3: Itinéraire migratoire des Pahouins



Source : Musée des civilisations, *Les civilisations du Cameroun : Histoire, Art, Architecture et sociétés traditionnelles*, Cameroun, Éditions de la route des chefferies, novembre 2012, p.66.

D'après la carte ci-dessus, les Pahouins ont tous traversé la Sanaga, et nous savons bien que la Sanaga constitue l'un des plus grands fleuves du Cameroun et prend sa source du Mont Adamaoua⁸⁹. Ce qui rejoint la thèse selon laquelle, les Pahouins seraient partie du Nord-Est de la Sanaga, quelque part dans l'Adamaoua puis, ont traversé ce fleuve en plusieurs vagues migratoires. Après avoir traversé ce fleuve, les Boulou et Ntoundou ont poursuivi leur migration jusqu'à atteindre la localité de Sangmelima et de là, ils ont poursuivi leurs trajectoires jusqu'au lieu où ils se situent actuellement. Engelbert Mveng précise à cet effet, qu'après la traversée du fleuve les Ntoundou et une partie des Fang pénètre le Nord du Gabon, les Boulou quant à eux, sont interrompu dans leurs progressions vers la mer au environ de 1880, alors qu'ils

⁸⁹ <https://fr.m.wikipedia.org/Sanaga>, consulté le 29/07/22.

s'apprêtaient à atteindre le Sud-Est de Kribi : la colonisation avait donc fixée le peuple Boulou à l'endroit où il se situe actuellement⁹⁰. Arrivé au site qui représente actuellement ville d'Ebolowa, les Boulou se sont divisés en plusieurs tribus réparties dans tout le site. Il s'agit des *Yendjok*, les *yévol*, les *Biyen*, les *Ndon*, les *Essawo*, les *Yemfek*, les *Yetotan*, les *Essakoe*, *Yeminsen*.

D'après la source orale, c'est la tribu Boulou, *ESSAWO* qui serait le premier groupement humain à avoir fondé ce village sous le nom de *KAMA*, qui est nommé plus tard Ebolowa, à la suite d'une histoire de chasse⁹¹. En effet, un certain Zanga Mba, avait tendu des pièges sur le flanc de la colline que nous apercevons en face de la Mairie d'Ebolowa I^{er}. Le chasseur mit plusieurs semaines avant de vérifier ses pièges, soit parce qu'il était malade, soit par paresse, toujours est-il que le jour où ce dernier retourna vers ses pièges, il ne put trouver que la carcasse d'un gros singe, et les femmes qui se rendaient dans leurs champs à ce moment-là, appelèrent l'endroit *NKOL-EBOL-WO'O* ce qui signifie le Mont du chimpanzé pourri⁹². Cette appellation devint très populaire à telle enseigne qu'elle fit disparaître le vrai nom du village, *KAMA*. Plus tard, les *ESSAWO* furent chassés par les *Yetotan*, les *Yévol*, et les *Yendjok*. C'est ainsi qu'à Bityili s'installent les *Ndon*, à Ngalane une partie des *Yévol*, à Mekalat le second groupe *Yévol* d'où l'appellation Mekalat-yévol, à Mekalat Biyen on retrouve les *Biyen*, à Ebolowa Si I et II on a les *Essakoe* et à Nko'ovos se trouvent une partie des *Yendjok*. Les *Essawo* quant à eux, ont migré sur la route allant vers Ngalane, précisément dans la ville Ngonobok, et une autre partie des *Yendjok* dans l'actuel village Biyeyem. Il convient de préciser que toutes ces tribus sont issues d'un même ancêtre. Il s'agit précisément des frères d'un même père, qui ont décidé chacun d'aller fonder leur propre famille.

Quant à l'appellation *Nkol-Ebol-Wo'o*, elle due subir une amputation dont sont à l'origine des missionnaires américains et les Allemands. Les missionnaires Américains débarquent dans la localité dans les années 1882, ces derniers ne purent facilement prononcer ce nom composé de trois mots, ils durent se contenter des deux derniers : *Ebol-Wo'o*. Au moment de l'arrivée des Allemandes, à la fin des années 1880, ils interrogent les chefs sur le nom de la localité, ceci déclarent que le nom est *Nkol-Ebol-Wo'o*, les Allemands ont également éprouvé des difficultés à prononcer ce nom, c'est ainsi que *Nkol-Ebol-Wo'o* est devenu Ebolowa⁹³. Par la suite, trois grandes chefferies furent créées ; la chefferie d'Ebolowa-si I, à sa

⁹⁰ Mveng, *Histoire du...*, p.254.

⁹¹ Evina, L., 90 ans, ancien secrétaire particulier du Maire Assale, Ebolowa le 8 avril 2022.

⁹² ACAE, PCD..., p.23.

⁹³ *Ibid.*

tête le chef Ndile Nsom, la chefferie d'Azem, avec Ngoto Evina comme chef et, la chefferie de Nko'ovos, à sa tête le chef Mvondo Ntimban. Malheureusement, la chefferie d'Ebolowa-si I et celle d'Azem furent éteintes par la mort de leurs chefs, celle de Nko'ovos a résisté jusqu'à nos jours⁹⁴. Avec l'arrivée des Allemands, les Américains sont disloqués du site au pied du Nkol-Ebol-Wo'o et s'installent à Elat. Le village Ebolowa va cependant connaître une évolution.

Au début du XIX^{ème} siècle, plus précisément en 1894, Ebolowa devient un centre urbain, elle fait désormais partie des 19 circonscriptions administratives en 1906⁹⁵. Après la défaite allemande lors de la première guerre mondiale, les Circonscriptions administratives allemandes deviennent en 1935 des Régions ; Ebolowa est le chef-lieu de la Région du Ntem⁹⁶. La ville évolue par la suite, rattachée à la Province Centre-Sud le 24 juillet 1972, elle est maintenue chef-lieu du Département du Ntem⁹⁷. Le 22 août 1983, elle est instituée en chef-lieu de la province du Sud et du Département du Ntem, à la suite du démembrement de l'ancienne Province Centre-Sud⁹⁸. Ce n'est qu'en 1992, que le Ntem disparaît pour laisser place à deux nouveaux Départements ; la Mvila (chef-lieu Ebolowa) et la Vallée du Ntem (chef-lieu Ambam)⁹⁹. De là, l'évolution administrative de la ville va poursuivre son cours, et c'est en 2008 que l'appellation de Province disparaît pour laisser place à la Région ; Ebolowa devient le chef-lieu de la Région du Sud et est maintenue chef-lieu du Département de la Mvila¹⁰⁰.

Depuis sa création en 1894, la ville a connu une évolution spatiale. Elle s'est étendue sur le plateau Nko'ovos à travers le centre commercial, dans le plateau Nord-Est par les maisons des fonctionnaires et firmes commerciales. Cette extension s'est poursuivie au fur et à mesure de l'évolution de sa population, liée à l'installation de nouvelles tribus dans la localité.

Après avoir présenté l'itinéraire migratoire des Boulou jusqu'au site devenue au XIX^{ème} siècle un centre urbain, il nous paraît important de présenter également leur organisation socio-économique et culturelle.

⁹⁴ Archives privées de Monsieur Evina Luc.

⁹⁵ E. Njokou Ngomedje, "Inventaire des monuments allemands dans les villes du Sud-Cameroun (1884-2003) : Histoire et perspective", Mémoire de DEA en Histoire, 2007-2008, p.97.

⁹⁶ L.Ngongo, *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun, Tome I 1884-1945*, Paris, Berger-Levrault, 1987, p.52.

⁹⁷ Archives privées de Monsieur Evina Luc.

⁹⁸ <https://www.osidimbea.com>, Histoire de la Région du Sud, consulté le 1^{er} août 2022.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

b- Organisation socio- économique et culturelle des Boulou

Du point de vu de l'organisation sociale, il s'agit d'une société lignagère¹⁰¹. C'est-à-dire une famille étendue avec un ancêtre commun au quel tout le monde se réfère, avec des familles fondées par des frères qui, ce sont détachés de leur père pour créer d'autres familles. Les Boulou forment donc une société segmentaire, divisée en famille *Nda bot*, sous l'autorité d'un aîné *Ntol mot* et qui font partie d'une même tribu *Ayong*¹⁰². L'autorité est patriarcale ; assurée par les anciens du clan ou de la tribu. Au-dessus de ces familles se trouve le *Nkukuma*, il est l'héritier du fondateur du clan, ou celui que les ancêtres ont choisi pour jouer le rôle de représentant du pouvoir traditionnel. Il est assisté dans ses fonctions par un conseil de notables.

Sur le plan économique, les activités s'articulent autour de l'agriculture traditionnelle, la pêche, la chasse et le petit élevage. L'agriculture traditionnelle consistaient pour Alexandre et Binet à la polyculture, c'est-à-dire le mélange de plusieurs cultures sur une même exploitation¹⁰³. Cependant, plusieurs cultures pouvaient être associées dans une même parcelle, comme l'igname, le tabac, le pigment, le manioc, les courges, macabo, maïs et les légumes. Chaque famille produisait ce qui lui était nécessaire et, aucun produit n'était commercialisé, ils relèvent à cet effet qu'aucune tradition n'atteste de la pratique du commerce chez les Pahouin¹⁰⁴. Pour payer les dotes, les anciens se servaient des pointes d'ivoire ou des morceaux de fer façonnées en forment de flèches. Les Pahouin en générale, et les Boulou en particulier sont à la base de grands chasseurs¹⁰⁵ ; la présence de la forêt du Sud rend favorable cette activité. Les espèces capturées sont entre autre le porc-épic, le pangolin, la vipère, le singe et d'autres variétés d'animaux sauvages, les instruments de chasses sont les flèches en bambou empoisonnées et de pièges en bambou¹⁰⁶. Le petit élevage était également pratiqué, et se limitait aux chèvres, chiens, volailles et cochons ; ce bétail ne jouait pas un rôle considérable dans l'alimentation des Boulou. Néanmoins, il était utilisé pour des rituels, pour payer les dotes et à l'occasion des deuils¹⁰⁷. Il parait important pour nous de relever qu'avec l'arrivée de la colonisation, cette agriculture traditionnelle est lésée au profit de l'agriculture moderne, marquée par l'introduction d'autres cultures dans la localité comme le cacao, le café et l'hévéa¹⁰⁸.

¹⁰¹ Mveng, *Histoire...*, p.257.

¹⁰² Alexandre et Binet, *Le groupe...*, pp.41-42.

¹⁰³ *Ibid*, p.29.

¹⁰⁴ *Ibid*, p.33.

¹⁰⁵ Timma, *Le serpent...*, p.5.

¹⁰⁶ ACAE II, PCD..., p.35.

¹⁰⁷ Alexandre et Binet, *Le groupe dit...*, p.30.

¹⁰⁸ *Ibid*, p.31.

Sur le plan culturel, ils sont monothéistes, croient en l'existence d'un Dieu suprême Zambe, créateur de toute chose. Ils croient également aux ancêtres défunts avec lesquels ils communiquent lors des cérémonies rituelles¹⁰⁹. Il s'agit par ailleurs, de grands poètes, danseurs et artistes sculptant le bois et l'ivoire. Un élément particulier de cette culture demeure le mvet, sorte de guitare traditionnelle avec laquelle les griots ou conteurs animent les soirées. Leurs récits, chants ou contes reposent sur de grands exploits et hauts faits imaginaires des héros de la tribu¹¹⁰. Le mvet est à la fois un instrument de musique et un objet d'art. Comme autres instruments traditionnels de musique nous avons : *Nkul (tamtam)*, *Ngom* (tambour), on enregistre plusieurs danses traditionnelles parmi lesquelles : *Ozila* (danse de fécondité), *Menjan* (rite d'initiation), et *l'Esani*¹¹¹.

2- Reconfiguration du peuplement

La ville d'Ebolowa n'est pas uniquement peuplée de Boulou, d'autres ethnies vont s'installer, attirées par les nouvelles activités socioéconomiques et les structures administratives de la ville. Dès 1897, des compagnies commerciales vont s'installer dans la localité, il s'agit entre autres de la Société John Holt qui faisait dans la vente des matériaux de constructions et dans l'exportation des produits agricoles, la société Paterson et Zohonis (PZ) qui faisait dans l'exportation des produits agricoles (huile de palme, cacao,...) , la Société commerciale de l'Ouest africaine (SCOA) qui faisait dans la vente des produits vestimentaires et de beauté de luxe¹¹², pour ne citer que ces sociétés. Grâce à cette invasion de commerçants européens, les Haoussa débarquent dans la ville. Ils travaillent au côté de ces commerçants en tant que vendeurs ambulants, l'administration allemande va favoriser l'installation de cette nouvelle ethnie dans la localité¹¹³. C'est ainsi que la première Mosquée d'Ebolowa est construite entre 1910 et 1914¹¹⁴. Depuis 1945, on note l'installation de la communauté gabonaise, à la recherche de meilleurs soins de santé assurés par l'hôpital d'Enongal, et à la recherche d'une meilleure formation, assurée par l'École technique d'Agriculture (ETA). Par la suite, d'autres ethnies vont s'implanter dans la localité. Le recensement général de la population a révélé qu'en 1958, la localité comptait une population totale de 14.280 habitants, dont 662 Bassa, 253 Banen, 1265 Bamiléké, 189 Haoussa, 117 Foulbé, 165 Gabonais, 58 Bamoun, 7 Batanga, 305 Ntougou, 11

¹⁰⁹ Mveng, *Histoire du...*, p.258.

¹¹⁰ *Ibid*, p.124.

¹¹¹ ACAE II, PCD..., p.36.

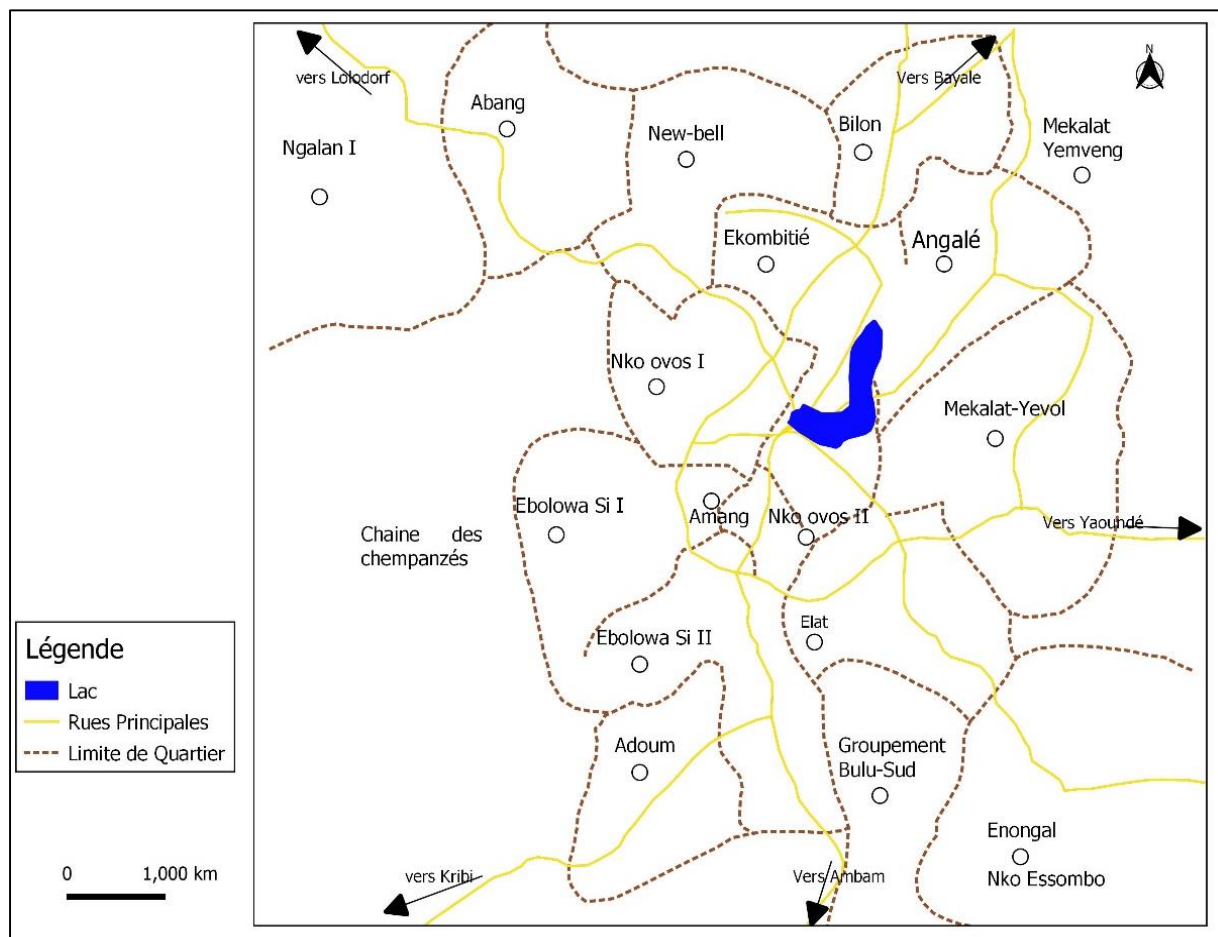
¹¹² Archives privées de Monsieur Evina Luc.

¹¹³ E. Njokou Ngomedje, 'Inventaire des monuments ...', P.98.

¹¹⁴ *Ibid*.

Babouté, 499 Bané, 76 Fang, 157 Ewondo, 90 Bafia¹¹⁵ contre 10.426 autochtones. Ce n'est qu'en 1965 que le nombre de Bamvele a été révélé, ce nombre s'élevait à 831 habitants. Toutes ces données confèrent à Ebolowa une population cosmopolite répartie dans la localité. La carte ci-après fait la répartition des quartiers de la ville.

Carte n° 4: Répartition des quartiers de la ville



Source : Institut national de Cartographie (INC) 2015, modifier par Mbukwe Herman, le 4 août 2022.

À partir de la carte ci-après, il paraît plus aisé de circonscrire les ethniques présents dans la ville en fonction des quartiers. Ainsi dans le quartier New-Bell on retrouve les Bassa, à Amang on retrouve les Foulbés et Haoussa, à Nko'ovos II se trouvent les Bamiléké et les Bamoun¹¹⁶. Quant aux autres quartiers notamment Nko'ovos I, Abang, Mekalat, Ebolowa-si I et II, Enongal, Adoum, Angale, Bilon et Elat, ils sont tous caractérisés par une population cosmopolite¹¹⁷.

¹¹⁵ [https://fr.m.wikipedia.org.Ebolowa\(Awae\)](https://fr.m.wikipedia.org.Ebolowa(Awae)), consulté le 30/07/22.

¹¹⁶ Okoumou, J-P., 67ans, ancien SG à la CUE, Ebolowa, 15 avril 2022.

¹¹⁷ *Idem*.

En termes de démographie générale de la ville, le PDU de la ville relève qu'en 1976, Ebolowa était classée comme onzième plus grand centre urbain du Cameroun, avec une population de 18239 habitants. En 1987, elle occupe la douzième place avec une population de 34771 habitants. Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie nationale des centres urbains au Cameroun.

Tableau n° 3: Hiérarchie nationale des centres urbains de 1976 à 1987

Centre Urbain	1976		Rang	1987		Rang
	Pop	%		Pop.	%	
Douala	458 426	38.4	1	809 852	36.5	1
Yaoundé	313 706	26.3	2	649 252	29.3	2
Bamenda	48 111	4.03	3	110 142	4.9	3
Bafoussam	62 239	5.2	4	112 681	5.1	4
Garoua	63 900	5.3	5	141 839	6.4	5
Maroua	67 187	5.1	6	123 296	5.5	6
Ngaoundéré	38 840	3.2	7	78 062	3.5	7
Kumba	44 175	3.7	8	70 112	3.1	8
Nkongsamba	70 464	5.9	9	85 420	3.8	9
Buéa	24 584	2.6	10	32 871	1.4	10
Bertoua	18 239	1.3	12	43 402	1.9	11
Ebolowa	14 982	1.5	11	34 771	1.2	12
Total	1 191 632	100	/	2 213 527	100	/

Source : ACUE, PDU..., p.18.

Le recensement de 2005 a révélé que la population d'atteignait 65.015 habitants¹¹⁸. Nous pouvons cependant montrer l'évolution de la population de la ville d'Ebolowa durant les années 1958, 1987 et 2005.

Tableau n° 4: Évolution de la population de la ville d'Ebolowa 1976 à 2005

Années	1958	1967	1987	2005	TOTAL
Population	14280	14982	34771	65015	129048
Fréquence	11,06%	11,60%	26,94%	50,4%	100%

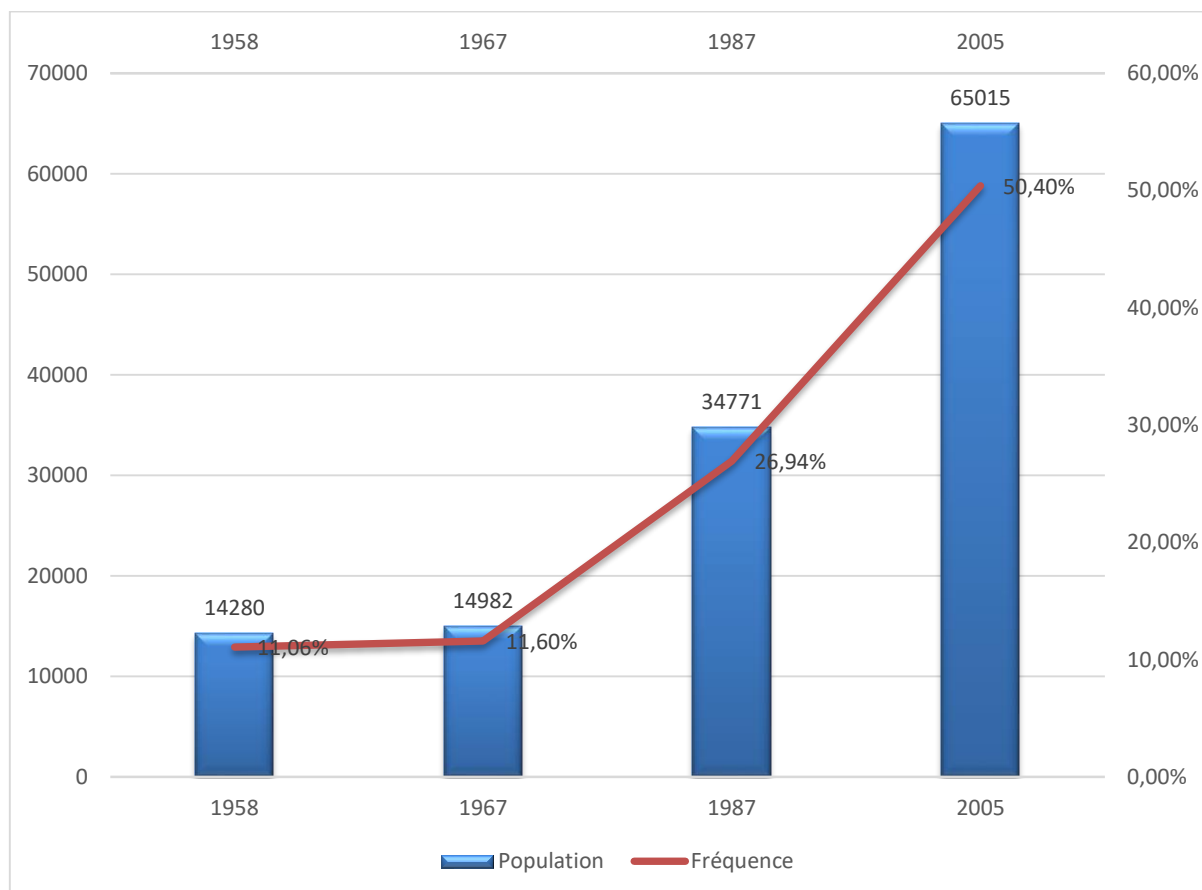
Source : Tableau réalisé à base des données du RGP et du PDU d'Ebolowa

Le tableau ci-après nous présente les différentes variations de la population de la ville d'Ebolowa, en fonction de ces quatre dernières années notamment, 1958,1967,1987 et 2005. L'on constate de ce fait que, la ville avait au départ 14820 habitants, elle s'est vu augmenter de

¹¹⁸ <https://fr.m.wikipedia.org/Ebolowa>, consulté le 30/07/2022.

702 habitants en 1967, soit une population totale de 14982 habitants. En 1987, la population a considérablement augmenté et a atteint 34771 habitants, soit 19789 habitants de plus que l'année précédente. Elle atteint 65015 habitants en 2005, avec une augmentation de 30244 personnes par rapport à l'année 1987. Cette augmentation de la population, est probablement due aux différentes activités socioéconomiques et culturelles de la ville. Le graphique ci-après nous présente clairement l'évolution de cette population.

Graphique n° 2: Évolution de la population de la ville d'Ebolowa de 1958 à 2005



Source : Graphique réalisé à partir des données des RGPH de 1958, 1967, 1987 et de 2005.

À partir de ce graphique, il est évident que la ville d'Ebolowa a connue une croissance considérable de sa population, elle est partie de 14280 habitants en 1958, à 65015 habitants en 2005. Ainsi, en tant que chef-lieu de la province du Sud, et chef-lieu du département de la Mvila, Ebolowa attire les populations à travers ses multiples fonctions : la fonction administrative, car elle fournit de divers services administratifs dans l'ensemble de la Province à travers les délégations, les services du Gouverneur, la Préfecture, la Sous-préfecture et la Mairie. La fonction sanitaire et éducative ; avec l'hôpital d'Enongal qui rend depuis sa création en 1920 d'importants services de santé aux populations locales et ceux de la Sous-Région allant

de la Guinée Équatoriale au Gabon¹¹⁹ ; une éducation de qualité à travers les établissements maternelles, primaires, secondaires et les écoles de formation comme l'ETA qui comptait depuis 1945 parmi ses effectifs des étudiants Gabonais¹²⁰. La fonction commerciale, car la ville dispose des marchés frontaliers (Kyéossi et Abang-Minko'o) pour la vente de ses produits agricoles, elle exporte également ses ressources forestières et cultures de rentes dans la sous-région¹²¹. Malheureusement la plupart de ces ressources forestières et agricoles sont déplacées hors de la ville sans transformation. Par ailleurs, Ebolowa est un centre culturel, car la population autochtone de la ville et de la Province du Sud est Boulou, elle dispose également des structures sportives, facteurs d'intégration nationale.

Au regard de cette étude physique et humaine, il en ressort que la ville d'Ebolowa présente une diversité naturelle et ethnique, capable d'impulser son développement. Sa population grandissante constitue une main d'œuvre abondante pour ses diverses activités économiques, exploiter ces richesses passe par la mise en place d'un organisme capable d'assurer le bien-être des citoyens : la Commune.

III- DE LA CRÉATION A L'ÉVOLUTION DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA

Plusieurs raisons ont poussé l'administration coloniale à mettre en place une institution communale au Cameroun. Il s'agit des raisons politique et démographique¹²².

Le choix d'instituer les communes répond à un impératif d'ordre politique. Pour mieux asseoir sa domination, l'administration coloniale met sur pieds des structures solides qui lui permettront de mieux appliquer sa politique coloniale¹²³.

Les raisons d'ordre démographique, se justifient du fait de l'augmentation de la population. Cette explosion démographique entraîne un déséquilibre entre les ressources naturelles et la population grandissante, d'où la nécessité de mettre sur pieds des organismes chargés non seulement de maintenir l'équilibre entre ces deux entités, mais aussi de satisfaire les besoins de la population. C'est dans cet ordre d'idée qu'en 1927, le chef de circonscription de Douala relève dans sa lettre au haut-commissaire que :

¹¹⁹ ACAE II, PCD..., p.24.

¹²⁰ ACUE, PDU..., pp.103-115.

¹²¹ *Ibid*, p.165.

¹²² A.N.Y: VT8/80 Yaoundé-Douala communes Généralité Régime Municipal, création, Organisation et réorganisation 1926-1954, p.12

¹²³ *Ibid*.

l'organisation de le voirie ne répond plus à, l'importance sans cesse grandissante de la ville ; les quartiers se modifient chaque jour, il n'est plus possible de limiter aux principales artères le bénéfice des installations(eau, égouts) qui constituent le minimum de confort pour une ville¹²⁴.

En d'autres termes, il s'agit pour l'administration coloniale de créer des structures capables d'élaborer des stratégies de développement et de lutter contre la pauvreté dans une approche participative, en tenant compte de son environnement, de son potentiel, de sa culture, ses propres spécificités et de ses contraintes. Mais dans le fond, il ne s'agissait pas de développer les populations mais de développer le colon en créant des pôles de production agricole destinées à renchérir les industries de la métropole. Ils ont cependant, créé dans la plupart des villes des structures de promotion des cultures extraverties pour d'avantage acculturer les populations locales.

1- Historique de l'institution communale au Cameroun

Nous ne saurions parler de l'histoire de la commune mixte urbaine (CMU) d'Ebolowa sans faire un retour dans l'histoire de l'institution communale au Cameroun.

La naissance et l'évolution des communes au Cameroun est liée aux différents changements politique, économique, social qu'a connu le pays au cours de son histoire. Il s'agit de la colonisation, l'indépendance, la réunification, le fédéralisme, l'État unitaire, la crise économique qui ont chacun marqué l'histoire des communes¹²⁵. Le Cameroun a connu ses premières expériences municipales durant la période de l'entre deux guerres mondiales, alors qu'il était sous l'administration française et anglaise. Le colonisateur britannique en appliquant sa politique d'*Indirect Rule*, s'appuyait sur des autorités traditionnelles pour gouverner. Entre 1920 et 1930, sont créés les *Natives Authority*, premières formes de municipalités qui sont devenues en 1932, des *Local Authority*, qui à leur tour sont devenues des "*Local Council*, dirigés par un *Chairman* élu et assisté d'un *Exécutif Comitee* et d'un *Exécutif Secretary*¹²⁶.

Kom Tchunte relève qu'en 1961, les *Local Council* deviennent des *Local Governments*, et qu'en la même année la partie occidentale du pays comptait 20 *local Council*, 30 en 1967 et 24 en 1969¹²⁷.

Sous l'administration française, l'expérience communale est marquée par la création des toutes premières communes, notamment celles de Douala et de Yaoundé en 1941¹²⁸. Ces

¹²⁴ A.N.Y: VT8/80 Yaoundé-Douala communes Généralité Régime Municipal... 1926-1954, p.13.

¹²⁵ Kom Tchunte, *Cameroun ...*, p.47.

¹²⁶ *Ibid.* p.49.

¹²⁷ *Ibid*

¹²⁸ Kom Tchunte, *Développement communal et...*, p.10.

communes avaient à leur tête un administrateur-maire, assisté d'une commission municipale composée de notables camerounais et français. Le mouvement communal va progressivement s'étendre dans le reste du territoire. Ainsi qu'on assiste à la création de la Commune Mixte Urbaine(CMU) d'Ebolowa en 1947.

2- Genèse de la Commune Mixte Urbaine d'Ebolowa (1947-1958)

L'institution communale mise en place par l'administration coloniale à Douala et à Yaoundé, va s'étendre dans les autres circonscriptions administratives à l'instar d'Ebolowa.

Avant 1947, il n'y avait pas de Commune à Ebolowa mais, une administration coloniale gérée par les Français. La commune voit le jour par l'arrêté n°3420 du 10 décembre 1947, réorganisant le régime communal au Cameroun¹²⁹. La commune avait à sa tête un administrateur-maire au nom de San Marco, nommé par le haut-commissaire de la République et assistée d'une commission municipale nommé¹³⁰.

Le caractère mixte de cette commune, tient du fait qu'elle était dirigée par un Administrateur-Maire, personnalité nommée par le haut-commissaire de la République, qui était en même temps Maire et chef d'unité administrative, assisté d'adjoints et d'une commission municipale. Ce caractère mixte tenait également du fait qu'il fallait pour l'administration coloniale contrôler les Communes. Cependant, il ne s'agissait pas de donner l'autonomie aux populations locales puisqu'ils étaient encore dans un cadre où l'administration coloniale estimait que les populations étaient incapables de gérer leurs propres affaires

¹²⁹ ACUE, PDU..., p.20.

¹³⁰ *Ibid.*

Photo n° 1: Ancien bâtiment de la CMU d'Ebolowa



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa 11 avril 2022.

Il s'agit ici de l'ancien bâtiment de la Commune Mixte Urbaine d'Ebolowa, aujourd'hui il est réservé aux audiences du tribunal de grande instance.

La CMU d'Ebolowa a connu le passage de plusieurs administrateur-maires, répartis dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 5: Les Administrateur-Maires de la ville d'Ebolowa (1947-1958)

Années	Noms et Prénoms
1947-1949	Louis San Marco
1949-1950	Jacques Christol
1950-1953	Lelong Roger
1953-1955	Marcel Valette
1955-1956	Bernard Allaire
1956-1957	Pierre Simonet

1957-1958	René Blanchard
-----------	----------------

Sources : Archives privées de Monsieur Luc Evina, Ebolowa 8 avril 2022.

Louis Sanmarco était un administrateur colonial français né en 1912 à Martigues en France et décédé le 9 octobre 2009¹³¹. Il débuta sa carrière professionnelle en 1937 en tant que chef de Subdivision à Ouagadougou en Haute-Volta., puis fut muté à Dschang au Cameroun comme chef de Subdivision. Par la suite, il occupa d'autres fonctions importantes avant d'être promu chef de Région du Ntem en 1947¹³². Il est remplacé deux ans plus tard par Jacques Christol, ancien membre des forces armées françaises¹³³. Lelong Roger, Marcel Valette et Bernard Allaire fut des administrateurs coloniaux français ayant également fait partie de l'armée française lors de la deuxième guerre mondiale, ils ont par suite été respectivement chefs de Région du Ntem à Ebolowa¹³⁴. Né le 27 Octobre à Hanoï, Pierre Adrien Simonet fut un militaire et haut fonctionnaire français¹³⁵. Engagé dans les forces françaises libres, il devient après la deuxième guerre mondiale précisément en 1956, un administrateur colonial dans le Ntem. Il est remplacé en 1957 par René Blanchard, officier de commando pendant la deuxième guerre mondiale¹³⁶. René s'engage dans les forces françaises libres en 1940 où il occupa la fonction de Lieutenant, il devient dix-sept ans plus tard chef de Région du Ntem à Ebolowa.

De ce qui précède, l'on constate que les administrateurs-Maires étaient pour la plupart des anciens combattants des forces armées françaises et par conséquent, on en déduit que l'aspect militaire apparaît comme un critère sous-jacent de nomination des administrateurs-Maires pendant la période française.

En 1955, l'administration coloniale introduit une distinction juridique entre les communes¹³⁷. Trois types de Commune voient le jour, il s'agit de la Commune de plein exercice, la Commune de moyen exercice et la Commune Urbaine. Cette loi institue également l'élection du conseil municipal et de l'exécutif communal. La ville d'Ebolowa ayant atteint un chiffre de 14280 habitants en 1958, ce qui lui permettait conformément aux critères de création des Communes de Plein Exercice, de passer de la Commune Mixte en Commune de Plein Exercice (CPE). Ce caractère de Plein exercice tient du fait qu'en 1957 le processus d'indépendance est initié avec l'autonomie interne du pays¹³⁸, le pouvoir est désormais mit entre les mains des

¹³¹ <https://fr.m.wikipedia.org/louissanmarco>, consulté le 11/07/22.

¹³² *Ibid.*

¹³³ Archives privées de Monsieur Evina Luc.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ <https://www.francaislibres.net/pierresimonet>, consulté le 11/07/22.

¹³⁶ <https://fr.m.wikipedia.org/reneblanchard>, consulté le 11/07/22.

¹³⁷ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.455.

¹³⁸ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p.167.

Camerounais. De ce fait, la Commune n'est plus dirigée par un administrateur- maire mais plutôt par un Maire et ses adjoints, assistée par un conseil municipal. Ebolowa, elle va évoluer sous ce régime jusqu'en 1987.

3- De la Commune de plein exercice à la Commune Urbaine d'Ebolowa :(1958-1987)

Les Communes de Plein Exercice furent créées à la suite des Communes Mixtes Urbaines ; ce changement s'explique du fait de l'évolution politique du Pays. C'est pour cette raison, que l'administration française avait déjà entamé le processus d'indépendance du Cameroun depuis 1957 précisément en application du décret n°57-501 du 16 Avril 1957, le Cameroun devient un État autonome avec un gouvernement dirigé par le premier ministre André Marie Mbida¹³⁹. Par conséquent, la Commune qui était auparavant dirigée par un administrateur-Maire se voit désormais dirigée par le Maire et ses adjoints, assisté d'un conseil municipal. C'est dans ce sens qu'en 1958, l'ancienne Commune Mixte Urbaine d'Ebolowa fut érigé en Commune de Plein Exercice¹⁴⁰. Ici le conseil municipal est élu et élit à son tour le Maire et ses Adjoints. En 1967, le Cameroun adopte une loi sur le statut des Communes, cette loi prévoit la nomination des Maires dans les CPE. Le Maire est assisté d'un conseil municipal élu au suffrage universel pour un mandat de 6ans au scrutin de liste à un tour. La CPE d'Ebolowa comprenait ¹⁴¹:

- Un Maire, au nom de Charles Assale
- Un premier adjoint, au nom d'Eyenga Nsom
- Un deuxième adjoint, au nom de Megoum Charles
- Un troisième adjoint, au nom de Simon-pierre Nana
- Et un Secrétaire général(SG), au nom de Mvondo Nlom¹⁴².

Le Maire Assale a occupé de nombreuses fonctions dans l'administration camerounaise. Né le 4 novembre 1911 à Mefo (Ebolowa) et mort le 10 décembre 1999 à Yaoundé¹⁴³. Il fut, en 1944 le premier président de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC). En 1946, il devient délégué à l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM). En 1948 il fut aux côtés de Um Nyobe et de Jacques Ngom l'un des membres fondateurs de l'Union des Populations du Cameroun (UPC)¹⁴⁴. Il occupa d'autres fonctions avant de devenir en 1958 le Maire de la Commune de plein exercice d'Ebolowa. Il est assisté dans ses fonctions de maire

¹³⁹ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p.168.

¹⁴⁰ M.C. Nkeufi Bitnke, "Aménagement des équipements de loisirs dans la Ville d'Ebolowa : Le cas du site du lac municipal" 'Mémoire de Master professionnel en Urbanisme Aménagement et Développement Urbains, Université de Yaoundé I, novembre 2014, p.15.

¹⁴¹ Evina..., Ebolowa le 10 avril 2022.

¹⁴² *Idem.*

¹⁴³ <https://fr.m.wikipedia.org/charlesassale>, consulté le 12/05/22.

¹⁴⁴ *Ibid.*

par ses adjoints Eyenga Nsom, Mengoum Charles et Simon Nana, tous des originaires de la ville et ayant occupés des fonctions d'Adjoints à la Commune de Plein Exercice d'Ebolowa¹⁴⁵. Le Secrétaire général Nlom Mvondo quant à lui, est également un originaire de la ville et ayant occupé la fonction de SG à la CPE d'Ebolowa.

Au regard des origines des membres de l'administration de la Commune de Plein Exercice d'Ebolowa, il en ressort qu'ils sont tous des natifs de la ville. Par conséquent, l'aspect "Tribu" apparaît comme un critère sous-jacent d'élection des autorités municipales dans la ville d'Ebolowa. En conséquence, on ne peut donc pas faire partie des autorités d'une Commune si l'on est pas originaire de la localité. Il en ressort également que les premiers magistrats municipaux depuis la création des Communes jusqu'à nos jours, sont des ressortissants du moule de l'administration ; c'est-à-dire des personnalités ayant un passé solide dans la politique et par conséquent maîtrisant l'administration. Ne peut donc être maire que celui ayant déjà eu un passé politique soutenable.

La situation politique du Cameroun, relative à la mise en place de l'État unitaire le 20 mai 1972¹⁴⁶, a eu un impact considérable dans la réorganisation des communes. Le système fédéral rencontrait d'énormes difficultés, notamment des lourdeurs et des lenteurs administratives, car il s'agissait de deux constitutions, de deux peuples, de deux langues, de deux gouvernements et de quatre assemblées. Il fallait cependant les harmoniser, ce changement d'institution a entraîné des réformes à tous les niveaux de l'État. Ainsi, deux ans plus tard, une nouvelle loi communale fut promulguée : la loi du 5 Décembre 1974. Dans son article premier, la Commune est "Une personne morale de droit public, elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elle gère les affaires locales sous la tutelle de l'Etat en vue du développement économique, social et culturel de ses populations"¹⁴⁷.

Cette loi institue deux types de communes au Cameroun : la Commune urbaine et la Commune rurale¹⁴⁸. Est considérée comme Commune urbaine, celle dont le ressort territorial se réduit à une agglomération urbanisée. Ici l'exécutif communal est élu et dont le nombre d'adjoints varie en fonction de l'importance de la population. De 500000 à 200000 habitants, le nombre varie entre deux et trois, au-dessus de 200000 le nombre est de quatre. Leur mandat était de 5ans.

Est considéré comme Commune rurale, celle dont le ressort territorial s'étend à la fois à une agglomération urbanisée et sur des zones rurales. L'administrateur municipal et ses

¹⁴⁵ Evina..., Ebolowa le 10 mars 2022.

¹⁴⁶ Ngoh, *Cameroun...*, p.169.

¹⁴⁷ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.30.

¹⁴⁸ *Ibid.*

adjoints étaient nommés par le Ministre de l'administration territoriale, le nombre d'adjoints varie également en fonction du nombre de la population. En 1987, la ville d'Ebolowa est érigée en Commune Urbaine(CU), son exécutif était constitué ainsi qu'il suit : sa tête un Maire au nom de Samuel Enam Mba, un adjoint au nom de Mvondo Edjo'o Alfred, un deuxième adjoint au nom de Oyono Adjomo et d'un secrétaire général au nom d'Okoumou Jean-Pierre¹⁴⁹.

Enam Mba fut un ancien diplômé de l'institut des Hautes Études d'Outre-mer de Paris, né le 22 Mars 1928 à Nnelefoup dans la Mvila, il entre dans l'administration comme sous-préfet de Bertoua¹⁵⁰. Il est tour à tour chargé des missions de l'information au Cabinet du Premier Ministre, chargé des missions aux Relations parlementaires, directeur du Cabinet du Premier Ministre du Cameroun Oriental, Inspecteur Fédéral du Centre-Sud¹⁵¹. Il occupa d'autres fonctions avant de prendre sa retraite en 1987. Cette même année il est élu au poste de Maire de la Commune Urbaine d'Ebolowa¹⁵². Mvondo Edjo'o et Oyono Adjomo, sont des natifs de la ville d'Ebolowa et ont occupé les fonctions d'adjoints à la Commune Urbaine d'Ebolowa. Le Secrétaire général Okoumou Jean-Pierre est né dans le village Metyikpwale non loin du centre-ville d'Ebolowa. En 1984, il est nommé au poste de chef service des Communes du Sud avant d'être nommé par le Ministère de l'Administration territoriale, Secrétaire général de la Commune urbaine d'Ebolowa.

Au vu de ce qui précède, l'on constate de nouveau que depuis la création de l'institution communale dans la ville d'Ebolowa en 1947, les administrateurs-Maires de l'époque étaient pour la plupart des anciens membres des forces armées françaises. Les premiers magistrats municipaux Camerounais de la ville quant à eux sont pour la plupart des évolués de l'administration française, non seulement originaire du département de la Mvila mais aussi, ont un passé politique solide. Nous relevons cependant que les caractères militaires, politiques et ethniques apparaissent comme des critères sous-jacents de nomination ou d'élection des personnalités à la tête des Mairies.

La Commune urbaine d'Ebolowa s'étend sur les quartiers suivants : Abang, Angalé, Amang I,II,III,IV,V et VI, Bilon, Ebolowa-si I et II, Ekombité, Elat, Enongal, Mekalat-Yévol, New-Bell I,II,III et IV, Ngalande, Nko'ovos I,II et III¹⁵³. Ebolowa va évoluer entant que Commune Urbaine jusqu'en 1996, date qui marque la création de la Commune Urbaine à Régime spécial d'Ebolowa, avec Blaise Abolo Abolo comme Délégué du gouvernement¹⁵⁴.

¹⁴⁹Okoumou..., Ebolowa le 10 avril 2022.

¹⁵⁰ <https://fr.m.wikipedia.org/samuellenammba>, consulté le 11/05/22.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

¹⁵³ L.Togue Fotso, " Pouvoirs et aménagement urbain à Ebolowa : l'expérience de la municipalité", Mémoire de DEA (Diplôme d'Etude Approfondie) en Géographie,2007-2008, p.23.

¹⁵⁴ ACAE I, Rubrique interne de la direction du service du personnel.

Comme nous pouvons le remarquer, la commune à Ebolowa a connu des appellations qui se sont succédées de 1947 à 1996. On constate qu'en 1947, à la tête de la CMU se trouvait un Administrateur-Maire qui cumulait à la fois le poste de Maire et celui de chef d'unité administrative, nommé par le Gouverneur ou le haut-commissaire de la République¹⁵⁵. Ensuite, nous avons eu en 1958 la CPE dirigée par un Maire et ses adjoints, tous élus par le conseil municipal, lui-même directement élu par la population. En fin, nous avons eu la CU en 1987, dont l'exécutif communal est élu. Quant au mode de désignation de l'exécutif communal et des conseillers municipaux, il variait selon les années et le type de Communes¹⁵⁶. Le tableau ci-après nous éclaire sur le mode de désignation des exécutifs communaux de 1941 à 1992.

Tableau n° 6: Mode de désignation de l'exécutif communal.

Dates	Nomination	Élection
1941	Administrateur-Maire	
1955	Commune de moyen exercice (CME) : fonctionnaire nommé par le chef du territoire et plus tard par le ministre de l'intérieur	CPE : Maire élu par le conseil municipal
1959	Commune mixte rurale (CMR) : Maire nommé par le ministre de l'intérieur	CPE : Maire élu par le conseil municipal
1960	Commune rurale de moyen exercice : Maire nommé par le Ministre de l'intérieur	CPE : Maire élu par le conseil municipal
1968	-Commune urbaine de moyen exercice : Maire nommé par décret pris en conseil de ministres -Commune rurale de moyen exercice : un Maire nommé par arrêté du Ministre de l'intérieur	CPE : Maire élu par le conseil municipal
1974	-Commune rurale (CR) : administrateur principal nommé par arrêté du premier ministre -Commune à régime spéciale : délégué du gouvernement nommé par décret du président de la république	CU : Maire élu par le conseil municipal
1987	Communautés urbaines : délégué du gouvernement nommé par le président de la république	CU d'arrondissement : Maire élu par le conseil municipal

¹⁵⁵J-P. Avindi, 'L'institution communale au Cameroun sous l'administration française : caractères et évolution des origines à 1960', Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002-2003, pp 25-26.

¹⁵⁶*Ibid*, p.28.

1992	Commune urbaine à régime spécial et communauté urbaine: délégué du gouvernement nommé par décret du Président de la République	CU et CR :Maire élu par le conseil municipal
------	--	--

Source : J-P Kuate, *Les élections des conseillers municipaux et du maire*, Douala, Macacos, 2002, p 20.

De ce qui précède, l'on constate que le mode de désignation de l'exécutif communal a varié au fil des années. Nous sommes partis de la nomination en 1941, à l'élection du Maire et du conseil municipal en 1992. En 1996, le gouvernement institue la nomination des délégués du Gouvernement à la tête des Mairies et l'élection des Maires d'arrondissement. Au regard des faits, l'on constate que les magistrats municipaux nommés ne se sentent pas obligé de rendre compte à leur population raison pour laquelle, il serait plus avantageux que ces derniers soient élus pour qu'ils se soucient davantage de l'amélioration du cadre et des conditions de vie de leur électorat. Si tant est que se sont ces populations-là qui pourraient les réélire aux prochaines élections, que d'avoir des Maires qui se camouflent derrière des nominations de cooptation.

Photo n° 2: Ancien emplacement de la CPE et de la CU d'Ebolowa



Source : Archives de la Commune d'arrondissement d'Ebolowa I^{er}.

L'image précédente est celle de l'ancien emplacement de la Commune de Plein Exercice et de la Commune Urbaine d'Ebolowa. Aujourd'hui cet emplacement et ce bâtiment sont celui de la Commune d'Arrondissement d'Ebolowa I.

4- Organisation et fonctionnement de la commune Urbaine d'Ebolowa

Le développement local passe obligatoirement par l'amélioration des capacités financières et techniques de toutes les municipalités, afin qu'elles puissent être en mesure de

répondre efficacement aux besoins sans cesse naissant de leurs populations. Ceci passe par la mise en place d'une organisation solide et le fonctionnement de tous les services communaux.

a- Organisation

D'après la Loi du 22 juillet 2004, l'exécutif communal est assuré par le Maire et ses adjoints et un organe délibérant, assuré par le conseil municipal¹⁵⁷.

❖ L'organe exécutif

Le Maire représente le premier magistrat de la commune. Il a d'abord été élu comme conseiller municipal, puis a été choisi par voie d'élection par les autres conseillers municipaux, il est le représentant de l'État. De cette manière, il est chargé des missions d'intérêt général, à l'instar de la publication et de l'exécution des lois et règlements, chargé de délivrer des documents, des autorisations et des certifications. Comme documents administratifs nous avons :les certificats de conformité(diplômes), permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol.¹⁵⁸

Il est en outre, l'officier d'état civil et de police judiciaire, sous le contrôle du procureur de la République. En tant qu'officier d'état civil, il est responsable des actes d'état civil, de la tenue et de la conservation des registres, il célèbre les mariages, enregistre les naissances et décès survenus dans sa commune¹⁵⁹.Officier de police judiciaire, à ce niveau il est chargé de constater des infractions à la loi pénale, de recevoir des plaintes et de prêter assistance à toutes réquisitions judiciaires.

Par ailleurs, il est l'autorité de police administrative, il dispose des pouvoirs propres lui permettant de prendre des mesures nécessaires souvent destinées à prévenir des incidents¹⁶⁰, sous le contrôle du préfet, le Maire est chargé de la police municipale et rurale. Cette police consiste à un but essentiellement préventif, elle consiste à assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique dans la commune. C'est dans ce sens qu'il assure le maintien dans les lieux publics accueillants de grands rassemblements (foires, marchés et débits de boissons), contrôle la salubrité des denrées comestibles. Le Maire dispose d'autres missions : nomme aux emplois communaux, préside le conseil municipal, prépare le budget communal, gère les revenus communaux, ordonne les dépenses et dirige les travaux communaux.

¹⁵⁷ J-P. Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.100.

¹⁵⁸ *Ibid*, pp.105-106.

¹⁵⁹ *Ibid*.

¹⁶⁰ *Ibid*, p.107.

Il est important de signaler que le Maire peut sous certaines conditions, délégué une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints. Les adjoints quant à eux, sont fixés en fonction du nombre d'habitants, ils sont chargés d'assumer les fonctions que le Maire leur confie et éventuellement de suppléer le Maire en cas d'empêchement. L'article 55 de la loi du 5 Décembre 1974, fixe le nombre d'adjoints au Maire :

-Jusqu'à 50000 habitants	2 adjoints
-De 50000 à 200000habitants	3 adjoints
-Au-dessus de 200000 habitants	4 adjoints

❖ L'organe délibérant

Le conseil municipal est une assemblée composée du Maire, des adjoints au Maire et les conseillers municipaux. Le nombre de conseillers est fixé selon l'importance de la commune réparti dans le tableau suivant :

Tableau n° 7: Nombre de conseillers par habitants d'une ville

Nombre de conseillers	habitants
61	> 200000
45	> 100000
41	> 50000
35	> 40000
25	< 40000

Source : Loi n°92/002 du 14 Aout, fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, article 4.

De ce qui précède, les conseillers municipaux sont de 61 dans les communes de plus de 200000 habitants, 45 dans les communes de plus de 100000 habitants, 41 dans les communes de plus de 50000, 35 dans les communes de plus de 40000 et 25 dans les communes de moins de 40000 habitants. Elus pour un mandat de 5 ans, les conseillers sont chargés d'administrer la commune sous la présidence du Maire¹⁶¹. Parmi les attributions du conseil municipal nous avons ;

¹⁶¹B.Kom Tchuenta, *Développement communal...*, p.176.

- Vote le budget communale :il arrêté le budget qui lui est annuellement soumis par le Maire¹⁶².
- Il est compétant pour créer des services publics municipaux, notamment des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public (après avis du représentant de l'État dans le département : le Préfet)
- Il vote le Maire et ses adjoints, approuve le plan d'urbanisme, adopte la dénomination des rues et des places publiques¹⁶³.

❖ La tutelle

Avant de présenter les organes de tutelle, il convient de noter que pendant la période française, les communes étaient dirigées par des administrateur-Maires qui assuraient à la fois les postes de Maires et de Chef de Région. Cependant, le chef de Région était à la fois administrateur-Maire et organe de tutelle de la commune placée sous son ressort territorial, il disposait donc des pouvoirs de dissolution et de suspension du conseil municipal¹⁶⁴. Le chef de Région pouvait-il prendre des décisions sur le bien fait de son action communale ,qui pourrait lui porter préjudice et peut être entrainer son départ au sein de l'administration ? il s'agit là de l'une des questions qu'on pouvait poser au chef de Région. Après l'indépendance du pays le 1^{er} janvier 1960, les Communes passent entre les mains des camerounais et, la tutelle de l'État sera détenue par d'autres organes.

En sa qualité de collectivité locale dotée de la personnalité morale, la Commune est une institution placée sous la tutelle de l'Etat, les rapports avec celui-ci sont fixés par la loi. Ainsi, nous pouvons distinguer quatre organes de tutelle : le préfet, le chef de Région, le Ministère de l'administration territoriale (MINAT) et le Premier Ministre¹⁶⁵.

-Le préfet : la loi du 5 décembre 1974, réaffirme dans son article 8, la tutelle générale que l'Etat exerce sur les communes. La tutelle appartient au Secrétaire d'État à l'intérieur, investit d'un pouvoir d'instruction générale. Le préfet possède une délégation permanente du Secrétaire d'État à l'intérieur pour assurer la tutelle sur les communes dans son département, le préfet assure donc la fonction du représentant du Secrétaire d'État auprès des Communes et le conseil des Maires. Le Préfet peut déléguer certaines de ses attributions au sous-préfet de son département. Ce dernier est sous la responsabilité du Préfet, chargé auprès des Maires de son arrondissement d'une mission d'information, de surveillance et d'assistance administrative¹⁶⁶.

¹⁶² Kuate, *Les collectivités territoriales...*, pp.101-104.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ J-P. Avindi, "L'institution communale sous l'administration ...", p.132.

¹⁶⁵ Colloque national des magistrats municipaux et de la décentralisation, sur le thème : La tutelle sur les communes, présenté par Owono Owono Etienne, Yaoundé, 27-29 novembre 2003p.7.

¹⁶⁶ Http : horizon.documentation.ind.fr. Organisation communale au Cameroun oriental, consulté le 05/03/2022.

L'article 9 de la loi du 5 décembre 1974, précise les principaux contours des missions confiées à l'autorité de tutelle :

Définir et faire appliquer les méthodes de travail permettant d'accroître le rendement et l'amélioration de la qualité des services communaux ; Provoquer toutes dispositions d'ordre administratif, économique et social propres à assurer le développement harmonieux des communes ; Promouvoir la formation et le recyclage du personnel communal ; Contrôler le fonctionnement du conseil municipal et de l'administration communale.¹⁶⁷

- Le chef de Région : il s'agit du gouverneur, représentant de l'Etat dans la Région, 'Il est créé auprès de chaque gouverneur de province, un service provincial des communes''¹⁶⁸. Ce service comprend le bureau d'assistance administrative chargé, des problèmes de gestion du personnel communal, de veiller au fonctionnement du conseil municipal, et de contrôler les actes réglementaires des magistrats municipaux. Il comprend également le service d'assistance technique et financier, chargé de la vérification des budgets communaux et syndicats des communes, et de contrôler les actes de vente des terrains communaux.

- Le MINAT : concentre l'essentiel de la tutelle exercée par l'État dans les communes. Le décret du 25 Mars 1977 prévoit à cet effet, les attributions du MINAT : par décret il nomme et met fin aux fonctions du secrétaire générale (SG) des communes¹⁶⁹ ;il peut annuler en cas d'irrégularité de l'élection du conseil municipal dans les 30 jours suivant la proclamation des résultats¹⁷⁰ ;en cas d'urgence et sur rapport du préfet il peut dissoudre le conseil municipal ; l'élection du Maire et de ses adjoints est constaté par arrêté du ministre de l'administration territoriale¹⁷¹ ; les délibérations portant sur la modification des tarifs des taxes et redevances municipales sont approuvés par le MINAT après visa du Ministre des finances.

- Premier Ministre : il intervient dans la création des communes et dans leur dissolution. C'est également lui qui en fixe les objectifs, le siège et la durée. Il désigne les administrateurs municipaux (dans les communes à régime spécial) et a le pouvoir de les démettre¹⁷².

b- Fonctionnement

Pour assurer la gestion quotidienne et réaliser ses actions publiques locales, la commune d'Ebolowa s'est dotée d'une organisation composée des services rattachés au maire et des services spécialisés¹⁷³.

¹⁶⁷Kuate, *Les collectivités territoriales...*, pp.322-323.

¹⁶⁸*Ibid*, pp 355-356.

¹⁶⁹*Ibid*, pp.328-329.

¹⁷⁰*Ibid*.

¹⁷¹ *Ibid*

¹⁷² Avomo J., environ 34 ans, Docteur en Histoire des relations internationales, Ebolowa le 19 mars 2021.

¹⁷³ Evina..., Ebolowa le 10 avril 2022.

- Les services rattachés au Maire¹⁷⁴ : il s'agit du cabinet du Maire qui comprend , le secrétariat particulier du Maire, la cellule des relations publiques et le service de la communication et des marchés publics. Le secrétariat général dirigé par un SG, principal animateur du service de l'administration municipale, il est nommé par arrêté du Ministre de l'administration territoriale¹⁷⁵, le secrétariat général comprend la cellule informatique, l'unité courrier et de liaison. Le service économique et financier comprend le bureau d'assiette, le bureau d'engagement et mandatement, la cellule de la promotion économique et la cellule des affaires sociales sous la direction d'un chef de service. Le service du personnel, est chargé de régler les problèmes relatifs au personnel. Le bureau d'état civil, chargé d'authentifier les actes de l'état civil (naissance, décès et mariage), le service des archives et de la documentation. Enfin, les services techniques municipaux, chargés de l'urbanisme et des constructions, de l'étude de la réalisation des travaux, et de la gestion des ateliers communaux, il comprend le bureau d'architecture et d'urbanisme, le bureau d'hygiène et d'assainissement le bureau de la voirie, parc et jardins..., et le bureau de la maintenance des bâtiments¹⁷⁶.

- Les services spécialisés : il s'agit des services non rattachés au Maire et qui sont principalement ; la recette municipale et la comptabilité matière. Le bureau de la recette municipale est dirigé par un receveur municipal. Il joue un double rôle auprès de la commune ; celui de caissier, car il est chargé d'encaisser toutes les ressources financières et celui de payeur car, il est chargé de veiller à la régularité des recettes et des dépenses. La comptabilité matière est placée sous la responsabilité d'un comptable matière, chargé de la garde, de la conservation des mobiliers et matériels de la commune.

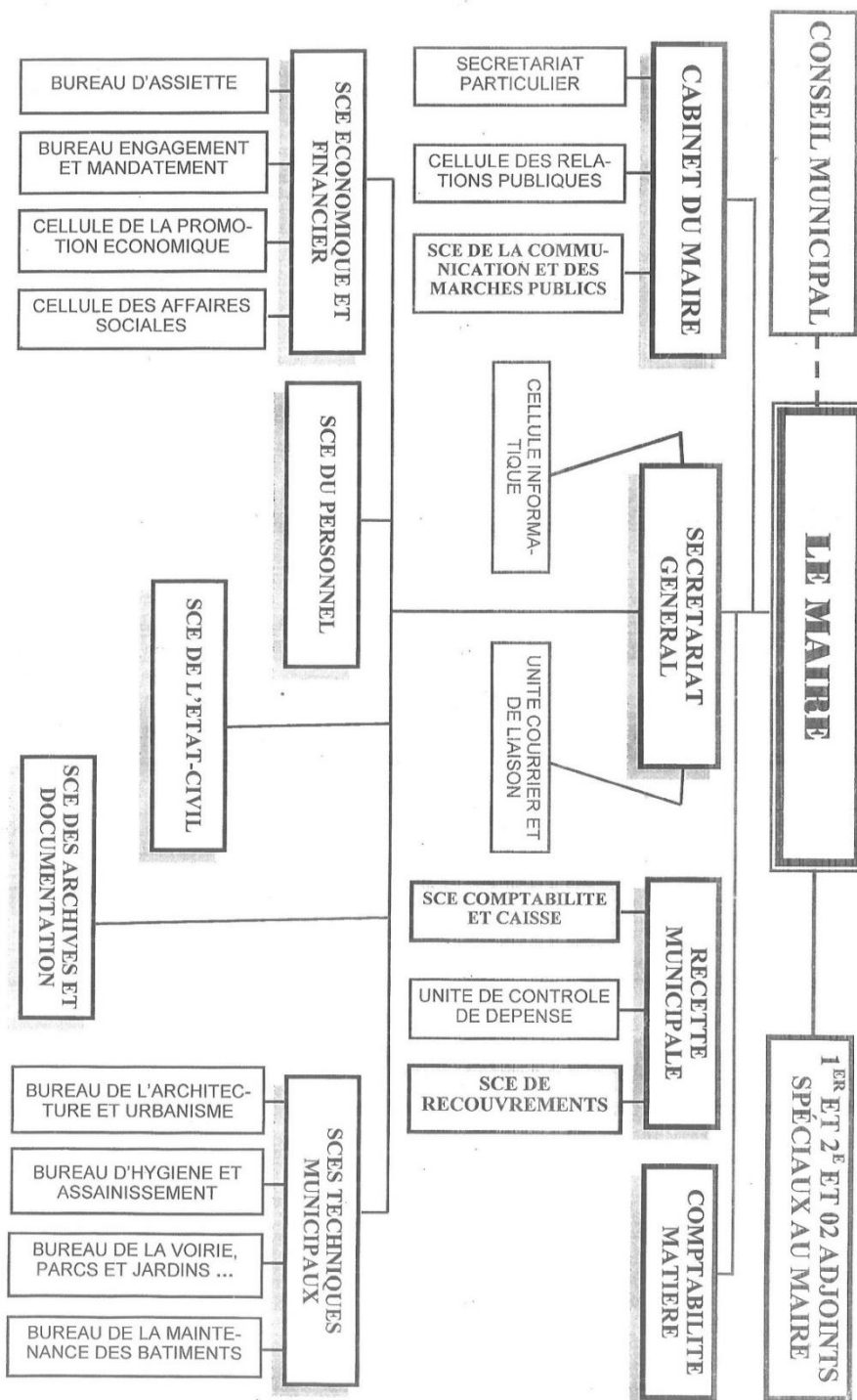
Il convient de relever que pendant la période de 1958-1987, il existait d'autres services communaux notamment, le garage municipal, et la menuiserie municipale, ces services se trouvaient à l'actuel centre culturel de la ville, Pole-Art-Cam. L'organigramme de la commune d'Ebolowa se présente comme suit :

¹⁷⁴ Nlom Engozo'o, J.G.,60 ans, chef du personnel de la commune d'Ebolowa Ier, Ebolowa le 5 août 2021.

¹⁷⁵ Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p.117.

¹⁷⁶ Nguema, environ 32 ans, chef de bureau de l'Urbanisme, Ebolowa le 19 juillet 2021.

Schema n° 1: Organigramme de la commune urbaine d'Ebolowa



Source : ACAE I, Rubrique interne du service du personnel.

Durant la période de 1958-1959, on assistait à un déficit du personnel communal, à l'exemple de l'absence d'un chef des services techniques de la commune de plein exercice, ce qui retardait la construction de certaines infrastructures. Heureusement sur la demande du maire ASSALE, le Ministère des travaux publics avait détaché monsieur EFAM Jean Michelle, technicien des travaux publics, qui a aussitôt la fonction de chef des services techniques de la CPE¹⁷⁷.

La ville d'Ebolowa présentée ci-dessus, est une ville coloniale née en 1894. Comme la plupart des villes du Cameroun, Ebolowa a été mise sur pied par l'administration coloniale allemande, elle a d'abord été une station militaire à la fin des années 1980 et plus tard promu en district civil. À la fin des deux guerres mondiales, la ville est passée entre les mains des français qui ont institué sa première commune, nous sommes donc passé la CMU d'Ebolowa en 1947, dirigée par un administrateur- Maire, qui assurait à la fois les fonctions de chef d'unité administrative et de Maire, puis la CPE en 1958 ayant à sa tête un Maire, et enfin la CU en 1987, elle était également dirigée par un Maire. La ville a cependant connu le passage de plusieurs magistrats municipaux, qui ont chacun transformé à son niveau l'espace urbain.

¹⁷⁷Archives privées de Monsieur Evina Luc, Discours de Charles Assale, lors de la deuxième rencontre du nouveau conseil municipal de la Ville d'Ebolowa, Ebolowa le 12 novembre 1977. p.28.

**CHAPITRE II : ATOUTS ET RESSOURCES FAVORABLES AU
DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOWA**

Ebolowa dispose des atouts économiques, sociaux et des ressources communales nécessaires pour impulser son développement. Située dans le plateau Sud-Camerounais, la ville présente une diversité agro-écologique, caractérisée par la production de diverses cultures et la présence d'une variété d'espèces animales. Sa diversité humaine, composée d'une multitude d'ethnies, constitue également un atout favorable. Comme toutes les autres communes, ses ressources communales sont déterminées par le législateur et protégé par la loi notamment, celle du 5 décembre 1974, portant organisation communale au Cameroun.

I. LES ATOUTS ÉCONOMIQUES

La ville d'Ebolowa est caractérisée par une multitude d'activités économiques dont la principale est l'agriculture ensuite, viennent les autres activités dont l'élevage, la chasse, le commerce, l'artisanat, le transport et le tourisme.

1. L'agriculture et l'exploitation forestière

L'agriculture constitue un secteur d'activité parmi tant d'autres, c'est un secteur spécifique. Tout d'abord parce qu'elle emploie plus de gens que toutes les autres branches d'activités. Elle occupe au minimum 60% à 70% de la population active dans les pays en développement¹⁷⁸. L'agriculture peut être définie comme étant la culture du sol à travers laquelle, l'homme tire l'essentiel de ses ressources alimentaires pour subvenir à ses besoins fondamentaux¹⁷⁹. C'est aussi la pratique d'activités d'exploitation du sol en vue de produire des biens destinés soit à la consommation, soit à leur exploitation en vue de leur commercialisation. L'agriculture constitue la principale activité économique du Cameroun, elle représente environ 45,2% du PIB et occupe 70% de la main-d'œuvre¹⁸⁰. Il s'agit d'un instrument de développement crucial et dont la plupart des habitants des pays en développement en tirent directement ou indirectement leur subsistance.

La population de la ville d'Ebolowa pratique majoritairement l'agriculture, caractérisée par de petites exploitations familiales. Cette activité est orientée vers une agriculture de subsistance avec une très forte pratique de la cacao culture. Le cacao a été introduit dans la ville depuis les années 1895, par les Allemands et est resté la principale culture d'exportation¹⁸¹. Malgré la faible utilisation des intrants performants tels que les engrais chimiques, les semences améliorées (plants de cacao, de palmier à huile, de maïs...) et les pesticides (herbicides,

¹⁷⁸H. Dwight et Al, *Economie du développement*, Paris, 3^{ème} édition de Boeck supérieur, 2008, p.700.

¹⁷⁹ *Ibid*, p.168.

¹⁸⁰ ACUE, PDU, Rapport publié en 2018, p.168.

¹⁸¹ *Ibid*.

fongicides...), le sol reste fertile. On distingue principalement les cultures vivrières comme le plantain, le manioc, les arachides, le macabo, le concombre et l'igname. Le cacao, le palmier à huile et la banane plantain constituent les principales cultures de rente. On note la présence des cultures maraichères, notamment la tomate, les légumes, le pigment et bien d'autres. Nous avons également la présence des arbres fruitiers tels que l'oranger, le mandarinier, l'avocatier, le corossolier, le manguier et le safoutier. La production vivrière est destinée à l'autoconsommation et à la vente.

Les différents prix de vente de ses ressources agricoles sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 8: Prix de vent de quelques cultures vivrières dans l'espace communal (2009-2010)

Nom commun	Nom local	Prix de vente (FCFA)
Arachide	Owondo	14000-19000/sac
Maïs	Fonn	4000-7000/sac
Manioc	mbong	3000-6000/sac
Concombre	Ngoan	26000-40000/sac
Macabo	Ekabe	1500/carapace, 6000/filet
Igname	Engom	5000/carapace
Banane douce	Adjoué	300-1000/régime
Banane plantain	Ekon	1000-2400/régime
Avocat	Mfio	2000/filet
Orange, Pamplemousse/ Lemon, Citron,	Ofoumbi/ Ngokmban	5500/filet

Source : ACAE I, PCD, Rapport publier en mai 2020.

Ces produits provenaient des anciennes plantations industrielles et des plantations paysannes. Les plantations industrielles ont été instituées pendant la période coloniale, en particulier celles des sociétés commerciales établies dans la ville depuis l'année 1900¹⁸². Il

¹⁸² ACUE, PDU, publié en 2018, p.19.

s'agit de la société JOHN HOLT avec ses anciennes plantations d'hévéa, la société PASCALET avec ses plantations de palmiers à huile, de cacao et de café. La palmerais d'ELAT en 1905, qui avait été l'œuvre des missionnaires américains protestants¹⁸³. Quant aux plantations paysannes, chaque famille disposait d'une plantation de cacao, de palmiers à huile, manioc, plantain et autres produits vivriers¹⁸⁴, c'est le cas des plantations de cacao et de palmiers à huile dans le village Biyeyem situé à 9km du centre-ville.

Photo n° 3: Plantations de cacao dans le village biyeyem



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa 18 avril 2022.

Comme l'image précédente le démontre, Ebolowa est la zone par excellence de production du cacao, principale culture de rente de la ville introduite par les allemands dans les années 1890. La ville s'est aussitôt dotée de vastes plantations de cacao que l'on retrouve dans la majeure partie des villages environnants.

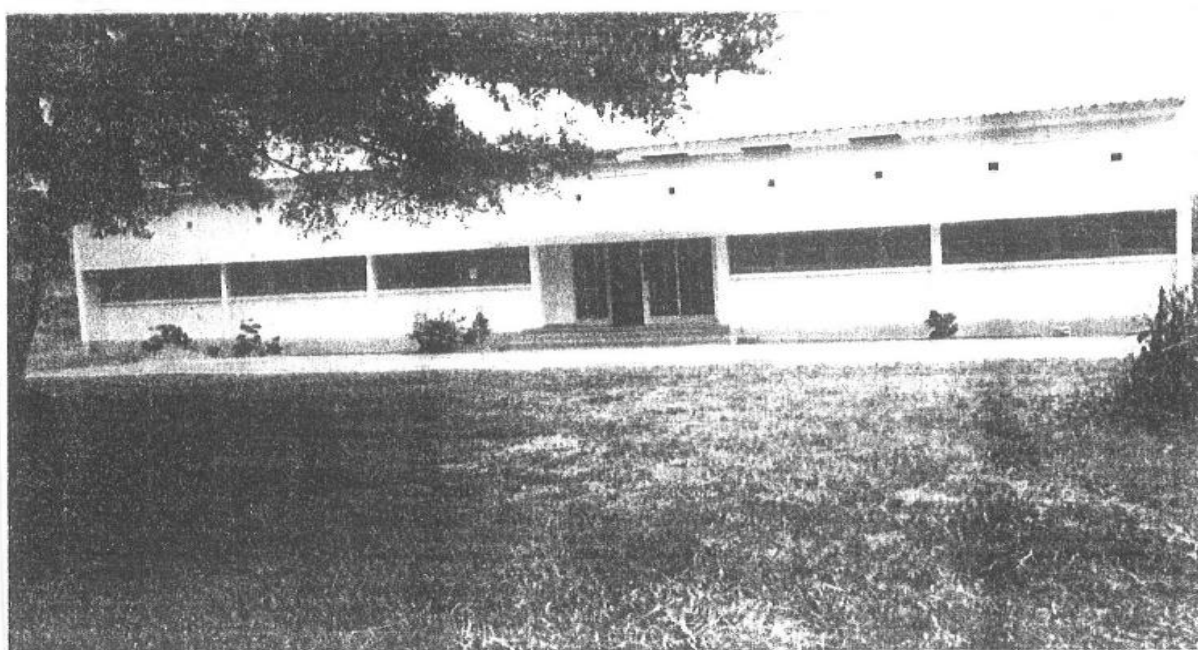
Pour développer la culture du cacao dans la localité, l'administration française construit en 1948 une station d'étude et d'amélioration de la culture du cacao dans le village Nkoemvon¹⁸⁵.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Evina..., Ebolowa le 12 avril 2022.

¹⁸⁵ J-L. Andang, "Station polyvalente de recherché agricole de Nkoemvon (Sud-Cameroun : Étude historique de 1945-2000)", Mémoire d'histoire économique et sociale, 2005-2006, p.29.

Photo n° 4: station de culture de cacao à nkoemvon



Source : J-L. Andang, “*Station polyvalente de recherche agricole de Nkoemvon (Sud-Cameroun), Etude historique de 1945-2000*, Mémoire d’histoire économique et sociale, 2005-2006, p.29.

La station précédente était en fait un organisme de recherche agronomique du Cameroun Oriental, chargé de l’amélioration de la culture du cacao dans la localité. Située à quelque kilomètre d’Ebolowa, cette station a pour objectifs de booster la production par la fourniture régulière du matériel végétal comme les semences sélectionnées, les engrais et les outils manuels aux planteurs.

Les planteurs se regroupaient en coopératives pour mieux bénéficier des avantages de cette activité. Nous pouvons citer entre autres dans les années 1950, la Société Commerciale de Cacao du Cameroun (SCCC), l’Union des Coopératives des Planteurs du Cameroun (UNICOPLACAM)¹⁸⁶.

La Commune Urbaine d’Ebolowa dispose d’importantes ressources forestières, qui se résument par la présence d’une forêt communale¹⁸⁷. Le Gouvernement a récemment en 2015 délimité la forêt communale des deux Communes d’arrondissement d’Ebolowa avec la Commune d’Akom II¹⁸⁸; cette forêt intercommunale dispose d’une portion de 33.368

¹⁸⁶Archives privées de Monsieur Evina Luc, Discours du Maire Assale lors de la deuxième rencontre du nouveau conseil municipale de la ville d’Ebolowa, Ebolowa le 12 novembre 1977.

¹⁸⁷ Evina..., Ebolowa le 10 avril 2022.

¹⁸⁸ <http://www.forentercommunale-cameroun.org>, consulter le 07/08/22.

hectares¹⁸⁹. Elle renferme également plusieurs Produits Forestiers Non Ligneux tels que le Jansang (*Reconedendron hendolotii*), la kola (*Cola nictida*), le petit rotin (*Eremospatha macrospa*) et le gros rotin (*Lacosperma securdiflorum*), le fruit et l'huile de Moabi (*Baillonella toxisperma*), et la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*). Ces produits sont destinés à la pharmacopée et à l'artisanat. On relève également une exploitation anarchique caractérisée par la coupe sauvage du bois pour satisfaire les besoins divers de la population locale (Bois de chauffage, construction etc...) ¹⁹⁰.

L'agriculture présente des caractéristiques diverses qui font d'elle un instrument de développement pour la ville d'Ebolowa. Il faut dire que si elle fait l'objet de tant d'attention, c'est parce qu'elle est créatrice d'emploi et a une forte capacité d'absorption de la main d'œuvre. Elle est cependant importante dans la mesure où elle assure la sécurité alimentaire et constitue un moyen de lutte contre le chômage dans la localité. L'exploitation forestière quant à elle, renferme plusieurs matières premières favorables au développement des autres activités économiques de la ville notamment, la pharmacopée, l'artisanat et les exportations de bois. L'agriculture et l'exportation forestière ne constituent pas les seules activités économiques de la ville, elles sont secondées par l'élevage et la chasse.

2. L'élevage et la chasse

L'élevage désigne l'ensemble d'activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'obtenir différents produits ou services, elle est considérée comme la seconde activité économique de la ville¹⁹¹. On distingue l'élevage traditionnelle de la volaille, du porc et des petits ruminants (chèvres, bœuf, mouton)¹⁹². L'élevage du gros bétail n'est pas assez présent néanmoins, on note la présence d'un parc de bétail au quartier Amang. Les fermes appartiennent généralement aux particuliers, et les produits qui en découlent sont destinés à l'autoconsommation et à la vente dans les marchés de la ville.

L'activité piscicole est pratiquée comme une activité secondaire par les agriculteurs. Elle permet aux pisciculteurs de se faire des revenus, qui contribuent à la survie au quotidien des familles. On dénombre ainsi plusieurs étangs piscicoles et des GIC de pisciculteurs. L'école d'agriculture du français PASCALET de 1927, disposait également des étangs piscicoles, encore situés au marché Nfoumou , on élevait les silures, les tilapia et autres variétés de

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ ACAE II, PCD, publié en mai 2020, p.36.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² *Ibid.*, p.35.

poissons¹⁹³. Les différents produits issus de l'activité piscicole sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 9 : Espèces de poissons les plus élevés dans l'espace communal

Nom commun	Nom bulu	Nom scientifique
Silure	Ngol	Clarias gariepinus
Poisson vipère	Apkwe kos	Chauliodus barbatus
Kanga	Kanga	Heterotis niloticus
Tilapia	Tilapia	Tilapia nilotica

Source : Entretien avec Mendo'o Denise, Ebolowa le 4 avril 2022.

Les produits de ces étangs sont consommés principalement au sein des familles et également vendu dans les marchés.

Photo n° 5: Silures commercialisées dans le marché Nfoumou



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa 18 avril 2022.

Au regard de l'image ci-dessus, nous pouvons dire que l'activité piscicole dans la ville d'Ebolowa est caractérisée par la production en grande quantité des silures et qui se

¹⁹³D. Mendo'o, 66ans, chef du bureau administratif de l'ETA-CRA, Ebolowa, 4 avril 2022.

commercialisent bien dans les marchés de la ville. La méthode de pêche la plus répandue est la vidange des étangs.

La pêche est aussi représentée et pratiquée de manière artisanale dans les cours d'eau et marécages dont regorge la ville. Pour ce faire, plusieurs moyens sont utilisés, à savoir la nasse, le barrage et le filet¹⁹⁴.

La présence de la forêt dans la région est favorable à la pratique de la chasse. Elle est pratiquée par les hommes et se fait généralement dans les villages, les lieux de chasse et les animaux tués dépendent de la saison climatique. En saison sèche, il y a l'abondance d'animaux de toutes natures ; en saison de pluies, ils se font rares et se retrouvent en abondance dans les zones humides (marécage, bois...) ¹⁹⁵. Le terroir de chasse est très vaste, les chasseurs parcourent parfois 15km pour aller tendre des pièges ou chasser au fusil. Les animaux couramment chassés et commercialisés dans la ville sont répartis dans le tableau suivant :

Tableau n° 10: Espèces fauniques vendus dans l'espace communal (2009-2010)

Nom français	Nom bulu	Statut	Prix de vente (FCFA)
Céphalophe dos jaune	Sô	Abondant	4500
Varan	Nka'a	Abondant	5000-7000
Porc-épic	Ngom	Abondant	4500-8000
Sanglier	Ngoé-afan	Rare	4500
Talapoin	Ozem	Abondant	3000
Chat tigre	Mvaé	Abondant	4500
Rat palmiste	Kwé-si	Abondant	1500-2500
Civette	Zoé	Abondant	5000-1500
Céphalophe bleu	Okpweng	Abondant	5000-10000
Tortue	Kulu	Abondant	3000
Cobra	Okomnyo	Abondant	10000-12000
Vipère	Akpwe	Abondant	6000-15000

¹⁹⁴ Enama Alo'o, 50 ans, directeur adjoint de l'école technique d'agriculture(ETA-CRA), Ebolowa le 4 avril 2022.

¹⁹⁵ Bene S.E., 47 ans, chasseur résident dans le village biyeyem, Ebolowa le 22 Avril 2022.

Hocheur	Avem	Rare	4000
Pangolin	Ka	Abondant	5000-8000
Perroquet	Kos	Abondant	5000
Mangouste	Obout	Abondant	5000-7000
Boa	Mvom	Rare	1000 et plus
Crocodile	Nkom	Rare	3500 le gigot
Ecureuil	Ossen	Abondant	1000-2500
Aulacode	Mvep	Abondant	5000-8000

Source : Archives de la commune d'Ebolowa I, Rubrique interne du service de l'urbanisme.

Cette diversité faunique constitue un atout favorable au développement de la ville. Tout comme l'agriculture, l'élevage et la chasse jouent un rôle primordial en matière d'amélioration de la vie des personnes, en fournissant de la nourriture, des revenus et des emplois.

3. Le commerce et l'artisanat

Le commerce et l'artisanat font partie des activités qui constituent l'économie de la ville. Le commerce désigne l'activité consistant dans l'achat, la vente, l'échange de marchandises et de denrées. De par sa position, au centre des échanges économiques entre le pays, le Gabon et la Guinée Équatoriale, sa population cosmopolite favorable à l'activité commerciale, et de par ses multiples activités ; agricoles, piscicoles et l'élevage, Ebolowa est un grand centre commercial¹⁹⁶ où les produits de toutes natures sont commercialisés dans les marchés de la ville, exportés à l'intérieur du pays et dans les marchés frontaliers (Abang-Minko'o et Kyeossi). Ebolowa a toujours été considérée comme une ville commerciale, avec l'installation des premières grandes firmes commerciales, pendant l'époque coloniale à savoir : la RW King, la John Holt, la Société commerciale de l'Ouest Africaine (SCOA), Paterson et Zonchoris (PZ), et bien d'autres. Ces firmes faisaient dans la vente des matériaux de construction, des denrées alimentaires, des pièces automobiles et des vêtements¹⁹⁷. L'activité commerciale à Ebolowa est animée par le fonctionnement régulier des marchés : Oyenga, Samba, New-Bell, Ebolowa-si I et II. Les principales activités commerciales concernent la vente des produits agricoles, d'élevages, les ustensiles de cuisine, les denrées de première nécessité comme le riz, le savon, l'huile et autres.

¹⁹⁶ ACAE II, PCD, publié en mai 2020, p.35.

¹⁹⁷ Evina..., Ebolowa le 8 avril 2022.

La présence de la forêt dense dans la région, caractérisée par l'existence de grands arbres est favorable à la pratique de l'activité artisanale¹⁹⁸. L'artisanat est dominé par la sculpture du bois, il est axé sur la fabrication des instruments de musique (balafon, tamtam, tambour), la fabrication des objets usuels (mortier, pilon, spatule, manche de houes) et les statuettes. Il est également dominé par l'art du rotin et l'utilisation des fibres pour la fabrication des paniers, tabourets, des salons et des lits. De même on note l'exploitation artisanale des carrières de sable, de gravier et de gravillons¹⁹⁹. Entant qu'activités à but lucratif, le commerce et l'artisanat concourent également au développement économique de la ville.

4. Transport et tourisme

Le transport est l'activité de déplacement des personnes et des biens, il constitue un élément important dans toute activité économique. La ville comprend ainsi deux types de transport, à savoir le transport routier et le transport aérien.

Le réseau routier de la ville est caractérisé par trois principales voies : les voies primaires, les voies secondaires et les voies tertiaires²⁰⁰. Les voies primaires desservent les principales artères de la ville. Il s'agit par exemple des routes carrefour l'an 2000- carrefour Elat, carrefour l'an 2000-carrefour Jungle, carrefour l'an 2000-carrefour Samba, carrefour l'an 2000-carrefour Mvondo, carrefour Mekalat-carrefour Elat et autres²⁰¹. Les voies secondaires quant à elles, sont constituées des axes routiers menant dans les différents secteurs urbains notamment, les structures administratives, privées, le centre commercial et les zones résidentielles, elles sont très peu développées et constituées généralement des nids de poules, l'absence des caniveaux et quand bien même ils existent, ils ne sont pas couverts²⁰².

¹⁹⁸ Civilisation du Cameroun..., Éditions route des chefferies, novembre 2022, p.62.

¹⁹⁹ PDU, ACUE, 2018, p.163.

²⁰⁰ *Ibid*, p.69.

²⁰¹ *Ibid*, p.65.

²⁰² *Ibid*.

Photo n° 6 : Voies secondaires de la ville



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 27 avril 2022.

Les images ci-après nous relèvent que les voies secondaires de la ville sont celles qui mènent aux différents secteurs urbains comme les marchés et les délégations. Ces voies sont caractérisées par une presque absence de caniveaux et quand bien même ils existent, ils ne sont pas couverts et parfois non curés.

Les voies tertiaires desservent les quartiers. Elles prennent en fait le trafic des voiries secondaires et les distribuent dans les unités spatiales urbaines plus petites. La ville dispose cependant d'un vaste réseau de voies tertiaires, dont une grande partie de routes est en terre, petite par la présence des couches végétales qui rendent les routes étroites, délabré et abandonnée²⁰³, ce qui explique l'inexistence des taxis dans la ville qui sont remplacés par des motos qui essayent bien que mal d'assurer le transport des personnes et des biens dans la ville.

²⁰³ ACUE, PCD, publié en 2028, p.69.

Photo n° 7: Voies tertiaires de la ville



Source : Cliché Vady Nkoutou, Ebolowa le 27 avril 2022.

Comme l'indique l'image d'en haut, les voies tertiaires de la ville d'Ebolowa sont celles qui mènent dans les quartiers. Elles sont pour la plupart en terre, très étroites et ne permettant pas une circulation aisée des véhicules d'où la prédominance des mototaxis dans la ville.

Le transport urbain est assuré par les mototaxis et quelques taxis, le transport interurbain est assuré par les cars et quelques véhicules personnels. Les principales agences de voyage sont : Buca, Mvila, arc-en-ciel et Djet. Quant aux gares routières, elles sont réparties de part et d'autre dans la ville, il s'agit de la gare routière de New-Bell, la gare routière de Nko'ovos et gare routière d'Ebolowa-si II²⁰⁴. Pour ce qui est du réseau routier interurbain, nous relevons que pendant la période coloniale, l'administration française a procédé à la construction des voies de communications pour assurer le transport rapide des biens et des personnes entre la ville et les autres. Ainsi, nous avons eu la construction des routes commerciales telles que Ebolowa-Lolodorf-Kribi, Ebolowa-Akom 2-Kribi, Ebolowa-Sangmélina-Mintom, la route Akoafim-Ebolowa-Kribi. Et la route Ebolowa-Yaoundé²⁰⁵.

Le transport aérien, quant à lui voit le jour dans les années 1960, avec la création de l'aviation à METYIKPWALE qui assurait le transport Ebolowa-Douala, il y avait également l'Air-France. Cette aviation n'existe plus aujourd'hui, son site est désormais réservé au dépôt de poteaux électriques.²⁰⁶ Le transport constitue une activité inévitable dans la ville car, composée majoritairement d'agriculteurs, la route assure l'évacuation des produits vivriers des

²⁰⁴ ACAE I, Rubrique interne du service de l'urbanisme.

²⁰⁵ Evina..., Ebolowa le 7 Avril, 2022.

²⁰⁶ *Idem.*

centres ruraux vers les marchés de la ville et dans les marchés frontaliers Kyeossi et Abang-Minko'o²⁰⁷.

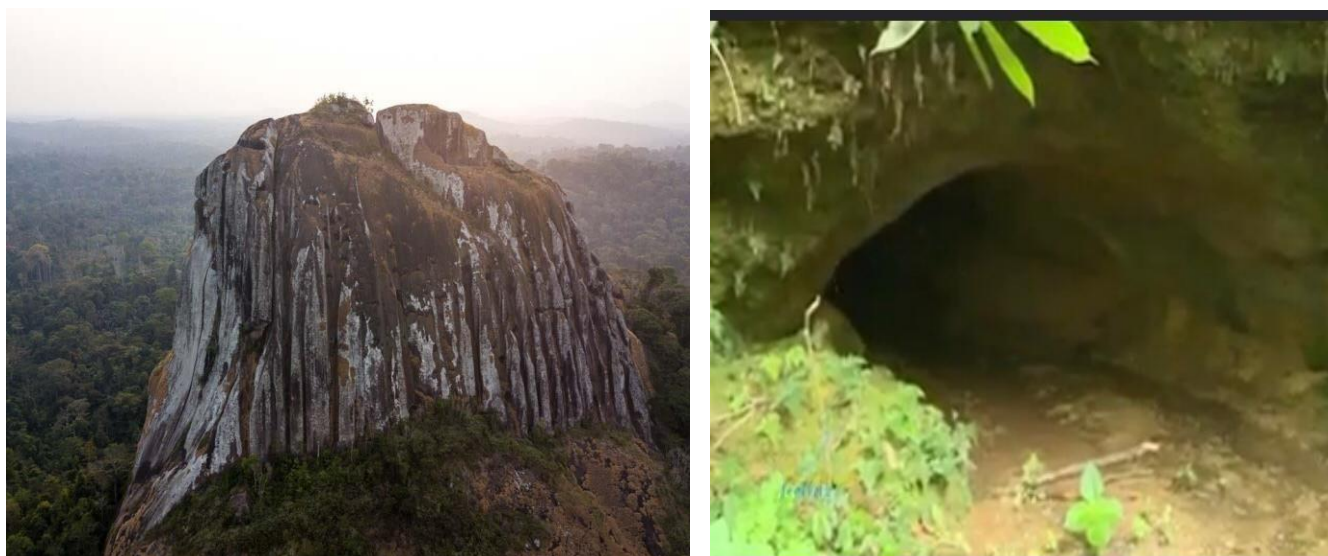
Le tourisme désigne l'ensemble d'activités déployées par des personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés hors de leur environnement habituel, pendant une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour les affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité²⁰⁸. La ville comprend plusieurs sites touristiques parmi lesquels nous avons : le lac municipal conçu en 1962. Il s'agit d'un site qui peut attirer l'attention des touristes car il donne une belle vue à la ville.

Le relief de la ville constitue un facteur attractif car il est composé de collines et de vallées marécageuses, il abrite *le Nkol-Ebolowo'o* (le mont Ebolowa) compté parmi les merveilles du département de la Mvilla. Il est situé dans la ville, sur la route d'Abang et permet d'avoir une vue panoramique, il est favorable à la pratique de l'alpinisme. Nous avons aussi *Doum'ebet'akok* (baobab posé sur un rocher), il s'agit d'un immense baobab posé sur une grosse pierre, et dont les racines se disséminent à plusieurs mètres du tronc. La grotte *Mbi-bekon* (trou des fantômes), est à une vingtaine de kilomètres de la ville près du village Nkoétyé, il serait habité par un monstre enchaîné²⁰⁹, elle tire son charme de sa beauté sauvage et de sa célèbre légende autour des taches imposées par le monstre, ces caractéristiques lui valent l'attrait de nombreux touristes. La localité a l'avantage d'abriter aussi le majestueux rocher d'Ako'kas, situé à environ 40km au Sud-Est de la ville sur la route Nkoemvon-Mekomo-Evindissi, dans le village Akas, donne grâce à ses immenses parois granitiques de plus de 100m de hauteur, une piste rurale d'environ 500m permet d'accéder au pied du rocher à partir du village. Au même pied de ce rocher circule le ruisseau Akas, qui offre une eau fraîche et douce aux visiteurs à la recherche de rafraîchissement. Il est visité par les touristes européens et permet à ces derniers de pratiquer l'alpinisme et offre une vue panoramique du paysage environnant.

²⁰⁷ Evina..., Ebolowa le 7 Avril, 2022.

²⁰⁸ X.Grefte et al., *Encyclopédie économique*, ECONOMICA, 1990, p.170.

²⁰⁹ ACUE, PDU, publié en 2018, p.134.

Photo n° 8: Rocher d'Ako'kas et la grotte Mbi-Bekon

Source : <https://fr.m.org.sitestouristiquesdusud>, consulté le 15 mai 2022.

Ces deux images font références aux potentialités naturelles dont dispose la localité, elles attirent de nombreux touristes à la recherche du bien-être. Elles sont favorables à la pratique de plusieurs activités touristiques telles que le pique-nique, les randonnées, l'alpinisme et l'escalade.

Autre que ces rochés, la ville présente d'importants édifices religieux. Les camps d'Elat et d'Enongal construits par les missionnaires protestants venus d'Amérique et d'Allemagne. Autour de ces édifices religieux, les missionnaires ont bâti des collèges, des hôpitaux, des camps d'habitation et des cimetières. Ils participent favorablement au tourisme religieux²¹⁰.

²¹⁰ ACUE, PDU, publié en 2018, p.134.

Photo n° 9: hôpital d'Enongal



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 18 avril 2022.

L'hôpital d'Enongal représenté dans l'image ci-dessus est le tout premier centre hospitalier de la ville créé par les missionnaires américains en 1920 dans le souci d'assurer les meilleurs soins de santé à la population. Ce centre offrait également des soins de santé dans la sous-région allant de la Guinée-Equatoriale jusqu'au Gabon.

Sans oublier la statuette Martin Paul Samba située au rondpoint à l'entrée du quartier Ebolowa-Si I, de son vrai nom Mebenga est une grande figure de la révolte contre l'administration colonisation allemande au Cameroun²¹¹. C'est un lieu où les populations venant de tous horizons viennent prendre des photos pendant des cérémonies de mariages et les foires.

L'artisanat apparait aussi comme une activité touristique attrayante avec la fabrication de ses objets : statuettes, lits en raphia, paniers et instruments de musique. L'activité touristique constitue autant que le transport un vecteur de développement économique de la ville, en ce sens qu'elle suscite des investissements tant privés que publics, elle est génératrice d'emplois et favorise la création de nouvelles infrastructures (routes, hôtels, restaurants).

Le transport et le tourisme constituent des activités essentielles pour le développement de la localité. Sans la route, il ne peut pas y avoir de développement car elle assure non

²¹¹ Mveng, *Histoire du...*, p 259.

seulement l'activité commerciale par le transport rapide de biens et de personnes dans les artères de la ville et hors de la ville, mais aussi elle contribue à l'ouverture de la ville au monde extérieur, elle peut en tirer des stratégies de développement pour les implémenter dans sa circonscription administrative.

L'économie variée de la ville, caractérisée par une diversité d'activités parmi lesquelles : l'agriculture, l'élevage, la chasse, le commerce, l'artisanat, le transport et le tourisme constituent un avantage de développement pour la localité. Qu'en est-il des atouts sociaux ?

II. LES ATOUTS SOCIAUX

Les avantages sociaux favorables au développement de la ville comprennent une population cosmopolite vivant en harmonie, des infrastructures scolaires, sanitaires et culturelles.

1. Cohabitation pacifique, ethnique et religieuse

Aucune ville, aucun Etat ne s'est développé dans la turbulence, la paix a toujours été à la base du développement. Une population vivant en harmonie constitue un atout favorable au développement, les facteurs d'exclusion comme le tribalisme et la discrimination apparaissent comme les obstacles à ce développement. Le président Biya le disait bien dans son discours le 11 Juin 1983. " Nul ne peut construire durablement le Cameroun en s'appuyant sur une seule tribu"²¹², la diversité ethnique constitue cependant un facteur majeur pour le développement du Cameroun. En 1958, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) d'Ebolowa a pu recenser une population totale de 14280 habitants, en 1967, la population est estimée à 14982 habitants et en 1987, la ville compte désormais 34771 habitants²¹³. Cette population nombreuse est composée d'une diversité ethnique.

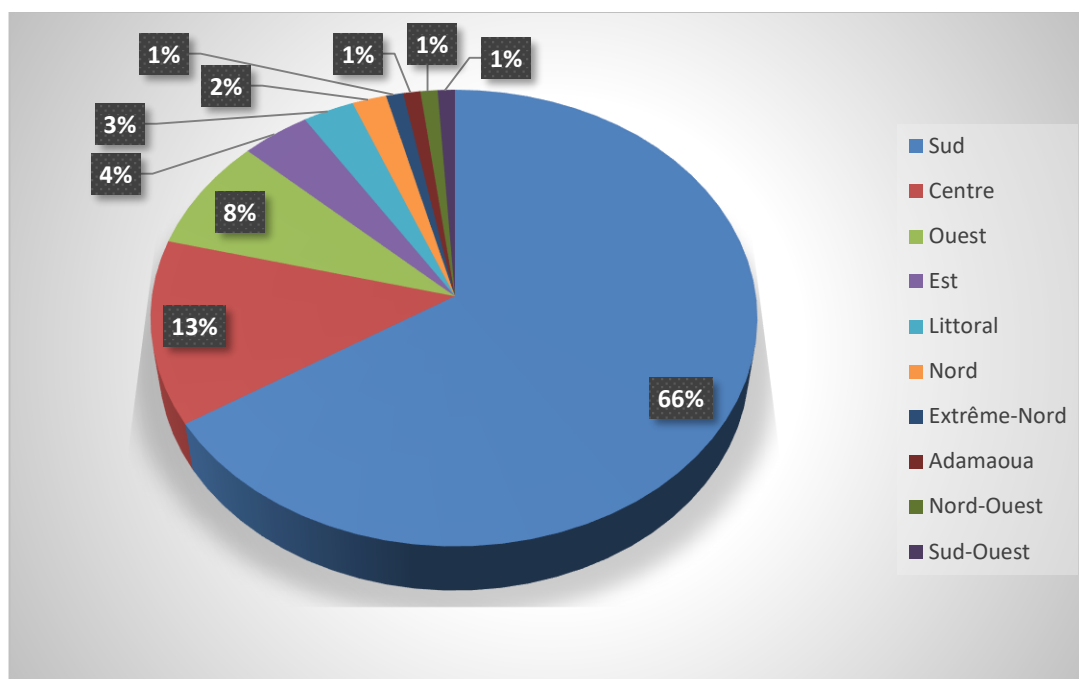
Ebolowa se présente comme un exemple de vivre ensemble et d'intégration nationale. En effet, en tant que zone d'immigration, elle accueille des candidats de l'exode rurale, les populations venant d'autres régions du Cameroun et des pays voisins, ce qui lui confère une population très cosmopolite. Quel que soit l'origine des différentes communautés qui cohabitent dans l'espace urbain, elles vivent en harmonie avec les autres, y compris les communautés autochtones. Les communautés originaires des régions à société traditionnelle centralisée, transportent sans entrave leur organisation hiérarchisée ici, d'autres issus des

²¹² V.N. Mbarga, *Rupture et continuité au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp.31-32.

²¹³ ACUE, PDU, publié en 2018, p.18.

sociétés égalitaires se regroupent en « association de ressortissants de... ». Les différentes ethnies présentes dans la ville sont réparties dans le graphique suivant :

Graphique n° 3: Régions d'origine des populations d'Ebolowa.



Source : Graphique réalisé à base des données des RGPH (1958,1967,1987) et du PDU Ebolowa 2018.

Le graphique ci-dessus montre que 67% de la population est originaire du Sud, 13% proviennent de la région du Centre, 8% de la région de l'Ouest, 4% de la région de l'Est, 3% du Littoral, 2% du Nord, 1% de l'Extrême-Nord, 1% de l'Adamaoua, 1% du Nord-Ouest et 1% du Sud-Ouest.

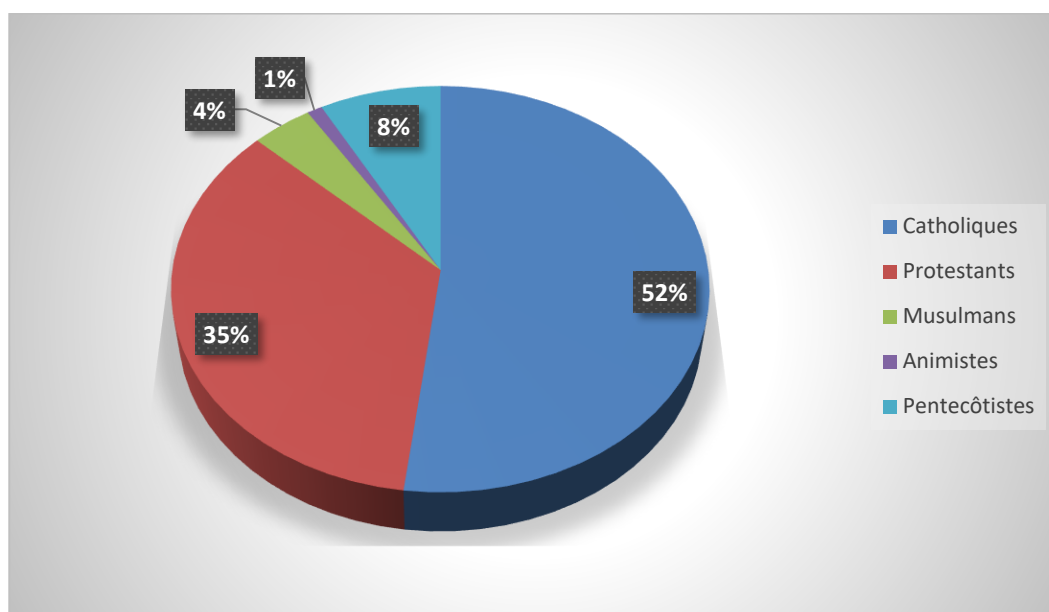
Ebolowa accueille les étrangers, cette intégration se manifeste par la formation des jeunes gabonais à l'école technique d'agriculture (ETA-CRA) et autres activités comme la menuiserie et la maçonnerie²¹⁴. La communauté gabonaise présente à Ebolowa depuis 1945, entretient avec la population locale des rapports de fraternité, d'amicalité et de convivialité. Sur le plan sanitaire, l'hôpital d'Enongal fournissait des services pour la sous-région. Ainsi les gabonais, guinéens et autres venaient se soigner²¹⁵.

Sur le plan des obédiences religieuses, toutes les religions présentes dans le territoire national s'y trouvent dans la Commune d'Ebolowa. Elles sont réparties dans le graphique suivant :

²¹⁴ Denise D., 66ans, chef de bureau administratif ETA-CRA, Ebolowa le 18 avril 2022.

²¹⁵ ACAE I, PCD, publié en mai 2020.

Graphique n° 4: Répartition des religions de la Commune.



Source : Graphique réalisé à partir du RGPH de 1958 et du PDU d'Ebolowa.

D'après le graphique précédent, les Catholiques représentent 52% de la population totale, les protestants 35%, les musulmans 4%, les animistes 1% et les pentecôtistes représentent 8%.

Ces indicateurs de cohésion sociale cités plus haut, attestent que les populations vivent dans la paix et l'harmonie. Si Ebolowa se présente comme une terre d'accueil, c'est en partie du au caractère hospitalier et fraternelle de ses populations.

2. L'existence des infrastructures scolaires

L'éducation est un droit fondamental reconnu à tous les citoyens et qui est protégé par la loi²¹⁶. Elle est essentielle à l'obtention de beaucoup de résultats en matière de développement, elle lutte contre l'analphabétisme. Une éducation de qualité permet aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences dont ils ont besoins, pour relever les défis quotidiens et profiter des possibilités économiques et d'apprentissage tout au long de la vie, elle assure un emploi stable et durable. Il s'agit là d'un élément clé permettant de réduire la pauvreté, de favoriser la croissance économique et d'assurer l'égalité entre hommes et femmes. Connaissant l'importance de l'éducation dans le développement, la ville s'est dotée d'infrastructures

²¹⁶ M.T. Bessolo Soya, *Droits de l'Homme et gouvernance en milieu parlementaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.50.

scolaires de tous les niveaux d'enseignement : maternelle, primaire, secondaire et écoles de formation.

Les écoles maternelles et primaires comprennent : le jardin d'enfants d'Ebolowa-si I, les jardins d'enfants de Nko'ovos et de Bilon, l'école publique de New-Bell, l'école publique d'Ebolowa-Si I, l'école principale des garçons et l'école principale des filles²¹⁷.

Les établissements secondaires comprennent : le lycée technique d'Ebolowa à Angalé, le Collège Unis d'Elat, le lycée bilingue, le lycée classique et moderne et le Collège Bonneau à Abang.

Parmi les écoles de formation, nous avons : l'École Technique d'Agriculture (ETA), le Collège régional d'Agriculture (CRA), les écoles d'aides-soignants d'Ekombité et d'Enongal et le Centre de Formation professionnelle aux Métiers artisanaux.

Ebolowa est un lieu de type de formations, les jeunes y sont bien encadrés et reçoivent des enseignements de qualité qui donnent aux uns et aux autres des possibilités d'emploi.

3. Les infrastructures sanitaires

La santé publique a toujours été au centre des préoccupations de l'État, raison pour laquelle elle fait partie des droits fondamentaux du citoyen. L'accès aux soins de santé constitue un facteur important, une personne en bonne santé est un moteur d'une économie solide. En effet, s'ils sont en bonne santé, les personnes peuvent réaliser leur plein potentiel ; les enfants sont plus en mesure d'apprendre et les travailleurs sont plus productifs²¹⁸.

Comme le témoigne l'hôpital presbytérien d'Enongal qui a été installé depuis la période allemande en 1920, la ville s'est tôt dotée d'infrastructures sanitaires. Ce centre hospitalier a une capacité d'accueil de 90 lits et pouvait à cette période employer plus de 40 personnes logés dans les camps construits autour de l'hôpital²¹⁹. Le dispensaire urbain, Installé depuis la période de l'administration française et s'étendait jusqu'au palais de justice, il comprend des salles d'accouchement, d'opération, pédiatrie et salles d'hospitalisation. Nous avons également le dispensaire d'Abang et celui de Nko'ovos. L'hôpital d'Ekombité qui a été l'œuvre de Charles Assale, est un vaste complexe à étages comprenant des salles d'hospitalisation (Haut Standing),

²¹⁷ Il s'agit des premières écoles mises en place par l'administration française en 1949.

²¹⁸ Dwight et al., *Economie du...*, p.372.

²¹⁹ Edjongo M.M., 85ans, infirmière retraitée du centre hospitalier d'Enongal, Ebolowa le 27 mars 2022.

les salles d'accouchement, pédiatrie, les services de la pharmacie, les urgences et les services du centre d'imagerie médicale ²²⁰.

La léproserie d'Enongal et celle de Ngalane qui est un centre spécialisé dans la lutte contre la lèpre ; il dispose de chambres pour les patients, une petite pharmacie, une salle de soins, un espace pour le culte, un jardin avec bancs publics et une petite école primaire pour les enfants des patients²²¹.

Photo n° 10 : Léproserie de Ngalane



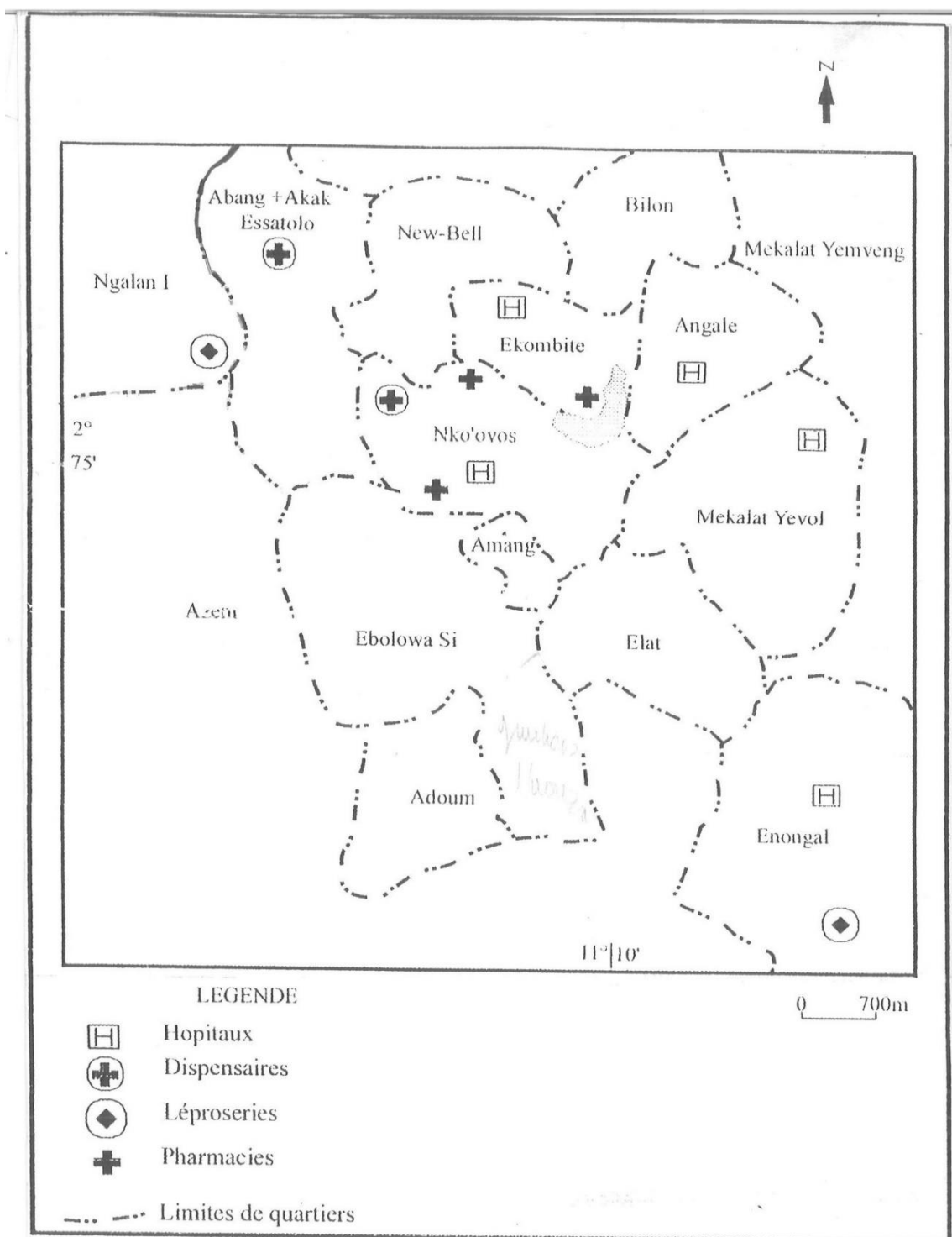
Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 28 avril 2022.

Nous notons aussi la présence des pharmacies notamment celle de l'hôpital Ekombité, la pharmacie de la Mvila et la pharmacie Bercail. Les formations sanitaires de la ville sont réparties dans la carte suivante.

²²⁰ Evina..., Ebolowa le 8 avril 2022.

²²¹ Enquête de terrain sur le site de la léproserie de Ngalane, Ebolowa le 28 mai 2022.

Carte n° 5: Formations hospitalières de la ville



Source : Fond de carte de la ville d'Ebolowa, conception Vadly Nkoutou, réalisation Herman Mbukwe.

D'après la carte ci-après, les formations hospitalières de la ville d'Ebolowa sont composées d'hôpitaux, de dispensaires, de léproseries et de pharmacies qui assurent à leur niveau de meilleurs soins de santé à la population. Quant est-il de ses infrastructures culturelles ?

4. Infrastructures culturelles

La culture représente l'identité d'un peuple et joue un rôle important dans le développement local. Elle est une composante essentielle du cadre de vie, une source de revenus liée au tourisme, un levier de créativité pour la production de biens et de services nouveaux, et un puissant facteur d'intégration sociale²²². Les équipements culturels de la ville comprennent : un centre culturel "pôle-Art-Cam", qui est un véritable centre pour toutes prestations culturelles. À l'intérieur de ce centre on retrouve une bibliothèque municipale "Ndjamba Medou", contenant de nombreux ouvrages et un centre multimédia²²³.

Le monument Martin Paul Samba, personnage qui fut l'un des résistants à la pénétration allemande au Cameroun, Sa fusillade est comptée parmi les légendes des bulu, ce monument a été érigé en son honneur au quartier Ebolowa-si. Le temple d'Elat, il s'agit là de l'un des plus anciens souvenirs du passage des américains dans la localité en 1902²²⁴, représenté dans l'image suivante.

Photo n° 11: Temple d'Elat



Source : Cliché Vadyly Nkoutou, Ebolowa 11 avril 2022.

²²² M. Carrel Mang, *Pour l'efflorescence nationale*, Paris, L'Harmattan, 2018, pp133-135.

²²³ Ovambe A., 60ans, Bibliothécaire à la bibliothèque municipale, Ebolowa le 15 mars 2022.

²²⁴ ACUE,PDU, rapport publié en 2018, P.19.

L'image précédente est celle du premier édifice religieux protestant de la ville construite en 1902 par des missionnaires américains. Il s'agit d'un grand patrimoine culturel de la ville qui abrite les cultes tous les dimanches et célèbre les mariages.

Les services du gouverneur peuvent également être classé parmi le patrimoine culturel de la ville, car ce bâtiment a été construit en 1943-1944 et atteste du passage des français dans la localité.

Photo n° 12: Bâtiment des services du Gouverneur



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 15 avril 2022.

Au regard de cette étude socio-économique, il en ressort que la ville dispose de nombreuses potentialités nécessaires pour impulser son développement. Composée d'une diversité d'activités économiques notamment l'agriculture, l'artisanat, le commerce, l'élevage, la chasse, le transport et le tourisme. Avec une population nombreuse et diversifiée, l'existence des infrastructures scolaires, sanitaires et culturelles sont autant d'éléments qui constituent la ville d'Ebolowa.

III. LES RESSOURCES DE LA COMMUNE

Comme les autres municipalités, la commune d'Ebolowa dispose de ressources propres pour impulser son développement. Ces ressources proviennent du budget communal et de l'aide de ses partenaires.

1. Le budget communal

Le budget communal se définit comme étant ‘‘L’acte par lequel sont annuellement prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune’’,²²⁵. Il prévoit donc et autorise les recettes et dépenses de la commune et en détermine les moyens financiers. Pour cela, le législateur charge le maire d’élaborer et de soumettre à l’appréciation du conseil municipal qui après délibération, approuve le budget²²⁶. Le budget comprend d’une part les recettes et d’autres part les dépenses.

- Les recettes sont constituées des recettes fiscales collectées par l’État et les recettes non fiscales collectées par la commune.

- Les dépenses quant à elles comprennent les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives. Les dépenses obligatoires, sont celles imposées par la loi et nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune, dont les dépenses relatives au fonctionnement des services communaux, les dépenses d’investissement, les dépenses de personnel, dépenses d’intérêt social et économique, et les dépenses de contribution au budget des syndicats des communes. Les dépenses facultatives quant à elles, sont celles qui peuvent être exclus lorsque les moyens financiers sont limités ; il s’agit de la gestion des services publics comme les garderies, piscines et subventions aux associations déclarées.

Le budget est voté au plus tard le 15 mars de chaque année, puis le soumet au Préfet du chef-lieu de département et au Gouverneur de la province concernée pour approbation, il est définitivement approuvé dans un délai maximum de trois mois c’est-à-dire au plus tard le 15 Juin de chaque année. Après approbation par l’organe de tutelle, des exemplaires de ce budget sont remis aux structures suivantes : un exemplaire au MINAT, un au Ministère de l’économie et des finances (Direction générale du budget), au contrôle provincial des finances et un exemplaire au service provincial des communes²²⁷.

2. Les revenus de la commune

Il s’agit des sources de financement de la commune constituées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont généralement la source de revenus principale de l’Etat, ici les impôts sont considérés comme des versements obligatoires sans contrepartie, perçue par l’administration publique. Les recettes fiscales sont constituées de l’impôt

²²⁵ Kom Tchunte, *Développement Communal...*, pp.28-29.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Okoumou..., Ebolowa le 10 avril 2022.

libératoire, les centimes additionnels, le produit de redevance forestière, les patentes et licences, et d'autres taxes²²⁸.

- L'impôt libératoire (IL) : est un impôt acquitté par les contribuables exerçant une activité commerciale ou industrielle ne relevant ni du régime de base, ni du régime du bénéfice réel et ni du régime simplifié d'imposition. De manière générale, l'impôt libératoire concerne les entreprises individuelles réalisant un chiffre d'affaire annuelle inférieur à 10 millions de Francs CFA. L'impôt libératoire est payé trimestriellement à l'aide d'une fiche comprenant le nom, prénom, adresse du contribuable, la catégorie de l'impôt et le trimestre auquel se rapporte le paiement 15 jours après la fin de chaque trimestre²²⁹. L'article 50 de la loi de finance prévoit la répartition des catégories en fonction des activités :

Catégorie A :de 0f à 12000F

Catégorie B :de 20000f à 24000f

Catégorie C :de 40000f à 50000f

- Les centimes additionnels : ils sont fixés à 10% des impôts sur les sociétés (IS), impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur la valeur ajoutée, taxe sur les jeux de hasard et de divertissement. Le produit de ces centimes additionnels revient à 70% à la commune²³⁰, 10% à l'État à titre de frais d'assiette et de recouvrement et 20% au profit du FEICOM.

- Le produit de redevance forestière : La redevance forestière annuelle (RFA), est un droit exigé à l'exploitant en contre partie de la mise à disposition d'un titre d'exploitation forestière, notamment le permis d'exploitation du bois, autorisation de récupération de bois et autres. Le produit de la redevance forestière est réparti de la manière suivante : 50% à l'État, 40% à la commune et 10% aux communautés villageoises²³¹.

- Les patentes et licences : toute personne qui exerce une activité professionnelle (commerciale, industrielle) est assujettie à la contribution des patentes, elles doivent être acquittées avant le premier mai de chaque année. La licence concerne toute personne ou toute société qui vend en gros ou en détail des boissons alcooliques ou fermentées, soit à consommer

²²⁸ Nkanga L., environ 36 ans, Secrétaire du Maire, Ebolowa le 27 juillet 2021.

²²⁹ [https://fr.wikipedia.org/article/50 de la Loi du 1 Juillet 1995 portant loi de finance de la République du Cameroun](https://fr.wikipedia.org/article/50%20de%20la%20Loi%20du%201%20Juillet%201995%20portant%20loi%20de%20finance%20de%20la%20R%C3%A9publique%20du%20Cameroun), consulté les 11/06/22.

²³⁰ Kuate, *Les collectives territoriales...*, p.466.

²³¹ [https://fr.wikipedia.org/article66 de la Loi n°94/01 du 20 Janvier 1994, portant régime des forets, de la faune et de la pêche](https://fr.wikipedia.org/article/66%20de%20la%20Loi%20n%C2%BA94%2F01%20du%2020%20Janvier%201994%2C%20portant%20r%C3%A9gime%20des%20forets%2C%20de%20la%20faune%20et%20de%20la%20p%C3%AAche), consulté le 11/06/22.

sur place ou à importer. La contribution est fixée en fonction du chiffre d'affaires de l'année précédente de chaque entreprise²³².

Impôt en principal égal ou inférieur à 30.000f = 2500f/ an

“ // “ compris entre 30.001 à 60.000f = 3.000f/an

“ // “ 60.001 et 100.000f = 5.000f/an

“ // “ 100.001 et 150.000f =7.500f/an

“ // ” 150.001 et 200.000f =10.000f/an

“ // ” 200.001 et 300.000f =15.000f/an

“// “ 300.001 et 400.001f=20.000f/an

“// ” 400.001 et 500.000f =25.000f/an

“ // “ supérieur à 500.000f = 30.000f/an

- Autres taxes : il s'agit de la taxe sur le bétail, la taxe sur les armes à feu, taxe d'assainissement, taxe d'immatriculation des véhicules et des engins à moteurs²³³.

Autres que ces impôts collectés par l'Etat, nous avons des recettes non fiscales collectées par la commune. Elles relèvent du produit d'exploitation du domaine et des services de la commune. Il convient de rappeler qu'il existe à ce niveau deux types de recettes non fiscales notamment, les taxes directes et les taxes indirectes²³⁴.

- Les taxes directes sont celles instituées par les communes et qui se présentes sous forme de redevances forfaitaires annuelle exigibles aux habitants d'une agglomération, ainsi est reconnue comme taxes directes²³⁵ :La taxe d'eau ,et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- Les taxes indirectes, sont celles instituées par les communes et dont les taux sont déterminés par la loi, il s'agit de : la taxe de stationnement, taxe d'abattage, le droit de timbre, taxe de redevances pour dégradation de la chaussée, droit de fourrière, droit de vente en plein air, et les Droits de place sur les marchés ; perçues auprès des commerçants et vendeuses

²³² Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.380.

²³³ Ngane, *La décentralisation...*, p.116.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid*, p.118.

occasionnelles qui occupant une place dans le marché municipal. Les taux maxima sont les suivants :

Jusqu'à 4m ²	1000f/mois
De 4,01 à 6m ²	2000f/mois
De 6,01 à 8m ²	3000f/mois
De 8,01 à 10m ²	4000f/mois
De 10,01 à 12m ²	5000f/mois
De 12,01 à 14m ²	6000f/mois
De 14,01 à 16m ²	7000f/mois
De 16,01 à 18m ²	8000f/mois
De 18,01 à 20m ²	9000f/mois
De 20,01 à 22m ²	10000f/mois
De 22,01 à 24m ²	11000f/mois
De 24,01 à 26m ²	12000/mois
De plus de 26m ²	15000f/mois

3. L'aide des partenaires

Les ressources financières des communes semblent parfois insuffisantes pour répondre aux demandes d'investissements locaux notamment dans la construction des d'infrastructures. De ce fait, pour répondre aux attentes qui reposent sur elles, la loi permet aux communes de faire appel aux capitaux privés pour la réalisation de ces équipements. Nous pouvons cependant regrouper les autres sources de financement que peut bénéficier la commune en deux groupes : les partenaires étatiques et les partenaires non étatiques.

*Les partenaires étatiques sont constitués d'institution nationales à savoir, le FEICOM, les syndicats des communes et les banques.

- L'État met à la disposition des communes un Fonds spéciale d'Equipement et d'Intervention intercommunale(FEICOM), pour soutenir les communes dans la réalisation de ses objectifs de développement. Le FEICOM a été créé par la loi n°74/23 du 5 décembre en 1974 portant organisation communale au Cameroun, et son effectivité remonte au décret n°77/85 du 22 mars 1977 qui détermine ses modalités de fonctionnement et de gestion, il a pour

but général d'apporter une assistance financière aux collectivités locales dans le but de favoriser le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Conçu comme un établissement public administratif, le FEICOM dont le siège est à Yaoundé s'est vu confier comme objectifs²³⁶ : la promotion de l'entraide entre les communes par des avances de trésorerie, les financements des travaux d'investissements communaux et intercommunaux, et la couverture des frais relatifs à la formation du personnel d'état civil. Le FEICOM intervient donc comme un à la fois comme un régulateur de la gestion municipale et principal moteur de la solidarité communale.

- Les syndicats des communes sont créés par arrêté du Premier Ministre qui en détermine le but, le siège et la durée²³⁷. Ainsi, 'Les syndicats d'un département peuvent, soit à la demande de l'autorité de tutelle, soit par délibérations concordantes dument approuvés, se grouper en syndicat pour réaliser en commun des opérations intercommunales'²³⁸, telles que : l'ouverture et l'entretien des voies intercommunales, l'achat et l'utilisation des engins routiers. Cette intercommunalité est perçue comme un procédé qui permet aux communes de mettre et gérer ensemble leurs ressources (humaines, matérielles et financières) pour assurer le fonctionnement optimal d'un service public local. Elle peut également porter sur le ramassage d'ordures ménagères, eau, assainissement, transport interurbain et l'élaboration des projets de développement économique. Le FEICOM apparait à ce niveau comme un organisme qui prône l'entraide entre les communes²³⁹.

- Les emprunts : les communes peuvent également faire recourt aux emprunts auprès des banques mais uniquement pour investir dans des équipements durables comme un centre de loisir. Dans son budget de dépenses, elle remboursera ces ²⁴⁰emprunts

Les partenaires non-étatiques sont des institutions qui interviennent dans la vie nationale ou internationale et qui ne viennent pas de l'État. Il s'agit par exemple de :

- ONG (comme la Croix Rouge, l'UNESCO), GIC (Groupe d'initiative commune) organisations autonomes et privées, créées librement qui appartiennent à ses membres et sont financées, administrées et contrôlées par ces derniers²⁴¹.

²³⁶ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, pp. 476-477.

²³⁷ *Ibid*, pp.449-450.

²³⁸ *Ibid*.

²³⁹ *Ibid*.

²⁴⁰ Kom Tchunte, *Le Cameroun : la décentralisation...*, p.194.

²⁴¹ Onguene, 33 ans, agent au cabinet du Maire, Ebolowa le 19 juillet 2021.

- La coopération Bilatérale avec d'autres pays : ici nous prenons le cas de la grande maison de commerce MITSUBICHI qui, avait conclu un marché avec l'UNICOPLACAM (Union des Coopératives des Planteurs du Cameroun), présente dans la ville d'Ebolowa un marché de 2000 tonnes de tôles galvanisées²⁴². Nous notons également la coopération intercommunale entre la commune urbaine d'Ebolowa et la commune de Legnano en Italie, qui avait permis de ravitailler en matériel l'hôpital, le centre hospitalier d'Enongal.

Ces partenaires au développement ont une mission d'accompagnement technique et de financement des projets et programmes de développement. Pour cette raison, ils participent à la réalisation des projets et programmes locaux de développement, par la fourniture des ressources financières et logistiques.

En somme, il a été question dans ce chapitre de faire une présentation générale des atouts et ressources favorables au développement de la commune urbaine d'Ebolowa. A l'issue de cette étude, il en ressort qu'elle est caractérisée par une diversité d'activités économiques notamment, l'agriculture, l'élevage, la chasse, le commerce, l'artisanat, le transport et le tourisme. Une population diversifiée vivant en harmonie, des infrastructures scolaires, sanitaires et culturelles qui constituent ses atouts sociaux. Ses ressources financières composées de recettes fiscales, de recettes non-fiscales et de l'aide des partenaires (étatiques et non-étatiques).

²⁴²Archives privées de Monsieur Evina Luc, Discours de Charles Assale..., Ebolowa le 12 novembre 1977.

**CHAPITRE III : LES ŒUVRES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE
URBAINE D'EBOLOWA DE 1947 À 1996**

L'État transfère à toutes les communes en particulier celle d'Ebolowa, des compétences et des ressources dans le but de promouvoir le territoire ainsi que le bien-être économique, social et culturel des populations qui y résident. Elles ont à cet effet le devoir de gérer les ressources mises à leur disposition par l'État pour l'exécution de leurs missions et d'administrer leurs localités au quotidien. Plusieurs textes de lois ont été élaborés à cet effet, par le législateur dans le souci de circonscrire les domaines de compétences des Communes. C'est ainsi que nous avons la loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun qui, stipule dans son article premier que la commune est compétente en matière de gestion des affaires locales sous la tutelle de l'Etat en vue du développement économique, social et culturel de ses populations. Il en est de même pour la loi du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, qui stipule : "...Les collectivités territoriales ont pour missions de promouvoir le développement économique, sociale, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de ces collectivités"²⁴³. C'est dans ce sillage que sont portées toutes les actions de la Commune Urbaine d'Ebolowa. Il convient cependant pour nous, de présenter dans un premier temps ses réalisations économiques, dans un second temps ses réalisations sociales et dans un troisième temps ses réalisations sur le plan culturel, durant la période de 1947-1996.

I. LES RÉALISATIONS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Dans le souci de développer son économie, la Commune Urbaine d'Ebolowa s'est lancée dans la construction et l'aménagement des routes, la promotion des activités de transport, la création des marchés et assistance aux agriculteurs, et la promotion de l'activité touristique.

1. La construction et l'aménagement des routes.

De 1947 à 1996, plusieurs routes ont été tracées, bitumées et d'autres réaménagées par la commune. Durant la période française c'est-à-dire celle de la Commune Mixte Urbaine en 1947, l'on assiste à la viabilisation et au bitumage de quelles que voies pour faciliter la circulation dans le centre urbain²⁴⁴. Il s'agit principalement des routes Ebolowa-si-centre-ville, Ebolowa si-centre-ville-Abang, jusqu'à Essingui, Ebolowa si-Région, les voies qui relient la ville aux villages ont justes été tracées. Il s'agit entre autres des route Ebolowa-Biyeyem-Nkoemvon, Ebolowa-Bityili, Ebolowa-Bikpwae yeminsen²⁴⁵. Ceci dit, la plupart des voies

²⁴³ Kuate, Les collectivités..., p.39.

²⁴⁴ Evina...Ebolowa le 7 avril 2022.

²⁴⁵ *Idem.*

primaires et secondaires de la ville ont été tracées et aménagées pendant la période de la tutelle française. À partir de 1959, la Commune procède au reprofilage des voies héritées de la colonisation, il s'agit de la route Ebolowa si-Elat vers l'abattoir, dont la longueur est estimée à 1,36 km²⁴⁶. Cette action qui consistait à boucher les nids de poules sur l'axe, c'est fait grâce au financement propre de la Commune et la collaboration avec la délégation des Travaux publics (TP) présente dans la localité²⁴⁷.

Photo n° 13: route Ebolowa si-Elat (1959-1960)



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 20 avril 2022.

Cette route bitumée traverse l'abattoir municipale et mène vers le carrefour Elat, elle est prolongée jusqu'à l'entrée de la ville.

Les routes Ebolowa si-Angale-Mekalat, Ebolowa si-New Bell-carrefour Mvondo-Ekombité, la route Ebolowa si-Ekombité-Angale et la route Ebolowa si –Nko'ovos en passant

²⁴⁶ ACUE, PDU, publié en 2018, p.72.

²⁴⁷ Evina..., Ebolowa le 7 avril 2022.

par le quartier Bami²⁴⁸, ont également été réaménagés par la commune. Ces initiatives communales ont permis aux agriculteurs et mêmes aux chasseurs d'intensifier leurs activités, en sachant que le transport est devenu plus aisé.

Photo n° 14 : Route Ebolowa si-Nko'ovos



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 14 avril 2022.

Cette route dessert les quartiers Ebolowa-si I et II jusqu'au carrefour l'an 2000. Elle est prolongée jusqu'aux carrefours New-Bell et Abang.

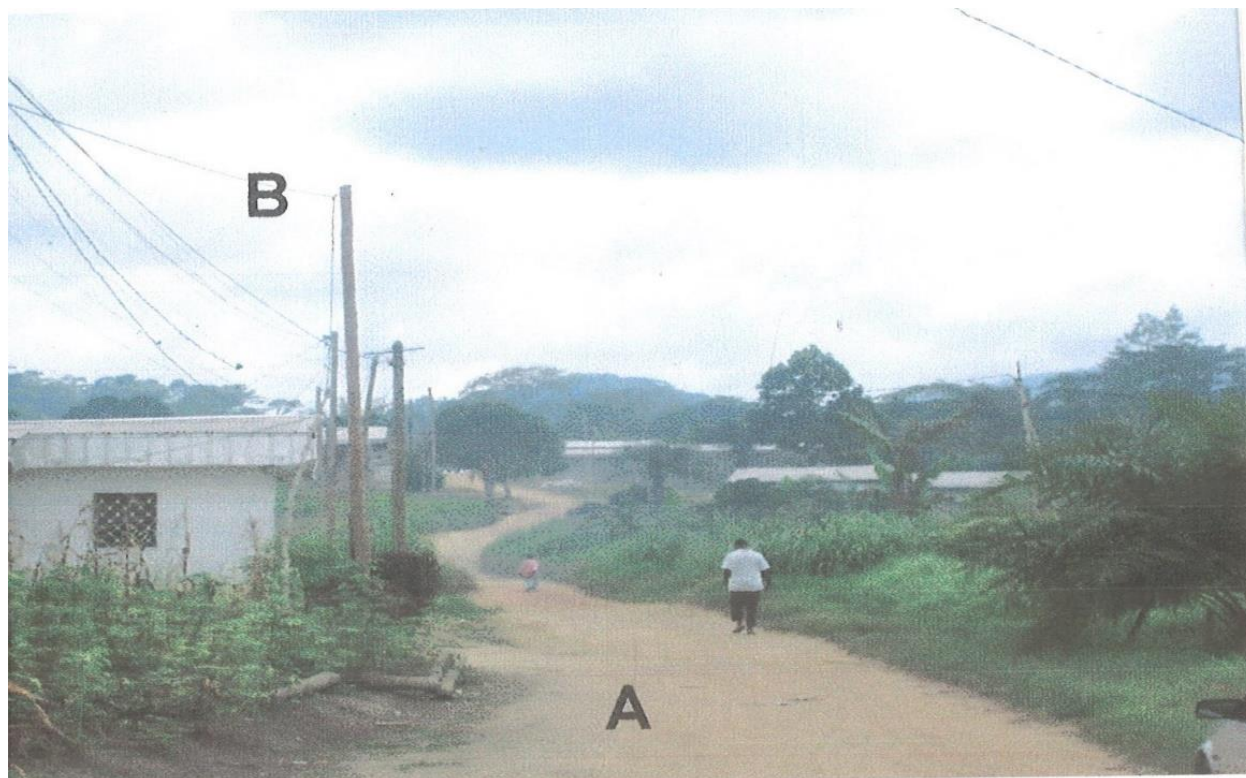
Sous le règne de Samuel Enam Mba (1987-1996), plusieurs travaux de reprofilage des voies de la ville ont poursuivi leur cours. Ces travaux consistaient pour la plupart à boucher les nids de poules rendant difficile la circulation des biens et des personnes, à redéfinir les signalisations routières horizontales et verticales au centre-ville²⁴⁹ et à desservir certains

²⁴⁸ Evina..., Ebolowa le 7 avril 2022.

²⁴⁹ <http://fr.m.wikipedia.org.lesignalisationsroutieres>, consulté le 13 juin 2022.

quartiers. Nous faisons référence à la et viabilisation en 1990 des routes des quartiers John Holt et cité de la plaine²⁵⁰.

Photo n° 15: Route du quartier John Holt



Source : Archives privées de Monsieur Okoumou, Ebolowa le 17 avril 2022.

Cette rue en forme de courbe (A) a été faite, de même que les installations électriques (B) par un particulier. La plupart des ménages de ce quartier sont alimentés par des fils accrochés sur les poteaux de l'agence de communication CAMTEL.

Cette action va également de pair avec le réaménagement des routes Région-centre-ville, Ebolowa si –Nko'ovos, Ekombité-carrefour Mvondo, carrefour Mvondo-New Bell ²⁵¹.

En ce qui concerne la construction des voies qui relient Ebolowa aux autres villes et pays voisins, elle a été l'œuvre du gouvernement²⁵². Les voies qui relient Ebolowa aux autres villes ont été tracé pendant la période allemande, il s'agit par exemple des routes Ebolowa-Akoafim, Ebolowa-Kribi, Ebolowa-Yaoundé²⁵³, ces voies étaient pour la plupart en terre et sont bitumées plus tard par le gouvernement Camerounais. Le projet de construction de la route

²⁵⁰ Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

²⁵¹ Mengue épouse Akoa, 65ans, Secrétaire dactylo à la commune urbaine d'Ebolowa, Ebolowa le 20 mars 2022.

²⁵² Projet de construction de la route Mbalmayo-Ebolowa, Prêt BAD n°C5/TR/06/015.

²⁵³ Ngoh, *Cameroun*..., p.52.

Mbalmayo-Ebolowa, Ebolowa-Ambam a été initié en 1985, au titre des priorités du gouvernement dans le cadre de son programme routier 1986-1990²⁵⁴. Approuvé le 3 Septembre 1986, ce projet a bénéficié d'un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD), qui s'élevait à hauteur de 47,15 millions d'UC²⁵⁵. Le but de ce projet était de développer les différents secteurs économiques essentiellement agricole et forestier, dans la province du Sud et renforcer l'intégration des économies sous-régionales. La route Mbalmayo-Ebolowa a cependant été prolongé de 101km au Nord par la route déjà revêtue Mbalmayo-Yaoundé, qui assure la liaison de la province avec la capitale Yaoundé et au Sud par la route Ebolowa-Ambam qui relie le pays au Gabon et à la Guinée Equatoriale²⁵⁶.

Photo n° 16: routes Ebolowa-Mbalmayo et Ebolowa-Ambam



Source : <https://cm.2markers.com/routesmbalmayo-ebolowa-ambam>, consulté le 22 mai 2022.

Les images ci-après sont celles des voies routières qui relient la ville d'Ebolowa aux villes d'Abam, de Mbalmayo et de Yaoundé. Elles ont été bitumées dans le cadre du programme routier de 1986-1990 pour faciliter les échanges agricoles et forestiers entre ces villes.

Au cours de cette réalisation, la ville a également bénéficié de la construction de 17,6km de routes revêtues d'accès au site prévu pour les manifestations du Comice Agro-pastoral avorté

²⁵⁴ BAD, n°C5/TR/06/015, projet de construction des routes Ebolowa-Mbalmayo, 1986-1990.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*

en 1990, ainsi qu'un hélicoptère de 2700m².²⁵⁷ Malgré les efforts entrepris par la Commune d'Ebolowa pour doter la ville d'un réseau routier viable, malheureusement ce réseau reste faible avec la prédominance des voies étroites et en mauvais état. En plus de ces réalisations, nous avons la promotion de l'activité de transport.

2. Promotion de l'activité de transport

Au niveau du transport, plusieurs infrastructures ont été mises sur pied. Ainsi, pour assurer le transport interurbain des biens et des personnes la Commune s'est lancée dans la construction des gares routières dans les 3 artères de la ville, et la construction d'une aviation à Metyikpwale²⁵⁸. De ce fait, il a été créé en 1959 la gare routière d'Ebolowa-si II, constituée de véhicules individuels²⁵⁹, elle est située à proximité du carrefour des routes Ebolowa-Abam et Ebolowa-Kribi. Elle est réservée aux transports en direction du Sud, les axes fréquentés par cette catégorie de transport sont : Ebolowa-Kyeossi, Ebolowa-Akom II, Ebolowa-Kribi, Ebolowa-Ambam, Ebolowa et les villages environnants (Mvila, Mefo, Mvangan, Biyeyem, ...)²⁶⁰

Photo n° 17: Gare routière d'Ebolowa-si II



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa, 29 avril 2022.

²⁵⁷ Archives privées de Monsieur Okoumou Jean-Pierre.

²⁵⁸ Archives privées de Monsieur Evina Luc.

²⁵⁹ Mbiam Meyomessse, 70ans, ancien agent communal à la CPE, Ebolowa le 15 mars 2022.

²⁶⁰ ACUE, PDU..., p.87.

Il s'agit là de l'une des premières gares routières mises sur pieds par la Commune dans le souci de promouvoir le transport interurbain. Elle est caractérisée comme nous pouvons le constater par des véhicules personnels, qui essayent tant bien que mal de transporter les biens et les personnes de la ville vers les villages et villes environnantes.

Comme autres infrastructures nous avons la construction dans les années 1970 de la gare routière de Nko'ovos, celle de New-Bell²⁶¹. La gare routière de Nko'ovos se situe dans l'ancien site marécageux, en face de la scierie Karayanis, la Commune y a construit en plus d'un hangar destiné à l'enregistrement et à l'embarquement des voyageurs, quelques locaux destinés aux commerçants. Cette gare est destinée aux transporteur en direction de l'Est de la ville, elle dessert les villes de Mengong, Ngoulemakong, Mbalmayo, Yaoundé et Sangmelima.

Quant à la gare routière de New-Bell, elle comprend également un hangar pour l'embarquement des voyageurs et occupe un ancien site marécageux au Nord du *Nkol Ebolowo'o* sur la route qui va vers Abang. Cette gare est exploitée par des véhicules de transport en direction du Nord de la ville, précisément en direction de Biwong-Bane, Ngonobok et de Lolodorf²⁶².

²⁶¹ Evina..., Ebolowa le 15 avril 2022.

²⁶² ACUE, PDU..., p.75.

Photo n° 18: Ancienne gare routière de Nko'ovos



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 20 avril 2022.

L'image ci-après est celle de l'ancienne gare routière de Nko'ovos, ce site devenant trop étroit pour le développement de cette activité, l'installation de nouvelles agences de voyages et causant surtout des embouteillages au centre-ville, la mairie a jugé de là déplacer jusqu'au site Saint Cloud.

En 1960, sous l'initiative du Maire Assale le transport aérien voit le jour dans la localité, avec la création d'un aéroport à Metyikpwale. Ce nouveau moyen de déplacement assurait le transport de la ville vers les autres centres urbains, et voir d'autres pays. Il s'agissait principalement du transit Ebolowa-Douala, Douala-France²⁶³, Malheureusement cette aviation est devenue aujourd'hui un dépôt de poteaux électriques, comme l'indique l'image suivante.

²⁶³ Evina..., Ebolowa le 11 avril 2022.

Photo n° 19: Ancienne aviation de Metyikpwale



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa 12 avril 2022.

L'image ci-dessus est celle de l'ancienne aéroport de la ville d'Ebolowa mise en place par le Maire Assale dans les années 1960, pour diversifier les moyens de transport dans la localité. Comme l'image le montre bien, ce site est aujourd'hui abandonné et réservé au dépôt de poteaux électriques.

Pour ce qui est du transport dans la ville, il est dominé par les mototaxis²⁶⁴ qui s'imposent au Cameroun en général et dans la ville d'Ebolowa en particulier comme des acteurs incontournables dans le secteur du transport urbain. Cette activité prend ses origines de la situation de crise économique que connaît le pays depuis 1985-1986, situation qui a fortement réduit le train de vie de l'État laissant ainsi place à la baisse des salaires, à la réduction des effectifs et des recrutements dans la fonction publique, à la réduction des investissements de l'État dans le secteur public et à l'augmentation du taux de chômage²⁶⁵. Suite à cela, l'activité de mototaximen s'est imposée un repli obligé pour plusieurs jeunes de la ville d'Ebolowa, y compris même ceux bradés de parchemins universitaires et même les salariés se jettent dans les

²⁶⁴ ACUE, PDU..., p.70.

²⁶⁵ B.P. Kamé, *Les crises majeures de la présidence Paul Biya*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 106-111.

Bend-Skin pour parvenir à combler quelques-uns de leurs besoins quotidiens. Le tableau ci-après présente l'ampleur de cette activité dans la ville d'Ebolowa.

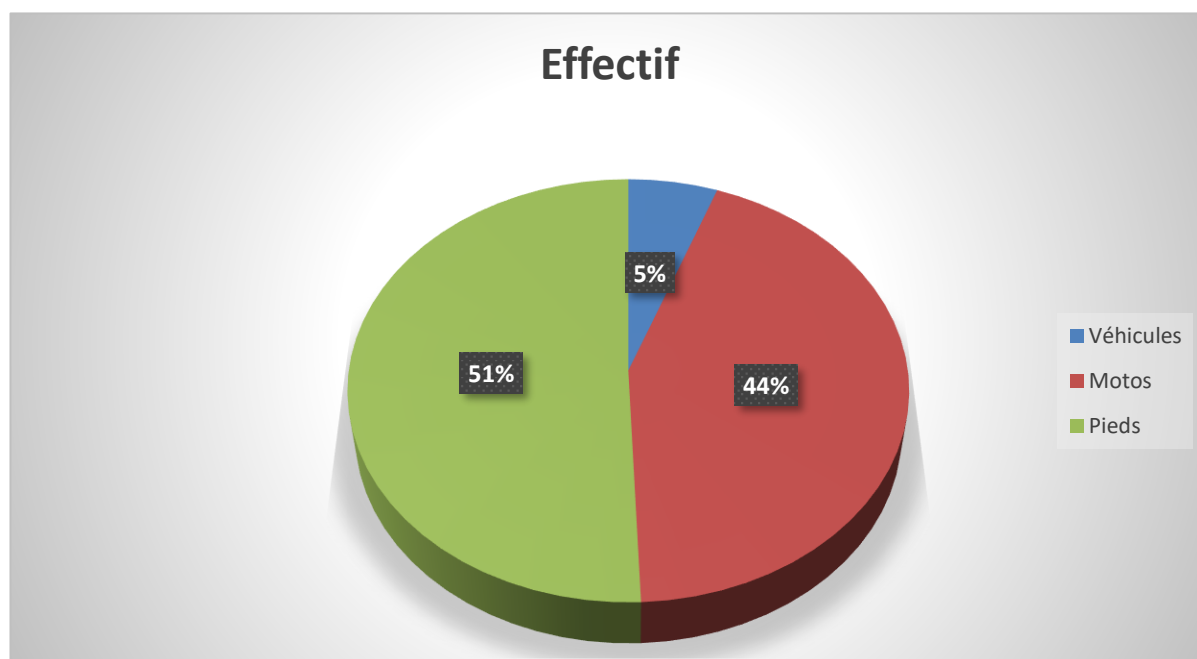
Tableau n° 11: Moyen de déplacement le plus utilisé dans la ville

Moyen de transport	Effectif	Pourcentage (%)
Véhicules	189	5
Motos	1465	44
Pieds	1698	51

Source : ACUE, PDU : Rapport diagnostique final, 2018.

Le tableau ci-après montre que 5% de la population se déplacent en véhicules, 44% empruntent la moto comme moyen de déplacement et 51% se déplacent à pieds.

Graphique n° 5: mode de déplacement dans la ville d'Ebolowa.



Source: ACUE, PDU..., p 85.

Le graphique ci-après justifie largement l'emprise de l'activité de mototaxis dans la ville d'Ebolowa. Ainsi, conscient de l'importance de l'activité de mototaximen dans la réduction du chômage, la Commune d'Ebolowa s'est lancée en 1993 dans une initiative d'harmonisation du transport de mototaxis désorganisé en instaurant le port des gilets²⁶⁶, et l'organisation des activités libérales en syndicats : de mototaxis, bayamsalam et bouchers, ce qui a en même temps

²⁶⁶ Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

permis à la Commune de recouvrer certaines taxes²⁶⁷. Dans la même perspective, la Commune collaborait également avec certaines Auto-écoles comme “l’auto-école Attaquant”²⁶⁸ pour la formation des mototaximen et l’établissement des permis de conduire à un prix préétabli qui s’élevait à hauteur de 40.000f par personne²⁶⁹.

La Commune Urbaine d’Ebolowa a contribué à l’organisation des activités de transport, à travers la construction des gares routières pour assurer le transport interurbain, et l’organisation de l’activité de mototaxis dans la ville. Sans oublier, la construction d’une aviation à Metyikpwale. Toutefois, ces activités connaissent aujourd’hui un désordre causé par l’incivisme de la population.

3. Création des marchés et assistance aux agriculteurs

Pendant la période de l’administration française, l’activité commerciale dans la localité était animée par des sociétés commerciales et les coopératives des planteurs. Entre 1947 et 1958, la ville s’était dotée d’infrastructures économiques qui lui donnaient une place privilégiée dans le département du Ntem²⁷⁰. Sous la commune Mixte Urbaine, l’administrateur-Maire Louis San Marco avait contribué à l’installation de grandes firmes commerciales, il s’agit : des sociétés John Holt, RW King, Paterson et Zonchoris (PZ), la Société Commerciale Ouest africaine (SCOA), et la Compagnie française de l’Ouest africaine (CFAO)²⁷¹. Ces sociétés avaient des boutiques situées sur l’espace qu’occupent actuellement les finances jusqu’à Nko’ovos et vers New-Bell, de part et d’autre de la route. Ils faisaient dans la vente des denrées alimentaires, des matériaux de construction, des pièces de véhicules, il y’avait également des boutiques de printemps, et bien évidemment faisaient dans la vente de cacao. Malheureusement, le départ de ces firmes a conduit à une régression de l’économie de la ville²⁷².

²⁶⁷ Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

²⁶⁸ *Idem*.

²⁶⁹ *Idem*.

²⁷⁰ Archives privées de Monsieur Evina Luc, Discours de Charles Assale lors de la deuxième rencontre du nouveau conseil municipale, Ebolowa le 12 novembre 1977, p.18.

²⁷¹ Evina..., Ebolowa le 10 avril 2022.

²⁷² *Idem*.

Photo n° 20 : Ancien emplacement des firmes commerciales (John Holt, PZ, RW King...)



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 3 avril 2022.

L'image au-dessus est celle de l'ancien emplacement des grandes firmes commerciales qui se sont installées dans la localité entre 1947 et 1958, pour animer l'activité commerciale et agricole dans le Ntem. Sur ce site, elles disposaient de magasins de printemps, de vente de matériels de construction et produits agricoles comme le cacao, hévéa et huile de palmes.

L'intensité de l'activité agricole dans le département du Ntem avait favorisé la création des coopératives, qui avaient également des magasins dans la ville²⁷³. Il s'agit principalement de la Société commerciale du Cacao du Cameroun (SCCC) et de l'Union des Coopératives des Planteurs du Cameroun (UNICOPLACAM)²⁷⁴. Grâce à l'installation de ces coopératives dans la localité, la Commune avait pu créer un cadre dans lequel les planteurs pouvaient aisément vendre les produits de leur récolte. Elles disposaient cependant de magasins de stockage et de commercialisation du cacao, dont l'un est représenté dans l'image suivante :

²⁷³ Archives de Monsieur Evina Luc, Discours de Charles Assale..., Ebolowa le 12 novembre 1977, p.19.

²⁷⁴ *Ibid.*

Photo n° 21: Ancien magasin de stockage et de commercialisation du cacao

Source : Cliché Vadyly Nkoutou, Ebolowa le 10 avril 2022.

Il s'agit là d'un ancien entrepôt de stockage et de vente de cacao. Il assurait donc la conservation et la commercialisation de cette culture rentre dans la ville et hors du pays.

Ces magasins étaient des lieux de stockage et de commercialisation des produits agricoles notamment le cacao, où venaient se ravitailler les acheteurs camerounais et même européens²⁷⁵. De ce fait, un certain VECCARIS venait une fois l'an, acheter du cacao et son séjour dans la localité ne durait que le temps de la campagne de commercialisation, c'est-à-dire 3mois. Après avoir amassé des tonnes de cacao, et assurer leur acheminement dans les marchés mondiaux, VECCARIS quittait Ebolowa bien entendu avec l'intention d'y revenir à la prochaine saison cacaoyère²⁷⁶. Le tableau ci-dessus nous présente à cet effet les différents prix de vente du cacao au Cameroun de 1953 en 1954.

Tableau n° 12: Prix de commercialisation du cacao (en FCFA) au Cameroun 1953-1954

Centres	Octobre (1953)	Novembre 1953)	Décembre (1953)	Janvier (1954)	Février (1954)	Mars (1954)
Douala	70,5	93,5	109,2	144	138,8	165
Yaoundé	67	86	97	124,3	127	140

²⁷⁵ Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

²⁷⁶ *Idem.*

Sangmélina	60	88	111,5	128, 3	134,8	155
Doumé	55	74	85,8	110,8	/	/
Ebolowa	62	88	100,5	128	130,3	140
Kribi	67	80	96,5	107,5	/	/
Bafia	69	81	97	128	133	140

Source : ANY, 2AC, 9866, Cacao, commercialisation, prix pratiqués dans les principales régions, 1953-1954.

Le tableau ci-après permet de comprendre qu'il n'y avait pas de stabilité dans la fixation des prix de vente des fèves de cacao durant la période coloniale, cela était certainement dû à l'inflation du prix du cacao au niveau mondial. Le prix de kilogramme de cacao était nettement moins couteux dans les zones reculées comme Doumé par rapport à Kribi, et à Ebolowa. On relève également que les coûts les plus élevés étaient pratiqués dans les deux principaux centres urbains : Douala et Yaoundé. L'UNICOPLACAM, quant à elle avait en plus de favoriser la commercialisation du cacao dans le Ntem, avait également conclu un marché de 2000tonnes de tôles galvanisées avec la firme Japonaise MITSUBICHI, afin de lutter contre le taudis dans le département du Ntem²⁷⁷.

Comme nous l'avons dit plus haut, les premiers signes de l'activité commerciale de la Commune ont été animé par les sociétés européennes qui disposaient des boutiques et magasins le long du service des finances de part et d'autre de la route. Pour mieux organiser l'activité commerciale dispersée, la commune urbaine d'Ebolowa procède à la construction des marchés communaux. Le premier marché communal de la ville voit le jour entre 1959 et 1960, il s'agit du marché d'Ebolowa-si II encore appelé marché de la gare routière. La Commune y a construit des hangars et boutiques destiné aux commerçants²⁷⁸.

²⁷⁷ Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

²⁷⁸ ACUE, PDU..., p.162.

Photo n° 22: Marché de la gare routière



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 4 avril 2022

La photo ci-après est celle du marché d’Ebolowa-si II, généralement appelé marché de la gare routière dû fait qu’elle se trouve en face de la gare routière. Il est le lieu de commercialisation de toutes les denrées alimentaires cultivées dans la localité. Il se trouve en bordure de route et cause parfois des embouteillages.

Grace au budget communal de l’exercice 1977-1978 qui s’élevait à hauteur de 70.000.000FCFA, le Maire Assale s’engage dans la construction d’un nouveau marché. Il s’agit du marché “Nguenga”, qui allait jusqu’à l’emplacement actuel du Cercle Municipal. Il comprenait des hangars et environ 40 boutiques pour les commerçants²⁷⁹. Ce marché était un grand centre de commercialisation des produits de toutes natures et renommé par son affluence.

²⁷⁹ Archives privées du Monsieur Evina Luc, Discours de Charles Assale..., Ebolowa le 12 Novembre 1977, P.23.

Photo n° 23: Ancien emplacement du marché Nguenga.



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 4 avril 2022.

Il s'agit là de l'ancien emplacement du marché Nguenga, premier marché d'Ebolowa construite par le Maire Assale dans le but de doter la ville d'un espace commercial où les commerçants pourraient mieux bénéficier de leur activité. Devenu trop étroit, il est déporté en face du lac pour former le marché central encore appelé marché du lac.

Au début des années 1950, le marché Nguenga devenait étroit avec le développement des activités commerciales liées à la croissance urbaine, au développement de l'espace urbain et surtout la construction du bâtiment de la délégation du Trésor. C'est ainsi qu'une partie de commerçants s'est installée dans un site marécageux appelé "Bouambé" à Nko'ovos²⁸⁰. Par la suite, le marché central est construit pour délocaliser les commerçants de ce site²⁸¹. Malgré la crise économique des années 1985-1986, d'autres infrastructures marchandes voient le jour. Il s'agit du marché Oyenga en 1994, qui s'étend sur 3hectares avec une capacité de 70 boutiques, 3 hangars pour accueillir les étals des commerçants et les toilettes publiques²⁸². Les murs de ce marché sont rapidement élevés, malheureusement les travaux de construction sont suspendus faute de moyens. Les travaux de construction du marché Oyenga se sont poursuivis dans les années 2000 et le marché devient opérationnel en 2006²⁸³.

²⁸⁰ ACUE, PDU..., p.161.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² Okoumou..., Ebolowa le 20 avril 2022.

²⁸³ *Idem.*

Photo n° 24 : Marché Oyenga



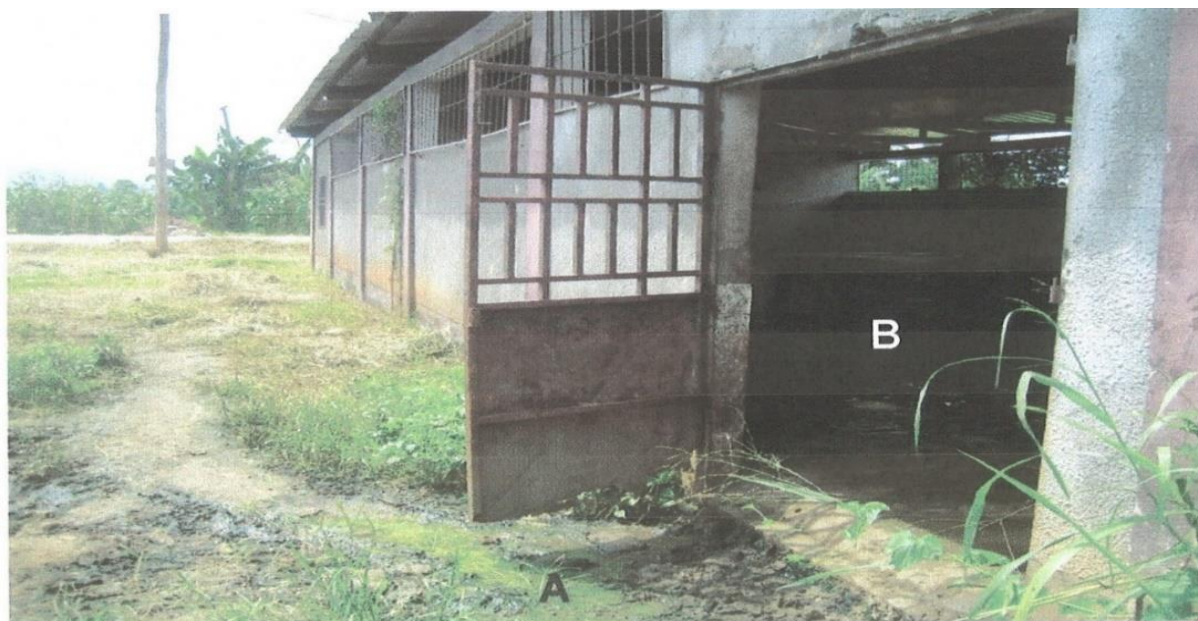
Source : Archives Privées de Monsieur Okoumou, Ebolowa le 16 avril 2022.

Bâtiments du nouveau marché Nfoumou (**A**) sur la route qui mène aux anciennes plantations d'hévéa de PASCALET (**B**). L'ancien bâtiment de l'UNICOPLACAM (**C**), en (**D**) nous avons des bâtiments construits par les commerçants sur le terrain communal.

La commune a également construit le marché de New-Bell qui dispose de quelques étales pour les commerçants, le marché d'Ebolowa –si I, et un abattoir, dont le bâtiment a été rénové en 2014²⁸⁴.

²⁸⁴Archives privées de Monsieur Okoumou Jean-Paul.

Photo n° 25 : L'abattoir municipale



Source : Cliché Vadyly Nkoutou, Ebolowa le 3 avril 202

Ces marchés constituent non seulement des ressources financières pour la Commune, par la location des boutiques, étales et hangars, mais aussi permettaient aux commerçants de la ville de faire le commerce dans de bonnes conditions.

Ebolowa est une ville principalement agricole, et est considérée comme un grand bassin de production de cacao²⁸⁵. Consciente de ce principal atout, la Commune Urbaine d'Ebolowa offre une assistance matériel et financière aux agriculteurs de sa circonscription²⁸⁶. L'assistance financière porte sur le financement des projets agricoles que les agriculteurs soumettent à la Commune, l'assistance en matériels porte sur les dons en outils manuels que la Commune offre aux agriculteurs tels que les houes, machettes, brouettes, et pulvérisateurs. C'est le cas de l'assistance matériel et financière aux agriculteurs des villages Akak ésatolo et Ngalane ; par la fournitures de 20 machettes, 25 houes , de quelques tenues avec des bottillons et une somme de 500.000f²⁸⁷. Par ailleurs, la Commune est également un porteur parole des agriculteurs, dans la mesure où elle envoie des délégués présenter auprès des autorités compétentes les doléances de ses derniers²⁸⁸

L'œuvre économique de la Commune Urbaine d'Ebolowa s'articule autour de la mise en valeur du secteur de transport par la construction et le réaménagement des routes, la

²⁸⁵ ACUE, PDU..., p.35.

²⁸⁶ Okoumou..., Ebolowa le 17 avril 2022.

²⁸⁷ Archives privées de Monsieur Okoumou.

²⁸⁸ *Ibid.*

construction des gares routières, l'organisation de l'activité de mototaximen. La construction des marchés et l'aide aux agriculteurs. Son œuvre est également perceptible sur le plan touristique.

4. Promotion de l'activité touristique

Il est important de relever que depuis la période coloniale jusqu'aux années 1960, l'attention était plus portée sur l'activité agricole au détriment de l'activité touristique²⁸⁹. Avant 1962, on ne parlait pas de tourisme dans la localité néanmoins, le relief de la ville en lui-même constitue un site attrayant avec la présence des chaînes de montagnes et le Mont Ebolowa, représentés dans l'image ci-après.

Photo n° 26 : Le Mont Ebolowa



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 27 mai 2022.

Cette image est celle du Mont Ebolowa, Mont sur lequel a été découvert le fameux chimpanzé pourri qui donna lieu au nom Ebolowa. Il sert aujourd'hui d'emplacement pour les antennes de la radio Sud et de champs de tire de la légion militaire.

²⁸⁹ Evina..., Ebolowa le 8 avril 2022.

Nous avons aussi, *Doum ébet'akok*²⁹⁰, dont le site a été aménagé dans les années 2000, par le délégué du gouvernement Blaise Abolo Abolo²⁹¹. Ce site fait l'objet d'une véritable découverte, celle d'un baobab qui pousse depuis des décennies sur une grosse pierre, et dont les racines se disséminent à plusieurs mètres du tronc²⁹².

Photo n° 27: Doum ébet'akok.



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 14 avril 2022.

Doum ébet'akok est en fait un baobab géant qui pousse sur un rocher, personne n'en connaît l'origine, encore moins comment un arbre peut pousser sur une pierre. Il s'agit là d'une véritable merveille de la nature et qui renferme un mystère ; paraît-il que lorsqu'une branche de cet arbre tombe, cela présage un deuil dans la famille des autochtones de cette partie de la Ville²⁹³.

²⁹⁰ Baobab posé sur le rocher.

²⁹¹ ACUE, PDU..., p.164.

²⁹² *Ibid*, p.80.

²⁹³ *Ibid*.

La promotion de l'activité touristique dans la ville commence à se faire ressentir en 1962, avec la création du Lac Municipal sous l'initiative du Maire Assale²⁹⁴. Situé derrière l'hôpital régional, ce site est considéré comme la seule action touristique de cette année. Néanmoins, les années suivantes sont marquées par son réaménagement.

Photo n° 28: Lac municipal



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 13 avril 2022.

Cette image est celle du lac Municipal, lac artificiel créé par le Maire Assale en 1962 la même année de la construction de l'hôpital Régional. Il a été créé dans le souci de promouvoir l'activité touristique dans la ville, aujourd'hui il est équipé par des petites barques sur lesquelles les habitants peuvent admirer le paysage.

En 1993, on a assisté à la mise en valeur d'une autre forme de tourisme. Le Maire Enam Mba institue le tourisme de montagne, avec l'ascension du Mont Ebolowa. Malheureusement cet endroit est devenu un champ de tir de la légion militaire²⁹⁵. Il a également été l'instigateur de l'idée de construction d'un monument en l'honneur du nationaliste Martin Paul Samba²⁹⁶, révolté de l'administration allemande au Cameroun. Pour faire honneur à ce dernier, le Maire Enam Mba entreprend un projet avec l'ancien Ministre de l'économie Pierre Désiré Engo'o,

²⁹⁴ Evina..., Ebolowa le 7 avril 2022.

²⁹⁵ Okoumou..., Ebolowa le 20 avril 2022.

²⁹⁶ *Idem*.

dont le but était d'ériger un monument Martin Paul Samba. C'est ainsi que le 8 avril 1995, le monument fut inauguré²⁹⁷. Il est aujourd'hui utilisé pour la prise de photos pendant les cérémonies de mariage, baptême et pour le simple plaisir.

Photo n° 29: Monument Martin Paul Samba



Source : Cliché Vadyly Nkoutou, Ebolowa le 20 avril 2022.

Ce monument est celui construite en l'honneur du célèbre Martin Paul Samba, véritable héro qui s'est battu pour défendre les intérêts de sa localité. Aujourd'hui ce carrefour et même le marché d'Ebolowa-si I portent le nom de Samba.

En somme, les œuvres économiques de la Commune Urbaine d'Ebolowa portent sur la construction et le réaménagement des routes, la promotion de l'activité de transport, la construction des marchés et la promotion de l'activité touristique. Ces infrastructures ont sans doute amélioré les conditions de vie des habitants. Place aux réalisations sociales.

II. LES RÉALISATIONS AU PLAN SOCIAL

Pour améliorer les conditions de vie de ses habitants, la commune urbaine s'est lancée dans la construction des établissements scolaires, sanitaires, la construction des points d'eaux, la lutte contre l'insalubrité et la création des lotissements.

²⁹⁷ Okoumou..., Ebolowa le 20 avril 2022.

1. La construction des établissements scolaires

Avant l'année 1900, la ville n'avait pas d'infrastructures scolaires, car l'administration allemande ne s'était pas attachée à la création des écoles²⁹⁸. Néanmoins, les familles assuraient l'éducation des jeunes. Les premières infrastructures scolaires de la ville sont celles créées par les missionnaires américains dont le Collège Unis d'Elat en 1905, il s'agit d'un établissement d'enseignement général et technique²⁹⁹. Avec la création de la Commune Mixte Urbaine d'Ebolowa, plusieurs établissements scolaires sont créés. Pour lutter contre l'analphabétisme et assurer un apprentissage dans de bonnes conditions, la Commune s'est lancée dans la construction dès 1948 des écoles. Il s'agit de l'école principale des garçons et de l'école principale des filles, ces écoles primaires se limitaient à l'obtention du Certificat d'Etude Primaire et Elémentaire³⁰⁰. Les classes comprenaient le Cours Préparatoire 1^{ère} et 2^{ème} année, le Cours élémentaire 1 et 2, et Cours moyen 1 et 2.

²⁹⁸ Ngoh, Cameroun..., p.52.

²⁹⁹ ACUE, PDU..., p.19.

³⁰⁰ Evina..., Ebolowa le 8 avril 2022.

Photo n° 30: École principale de fille et école principale des garçons



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 6 avril 2022.

Ces images sont celles des premières écoles primaires construites dans la ville par les français en 1948. Ces écoles étaient dirigées par six instituteurs français qui vivaient non loin de là, derrière l'actuel lycée Bilingue, d'où l'appellation du quartier *Menda me samane*³⁰¹ en rapport avec les six instituteurs.

La mise en place de ces infrastructures scolaires était en fait un moyen pour l'administration coloniale d'acculturer d'avantage la population locale, afin qu'elle se détache de ses habitudes et traditions pour d'avantages exploiter de leurs richesses

Les années suivantes ont été marquées par la construction à la fois des écoles maternelles, primaires et des lycées. Le Maire Assale entreprit sur la période de 1960 à 1980,

³⁰¹ Les six maisons.

la construction des jardins d'enfants de Nko'ovos et de Bilon et d'Ebolowa-si, les écoles publiques de New-Bell, Nko'ovos et d'Ebolowa-si, le CES d'Ebolowa et le lycée technique³⁰², représenté dans l'image suivante.

Photo n° 31: École publique de New-Bell et lycée technique d'Ebolowa



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 18 avril 2022.

La crise économique des années 1980, a également eu un impact dans la construction des infrastructures scolaires ; par la réduction des financements de l'Etat dans le secteur public³⁰³. C'est dans cet ordre d'idée que faute de moyens financiers, la Commune d'Ebolowa ne pouvait plus comme au paravent financer la construction de ses infrastructures scolaires, c'est ainsi que son action sociale se limitait juste à cette époque à la réfection et à l'équipement des écoles³⁰⁴. Suite à la dégradation des salles de classes de l'école publique d'About, causée par des facteurs climatiques, la Commune d'Ebolowa a procédé à la réfection de la toiture comme l'indique l'image suivante.

³⁰² Evina..., Ebolowa le 8 avril 2022.

³⁰³ Kame, *Les crises majeures de...*, p.111.

³⁰⁴ Okoumou..., Ebolowa le 22 avril 2022.

Photo n° 32: Réfection de la toiture de l'école publique d'About

Source : Archives privées de Monsieur Okoumou.

La Commune est également intervenue dans l'assistance financière circonstancielle aux écoles de formation ETA-CRA³⁰⁵, par exemple dans la gastronomie pour accueillir certaines personnalités. Chaque année, elle procédait à une subvention aux écoles et une assistance aux élèves nécessiteux, notamment en fournissant des tables bancs, cahiers, livres, des sacs³⁰⁶. Nous notons également la fourniture par le Maire Enam Mba d'un terrain pour la construction de l'école des techniciens à Don Bosco, une école de formation professionnelle des jeunes en métiers de bois, mécanique et électricité, dont le but était de lutter contre le chômage et la délinquance juvénile³⁰⁷.

³⁰⁵ Okoumou..., Ebolowa le 22 avril 2022.

³⁰⁶ *Idem.*

³⁰⁷ *Idem.*

Photo n° 33: Institut Technique Don Bosco



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 5 avril 2022.

Comme l'image ci-dessus le démontre, s'agit là de l'institut Don Bosco construite dans la localité pour lutter contre l'oisiveté et la délinquance. Il représente en même temps comme une école et un centre de formation, il dispose des ateliers pour la pratique de la menuiserie.

En dehors du domaine scolaire, la Commune est également intervenue dans le domaine sanitaire.

2. La construction des hôpitaux

Pour assurer une bonne santé à sa population, la Commune d'Ebolowa s'est investie dans la construction des hôpitaux et des dispensaires urbains. Avant 1947, il a été créé à Enongal un centre hospitalier par les missionnaires allemands, aux alentours de l'année 1990³⁰⁸. Cet hôpital était la seule formation sanitaire qui fournissait des services de santé dans la ville et avait même une grande renommée dans la sous-région, allant jusqu'en Guinée Equatoriale et au Gabon. La Commune débute son action en 1948, avec la création du dispensaire urbain qui s'étendait jusqu'aux services de la justice. Il disposait de salles d'accouchement, maternité, chirurgie et pédiatrie et autres services³⁰⁹.

³⁰⁸ ACUE, PDU..., p.17.

³⁰⁹ Evina..., Ebolowa le 7 avril 2022.

Photo n° 34: Dispensaire Urbain d'Ebolowa



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 8 avril 2022.

L'image précédente est celle du deuxième centre médical construite dans la ville, il est l'œuvre de l'administration française dans le souci de doter la ville de plus de centre de santé.

En 1959, le Maire Assale entreprend plusieurs actions en vue de doter la ville d'une plus grande structure hospitalière³¹⁰. C'est dans cette mouvance, qu'il rédige plusieurs rapports, dans lesquels il demande au gouvernement la création d'un hôpital à Ebolowa , plusieurs de ses rapports ont été rejeté , dans l'un il disait : “Chez moi, quand tu te blesses tu attaches avec la peau de bananier”³¹¹. Devenu premier Ministre le 14 Mai 1960, il réussit à convaincre le gouvernement qui donne son accord. C'est ainsi qu'en 1962 l'hôpital régional d'Ebolowa voit

³¹⁰Archives privées de Monsieur Evina Luc.

³¹¹*Ibid.*

le jour. Cet hôpital contient des salles d'accouchement, de pédiatries, des salles d'hospitalisation haut *standing*, un service des urgences et une pharmacie³¹².

Photo n° 35: Hôpital régional d'Ebolowa



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 15 avril 2022.

La photo ci-dessus est celle de l'hôpital régional d'Ebolowa, elle a été l'œuvre du Maire Assale qui après plusieurs batailles a pu réaliser son vœu. Il semblerait que l'architecture de cet hôpital n'existe pas en Afrique, le Maire de l'époque dû faire recourt à un architecte russe pour la réalisation de ce plan³¹³.

Une fois de plus, la crise économique des années 1980 n'a pas permis à la Commune de poursuivre son œuvre de construction des hôpitaux et dispensaires, néanmoins on note l'octroi plusieurs subventions³¹⁴. En 1992, la coopération décentralisée entre la Commune de Legnano en Italie et la Commune Urbaine d'Ebolowa, a permis de ravitailler d'hôpital d'Enongal en 100 lits avec matelas, un salle complète d'opération, un appareil de radiographie et des stocks importants de médicaments³¹⁵. La Commune est également intervenue dans l'assistance aux lépreux de la léproserie de Ngalane, Créée en 1916, par l'administration allemande et qui

³¹². Archives privées de Monsieur Evina Luc.

³¹³ Evina..., Ebolowa le 12 avril 2022.

³¹⁴ Archives privées de Monsieur Jean-Pierre Okoumou.

³¹⁵ *Ibid.*

appartient aujourd'hui à la mission catholique d'Abang. Cette assistance portait sur la fourniture des médicaments, des effets vestimentaires de couchage (draps, couvertures...) et la fourniture régulière des denrées alimentaires³¹⁶.

3. La construction des points d'eau

Avant la mise en place d'un système de distribution d'eau potable, la population se ravitaillait dans des rivières³¹⁷. En 1949, la ville est dotée d'un moteur de distribution d'eau dans la rivière Nfiande. Ce moteur avait été mis en place par la SACAFOM pour ravitailler la population non seulement en eau mais en énergie électrique³¹⁸.

Photo n° 36: Ancien réseau de distribution d'eau et d'énergie de la SACAFOM



Source : Cliché Vady Nkoutou, Ebolowa le 25 avril 2022.

L'image de dessus est celle de la rivière Nfiandé dans laquelle a été aménagé un barrage, il a été installé par la suite un moteur de distribution d'eau et d'énergie pour ravitailler la ville. Ce moteur appartenait à la Société d'Application du Ciment Armé pour la France d'Outre-Mer.

Des robinets d'eaux sont installés dans les quartiers à partir de 1959, et cette eau provenait toujours de la SACAFOM. Les images suivantes présentent les anciens robinets d'eau installés par le Maire Assale dans les quartiers Ebolowa-si et Nko'ovos.

³¹⁶ Archives privées de Monsieur Jean-Pierre Okoumou.

³¹⁷ Evina..., Ebolowa le 7 avril 2022.

³¹⁸ *Idem.*

Photo n° 37: Anciens robinets d'eau des quartiers Ebolowa-si et Nko'ovos



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 8 Avril 2022.

Les images ci-dessus sont celles des anciens robinets d'eau des quartiers Ebolowa-si I et Nko'ovos. L'eau de ces robinets provenait du moteur installé dans la rivière Nfiandé

À partir des années 1970, c'est la SNEC qui ravitaillait désormais la ville en eau. Nous relevons que le gouvernement avait concédé depuis 1968 à la SNEC, l'exploitation des réseaux publics d'alimentation en eau potable dans les villes³¹⁹. En plus de ces réalisations hydrauliques, s'ajoutent des réalisations au plan de l'aménagement et de la salubrité.

4. Création des lotissements et lutte contre l'insalubrité

En 1958, la population était estimée à 14280 habitants par la suite, elle est passée à 14982 habitants en 1967, à 34771 habitants en 1987³²⁰. Cette augmentation de la population pousse la Commune Urbaine à créer des lotissements pour éviter la prolifération des habitats spontanés. Cependant, elle procède en 1990 à la création du lotissement "Cité de la concorde", qui s'étend sur une superficie de 390 et 721m² et compte 37 parcelles³²¹. Ensuite, le lotissement "John Holt" en 1992, ce lotissement se trouve dans l'ancienne plantation d'hévéas de la société John Holt créée par le missionnaire anglais John Holt³²². Il couvre une superficie de 500m² et de 129 parcelles. Nous avons enfin, nous avons eu la création du lotissement "Cité de la plaine" en 1994, avec une superficie de 500m² avec une soixantaine des parcelles³²³.

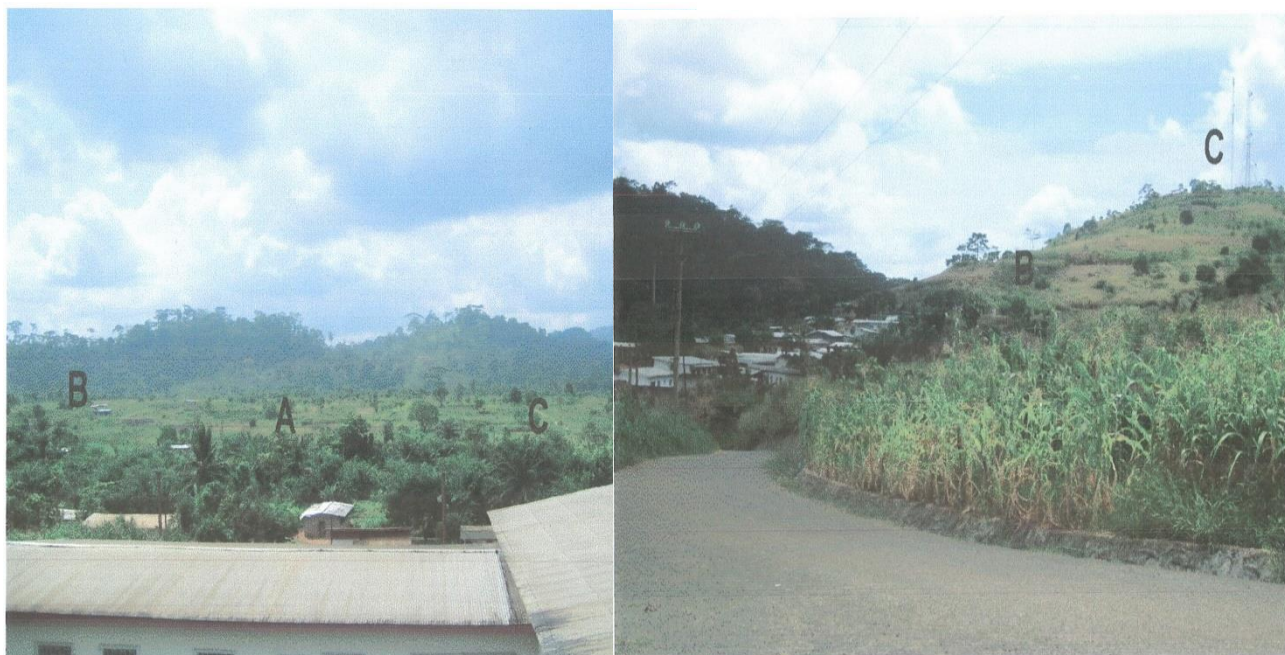
³¹⁹ <https://www.osidimbea.cm.sociétéinternationaledeuseauxducameroun>, consulté le 10 juin 2022.

³²⁰ ACUE, PDU..., p. 18.

³²¹ Archives privées de Monsieur Okoumou.

³²² *Ibid.*

³²³ *Ibid.*

Photo n° 38 : Lotissements communaux

Source : Archives privées de Monsieur Okoumou, Ebolowa le 16 avril 2022.

Une population nombreuse suscite également la prise en compte de l'hygiène de son environnement. Depuis la période de tutelle, la commune d'Ebolowa s'est lancée dans la gestion des déchets, en instaurant le "Jeudi propre" qui consistait à balayer et à vider les poubelles de toutes les rues et artères de la ville³²⁴. Cette activité était rémunérée à raison de 100f par ordures ménagères et 200f pour les ordures non-ménagères. Des bacs à ordures étaient installés dans les quartiers et marchés, où chaque usager devait payer la somme de 100f par mois, perçue soit par le Receveur municipale ou soit par un agent voyer³²⁵. Ce système de jeudi propre perdure jusqu'à nos jours.

En 1993, la Commune Urbaine d'Ebolowa signe un partenariat avec la prison centrale pour l'hygiène et la salubrité. Chaque jour d'ouvrage, le régisseur de la prison envoyait des prisonniers effectuer l'entretien des abords des routes et l'enlèvement des ordures ménagères, moyennant l'appui financier au fonctionnement de la prison et à la prise en charge journalière de la ration des détenus³²⁶. Pour la Commune, la salubrité dans la ville passe également par son embellissement. C'est dans ce sens, qu'elle entreprend en 1990 avec le Ministère des forêts, la plantation des arbres d'ombrages dans tous les artères de la ville³²⁷.

³²⁴ M.A. Angonebene, "Introduction à l'étude de l'hygiène publique dans la ville d'Ebolowa (2003-2011)", Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2016-2017, p.39.

³²⁵ Fonctionnaire chargé de la voirie, à l'époque coloniale.

³²⁶ Archives privées de Monsieur Okoumou.

³²⁷ *Ibid.*

Photo n° 39: Arbres d’ombrage de la ville



Source : Vadly Nkoutou, Ebolowa le 22 avril 2022.

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que les réalisations sociales de la Commune Urbaine d’Ebolowa porte sur le domaine éducatif, sanitaire et hydraulique, ces réalisations ont participé à l’amélioration des conditions de vie de la population locale. Ces réalisations également sur le plan culturel.

III. RÉALISATIONS AU PLAN CULTUREL

L’œuvre de la Commune au développement culturel est marquée par la création d’un espace culturel, la création de la bibliothèque municipale et la construction des infrastructures sportives.

1. Création d’un espace culturel

Pour promouvoir l’art et la culture du peuple Bulu, la Commune met en place en 1988, le Centre Culturel Pôle-Art-Cam dans les locaux de l’ancienne menuiserie municipale³²⁸. Il abrite plusieurs manifestations artistiques composées des expositions de tableaux et objets artisanaux comme les masques, statuettes, chaises en rotin, tamtam, tambour et lits en raphia. Des manifestations de promotion de l’art culinaire Bulu, avec la présentation des spécialités alimentaires comme le *Kpwem* (feuilles de manioc), *Nnam ngon* (mets de pistache), *Eba fon* (mets de maïs), *Nfian owondo* (sauce d’arachide). Des manifestations des danses traditionnelles, comme le *Mejân*, *Ozila*, *l’Esani*³²⁹.

³²⁸Archives privées de Monsieur Okoumou.

³²⁹ N. Mengue Me Nlom, “Les danses patrimoniales Bulu : des origines à 1972”, Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014-2015, p.36.

Photo n° 40 : Centre culturel Pole-Art-Cam



Source : Archives Privées de Monsieur Okoumou, Ebolowa le 16 avril 2022.

Le Centre Culturel Pole-Art-Cam sert aussi de salle de fêtes pour toutes les cérémonies : mariage, baptême et autres.

2. Création d'une bibliothèque municipale

Pour assurer une meilleure culture de sa population, réduire les inégalités d'accès au savoir et lutter efficacement contre l'analphabétisme, le Maire Enam Mba met en place en 1990 une bibliothèque municipale "Njemba Medou"³³⁰. Jean Louis Ndjemba Medou fut une grande figure du peuple Bulu notamment celle de la littérature, premier romancier Bulu³³¹, né à Ebolowa en 1902, instituteur auprès de missionnaires de l'église presbytérienne américaine installée à Ebolowa depuis le début des années 1880³³². En 1939 il publie un roman sous le nom de *Nnanga kôn*, en rapport avec l'arrivée des missionnaires blancs dans la localité ; Adolph Clemens GOOD (1984). En 1952, il est envoyé à l'École normale supérieur de Saint-Cloud en France pour un stage pédagogique³³³. La carrière de ce dernier lui a valu une grande réputation dans la localité, à telle enseigne qu'il lui est dédié le nom de la bibliothèque municipale. Cette bibliothèque occupe les locaux de l'ancienne menuiserie municipale, composée d'une salle de lecture comprenant plusieurs ouvrages relatifs à plusieurs thématiques et d'une salle multimédia, permettant aux adhérents de travailler, de s'exercer dans des matières où ils ont

³³⁰ Okoumou..., Ebolowa le 15 avril 2022.

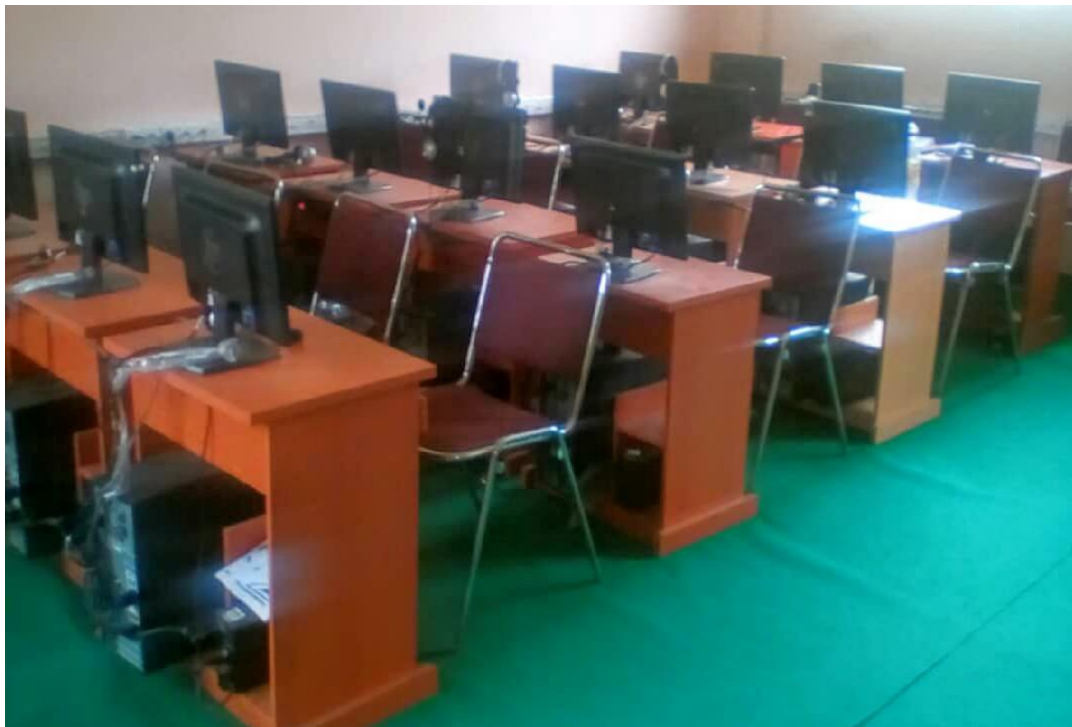
³³¹ Ovembe A., 60ans, bibliothécaire à la bibliothèque municipale, Ebolowa le 15 mars 2022.

³³² <http://wikipedia.m.fr.org/jeanlouisnjembamedou>, consulté le 10 mai 2022.

³³³ *Ibid.*

des difficultés par le biais de l'informatique. La bibliothèque est ouverte à tout le public moyennant la somme de 2000f pour l'abonnement annuel³³⁴. Peuvent se rendre les enfants, adultes et étudiants, il est également possible d'emprunter les ouvrages³³⁵.

Photo n° 41: Bibliothèque Ndjemba Medou



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 22 avril 2022.

3. La construction des infrastructures sportives

Pour l'administration municipale, le sport représente un facteur d'intégration et de cohésion sociale raison pour laquelle, elle s'est investie depuis les années 1940 dans la construction des stades. La ville s'est vu dotée de sa première structure sportive en 1948, nous faisons référence au stade Bertaut qu'on appelait généralement omnisport³³⁶. Il était situé à l'actuel emplacement de l'hôtel de police de la ville et composé de 9 douches et de vestiaires pour joueurs³³⁷. Il abritait cependant des championnats de vacances. Malheureusement, ce stade a été détruit pour la construction de l'hôtel de police. Par la suite, la commune fait construire un stade municipal à Nko'ovos, en 1963 et dote également la ville d'un complexe sportif pour handball, volley et basket³³⁸, représenté dans l'image suivante.

³³⁴ Ovembe..., Ebolowa le 15 mars 2022.

³³⁵ *Idem*.

³³⁶ Archives privées de Monsieur Evina Luc, Discours de Charles Assale ..., Ebolowa le 12 novembre 1977, P.15.

³³⁷ *Ibid*.

³³⁸ ACUE, PDU..., p.165.

Photo n° 42 : Stade municipal d’Ebolowa et complexe sportif



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 10 avril 2022.

Comme les images ci-après peuvent le montrer, les infrastructures sportives de la ville présentent un état de vieillissement, un sol enclavé, et des murs dépeints ne permettant pas une meilleure pratique du sport.

Il a été question dans ce chapitre d’étudier les réalisations économiques et sociales de la Commune Urbaine d’Ebolowa sur la période de 1947-1996. Il en ressort de cette étude que la Commune a œuvré sur le plan économique à la construction des routes, à la promotion de l’activité de transport, à la création des marchés et à la promotion de l’activité touristique. Sur le plan social, elle a œuvré à la construction des écoles, des hôpitaux, des points d’eaux, à la lutte contre l’insalubrité et la création des lotissements Communaux. Sur le plan culturel, elle a contribué à la promotion de l’art et de la culture locale, en créant un espace culturel, une bibliothèque municipale, un stade de foot et un complexe sportif. Toutefois, ces réalisations restent insuffisantes à cause des difficultés auxquelles la Commune fait face.

CHAPITRE IV : LES PROBLÈMES ENTRAVANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA ET ESQUISSE DE SOLUTIONS

Assurer le bon fonctionnement de la Commune et contribuer au développement social, économique et même culturel de sa population n'est pas chose facile. Partout où les hommes se trouvent agglomérés, qu'ils soient en petit ou en grand nombre, ils sont confrontés aux problèmes d'assainissement, pollution, nuisance, de transport, d'adduction d'eau, de violences et bien d'autres. Il est évident que les problèmes auxquels les agglomérations se heurtent deviennent chaque jour plus complexe ; les villes sont en proie à une crise de croissance constante. Cependant, l'adoption des politiques et systèmes capables de détourner le cours des événements est gênée inexorablement par de nombreux obstacles. C'est ainsi que, dans la mise en œuvre de ses objectifs de développement, la CUE se heurte à plusieurs problèmes qui freinent ses actions. Nous pouvons affirmer sans risquer de nous démentir qu'aucune agglomération n'aurait résolu entièrement tous ces problèmes, raison pour laquelle nous proposons également dans ce chapitre des solutions pour une meilleure gestion communale.

I. LES PROBLÈMES D'ORDRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Dans l'exécution de sa mission de développement local, la Commune Urbaine d'Ebolowa se heurte à d'énormes problèmes politiques et économiques qui retardent son évolution.

1. Les problèmes d'ordre politique

Ils se traduisent par les problèmes de transfert de compétences et de ressources, et la mauvaise gouvernance locale.

a- Le problème de transfert de compétence et de ressources

D'après la loi d'orientation de la décentralisation, l'État transfère aux Communes des compétences particulières et des moyens appropriés³³⁹, la même loi relève dans son article 10 que l'État exerce la tutelle sur les communes³⁴⁰. Ici on entend par transfert de compétences, l'aptitude, le pouvoir et la capacité pour une institution ou une autorité à promouvoir le développement social, économique et culturel de sa circonscription administrative. Le transfert de ressources quant à lui, porte sur les infrastructures, équipements, les moyens financiers et humains. Cependant, ce transfert de compétences et de ressources renvoie à une autonomie administrative et financière. Malheureusement, force est de constater que l'autorité de tutelle

³³⁹ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.38.

³⁴⁰ *Ibid*, p.41.

détient un pouvoir absolu sur la Commune, et qui pousse parfois certains représentants de la tutelle à la considérer comme une chasse gardée³⁴¹. Par exemple, pour peu qu'un Maire refuse de payer un bon de carburant l'autorité de tutelle s'empresse d'écrire au Ministre de l'administration territoriale. De même, la mise en place d'un organe de financement des Communes, remet en cause cette autonomie. En effet, l'Etat met en place un Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale pour accompagner financièrement les Communes dans leur processus de développement ; cette intervention d'un tiers organe limite l'autonomie financière de la Commune hors, cette dernière dispose d'un compte propre qui peut bénéficier d'une subvention directe de l'Etat.

Le principe même de la tutelle de l'État sur les collectivités territoriales décentralisées, de même que les missions dévolues à la tutelle sont inscrites dans la constitution et dans la loi du 5 décembre 1974 portant organisation communale. La loi du 18 Janvier 1996 détermine dans son article 55 que "Les collectivités territoriales de la République sont les Régions et la Commune"³⁴². L'alinéa 3 de cet article précise que "L'État assure la tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées dans les conditions fixées par la loi"³⁴³.

La loi du 5 Décembre 1974 ne dit pas le contraire dans son article premier qui, définit la commune comme étant une collectivité décentralisée et "une personne morale de droit publique, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et qui gère les affaires locales sous la tutelle de l'État en vue du développement économique, social et culturel de ses populations"³⁴⁴. Si l'article Premier de la loi sus-évoquée réaffirme la tutelle générale que l'Etat exerce sur la Commune, l'article 9 quant à lui, précise les principaux contours des missions suivantes confiées à l'autorité de tutelle :

- 1) provoquer toutes dispositions ordre administratif, économique et social propre à assurer le développement harmonieux des communes ;
- 2) définir et faire appliquer les méthodes de travail permettant d'accroître le rendement et d'améliorer la qualité des services communaux ;
- 3) promouvoir la formation et le recyclage du personnel communal ;
- 4) contrôler le fonctionnement du conseil municipal et de l'administration communale³⁴⁵.

Toutefois, l'article premier du décret du 25 mars 1977, rappelle que "Les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Commune et établissements communaux sont exercés

³⁴¹ Informateur ayant réquis l'anonymat.

³⁴² Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.30.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*, p.227.

³⁴⁵ *Ibid.*

par le Ministre chargé de l'Administration territoriale et, sous son contrôle, par les Gouverneurs et les Préfets.³⁴⁶ Le préfet qui représente l'autorité de tutelle dans la localité, dispose d'un pouvoir de décision sur la Commune. Il peut cependant, supprimer ou réduire les dépenses de la Commune pour cause d'irrégularité ou d'inopportunité, régresser après consultation du Maire, un budget qui n'aurait pas été voté en équilibre et le plus important, il peut procéder à l'annulation d'une élection, de suspendre ou de révoquer un Magistrat municipal³⁴⁷. Ce contrôle total que subit la CUE, contraint parfois son gestionnaire à mettre en œuvre des stratégies de développement. C'est dans ce sens, que l'autorité du Maie fut sérieusement compromise en raison des humiliations dont il était victime de la part de la tutelle locale. Nous en avons pour preuves les faits ci-après :

En Octobre 1975, le Maire Assale fut attaqué par des agresseurs au marché des vivres alors qu'il inspectait un chantier communal³⁴⁸. Le Préfet de l'époque, mis au courant de ce grave accident se contenta juste de demander la conduite à suivre à ses supérieurs hiérarchiques et l'affaire fut classée sans suite. Sous l'ordre du Préfet, la police fit descendre le Maire de son véhicule de fonction à la place des fêtes alors qu'il se rendait à son domicile après le travail. Celui-ci fut mis en fourrière sans qu'il ne lui soit précisé le motif de cet acte particulièrement humiliant³⁴⁹. Le Maire dû regagner sa résidence d'Angale à pied. Sous une plainte d'un commerçant, le Préfet a conduit le Maire au marché où une foule nombreuse était rassemblée, pour le confronter avec le plaignant³⁵⁰. Depuis ce jour, une habitude s'est instaurée ; les gens préfèrent pour des questions purement communales, saisir directement la préfecture. Au cours d'une réception que le Maire donnait chez lui à l'honneur de Monsieur Préfet, un originaire de Nko'ovos se trouvait parmi les convives sans avoir été invité. Ce dernier manifesta le désir de prendre la parole, celui-ci lui fut accordé par le Préfet, et avec une audace et un sans-gêne, il se mire à avancer des paroles humiliantes au Maire sous son toit et devant les autorités de la place. L'incident fut clos et classé sans suite comme c'était la convention³⁵¹.

De même, nous relevons que les préfets ont tendance à prendre les Communes pour des vaches à lait, dans la mesure où ces derniers recevaient pour de la part des Communes des bons de carburant qui allaient de 350.000f (pour le gouverneur) à 200.000f (pour le préfet)³⁵², et pour

³⁴⁶ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.334.

³⁴⁷ Avindi, "L'institution communale sous l'administration...", p.132.

³⁴⁸ Archives privées de Monsieur Evina, Discours de Charles Assale lors de la ..., p. 13.

³⁴⁹ *Ibid.*

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ *Ibid.*

³⁵² Okoumou..., Ebolowa le 16 avril 2022.

peu qu'un Maire refuse le carburant ils écrivaient contre lui au MINAT. La Commune devient cependant une institution au service des caprices de la tutelle, ce qui caractérisent largement cette tutelle pesante qui limite son autorité. On se retrouve donc avec deux grandes personnalités, d'une part le Préfet qui représente la tutelle locale, et qui a entre les mains tous les pouvoirs et d'autre part le Maire qui n'a que des responsabilités.

La création d'un établissement public de financement des communes ; le Fonds d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM) crée en 1974³⁵³, bénéficie des fonds de l'État dans le but d'apporter une aide financière aux collectivités locales. Cet établissement apparait comme une sorte de tutelle financière qui tend à alimenter la dépendance des Commune vis-à-vis de la tutelle. Cela prête à confusion lorsqu'on sait très bien que la loi du 5 décembre 1974, celle l'orientation de la décentralisation et même la loi du 18 janvier 1996 stipulent que les Communes sont des institutions locales bénéficiant de l'autonomie administrative et financière.

Le transfert effectif de compétences et de ressources constitue un réel handicap pour les Communes en général et celle d'Ebolowa en particulier, il est une sorte de cercle vicieux qui ne permet pas aux Communes de s'épanouir librement. À cela s'ajoute le problème de gouvernance locale.

b-La mauvaise gouvernance locale

Le désordre urbain observé dans la ville d'Ebolowa est la résultante d'une défaillance de la gouvernance urbaine³⁵⁴. Nous entendons par gouvernance urbaine la manière dont une localité est gérée. La mauvaise gouvernance locale quant à elle remet en cause la manière dont une localité est gouvernée, elle est considérée comme la principale cause du sous-développement³⁵⁵. Il s'agit donc d'un concept indispensable dans un État, dans une association et dans d'autres structures, car on peut disposer des ressources mais si elles sont mal gérées il ne peut pas y avoir de développement. La mauvaise gouvernance dans la ville d'Ebolowa est caractérisée par les faits suivants.

Sur la période de 1947 à 1987, la ville a connu une économie florissante et un aménagement considérable, avec le développement des activités agricoles, la mise en place des infrastructures marchandes, sanitaires, éducatives et culturelles. Les années suivantes sont

³⁵³ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.342.

³⁵⁴ Okoumou..., Ebolowa le 15 avril 2022.

³⁵⁵ <https://fr.m.wikipedia.org/freinsaudeveloppement>, consulter le 23 mai 2022.

marquées par une régression dans l'économie et dans l'aménagement de la localité, ce qui nous pousse à nous interroger sur la gouvernance locale. Nous sommes dans une politique de décentralisation qui responsabilise d'avantage les Magistrats municipaux dans la gestion des affaires locales. Malheureusement, certains d'entre eux ne sont pas toujours bien informés à la chose urbaine, la plupart sont des aventuriers qui privilégient l'exploitation, leur visée est d'amasser une fortune avant qu'il ne soit trop tard, seul leurs intérêts priment. La plupart de ces gestionnaires sont investis par un parti, ils ne se sentent pas obligés de rendre compte à leur électorat, seul la visite d'un supérieur hiérarchique peut susciter la réfection d'un tronçon de voie dégradée, le replacage des nids de poule et le dégagement des rues encombrées. Il en résulte donc une mauvaise gestion des ressources communales. La mauvaise gouvernance dans la localité se traduit également par le laxisme³⁵⁶ de certaines autorités municipales, on a tendance à ressentir un laissé aller et un laissé faire par exemple dans l'occupation anarchique de la chaussée, dans la construction des habitations sans permis de bâtir et dans des zones Non aedificandi³⁵⁷, comme les marécages. Par ailleurs, elle se traduit également par la corruption de certains argents de recouvrement et par une incompétence administrative dans la gestion des affaires locale et qui fait parfois en sorte qu'on recrute un personnel non qualifié.

La gouvernance dans la ville d'Ebolowa fait face à de multiples difficultés à promouvoir le potentiel touristique communal, à développer les activités commerciales durables, à développer des activités rentables et durable d'agriculture, de pêche, d'élevage, en général des difficultés à gérer et à aménager l'espace communal. En plus de la mauvaise gouvernance urbaine s'ajoutent d'autres problèmes majeurs qui ralentissent le développement de la ville.

2. Les problèmes d'ordre économique

Ils se caractérisent par une insuffisance d'accompagnement des agriculteurs et le mauvais état des routes ne favorisant pas le développement agricole, et l'inexistence du secteur industriel indispensable dans la lutte contre le chômage.

a- L'insuffisance d'accompagnement des agriculteurs et le mauvais état du réseau routier

Ebolowa est une ville principalement agricole et près de 60% de la population en pratique³⁵⁸, elle est un grand bassin de production de cacao introduite depuis la période coloniale. L'agriculture constitue un facteur de développement de la localité, dans la mesure où

³⁵⁶Tassou, *La gouvernance locale en Afrique Subsaharienne...*, p.10.

³⁵⁷ Zone déterminée ne pouvant recevoir aucun édifice du fait de ses contraintes.

³⁵⁸ ACAE II, PCD..., p.35.

elle a une forte capacité d'absorption de la main d'œuvre et assure l'autosuffisance alimentaire en ravitaillant les marchés de la ville en denrées alimentaires. Ce secteur rentable rencontre des problèmes d'accompagnement et le faible réseau routier qui ne facilite pas son développement.

Il convient de relever qu'avec l'augmentation de la population l'espace urbain a connu une extension, et la plupart des agriculteurs se sont vu obligés de se retirer du centre urbain pour aller développer leur activité dans les périphéries de la ville raison pour laquelle, les grandes plantations se retrouvent plus dans les villages. La contribution de la Commune d'Ebolowa dans l'accompagnement de ses agriculteurs se limite juste à la fourniture de quelques outils manuels tels que les houes, machettes, brouettes, pousses, et les pulvérisateurs,³⁵⁹. Pour bénéficier de cette aide, les agriculteurs doivent passer par une série de formalité ; être enregistré à la commune, déposer une demande de financement, puis une vérification du projet sur le terrain par un expert agréé en agriculture, afin de vérifier le bienfondé du projet³⁶⁰. Ces traceries découragent parfois les agriculteurs, qui ne sont pas sûr que leurs projets seront retenus.

Par contre, ils reçoivent plutôt une aide considérable de la part de quelques ONG (Organisation Non Gouvernementale) qui s'investissent considérablement dans l'accompagnement de ces agriculteurs³⁶¹. Organisés en GIC (Groupe d'Initiative Commune), les agriculteurs bénéficient presque chaque année des produits phytosanitaires, comme les pesticides et fongicides et même des outils manuels et des plants de qualité pour l'amélioration de leur production à condition de vendre leurs récoltes³⁶². Ces agriculteurs veulent parfois moderniser leur activité mais faute de moyens, sont obligés de se contenter du peu qu'ils en ont et des maigres contributions matérielles de la Commune, pourtant la Commune a pour mission de favoriser le développement économique et socioculturel de sa circonscription et a le devoir de prendre en compte les propositions de toute personne morale désirant apporter une modeste contribution pour le développement de la localité. C'est dans cette intention, que la loi d'orientation de la décentralisation stipule dans son article 13 : "Toutes personne physique ou morale peut formuler, à l'intention de l'exécutif régional ou communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer

³⁵⁹ Okoumou..., Ebolowa le 17 avril 2022.

³⁶⁰ Oyono, environ 45 ans, chef de bureau du service technique à la Communauté urbaine, Ebolowa le 27 juillet 2021.

³⁶¹ Ondoua A.S., 53 ans, agriculteur, Ebolowa le 24 avril 2022.

³⁶² *Idem.*

son fonctionnement’’³⁶³. À cette insuffisance d’accompagnement s’ajoute le mauvais état des routes.

Ebolowa est caractérisée par un réseau routier faible³⁶⁴, constitué de routes enclavées. Ce mauvais état du réseau routier constitue un réel handicap pour le développement de l’agriculture. Calvin Minfegue le disait bien ‘‘Là où la route passe, le développement suit’’³⁶⁵, cela justifie en partie la nécessité d’avoir des infrastructures viables pour favoriser le développement des activités économiques. Malheureusement, la plus part des voies tertiaires de la ville d’Ebolowa sont caractérisées par des routes en terre et étroite³⁶⁶ ne permettant pas la circulation fluide des biens et des personnes et la mise en place d’un réseau cohérent d’assainissement, les routes primaires et secondaires bien que bitumées, présentent des nids de poules qui sont à l’origine de nombreux accidents. Ce mauvais état des routes à un impact dans l’activité agricole, non seulement elles contribuent à l’augmentation de la consommation de carburant mais aussi à des problèmes de sécurité. L’état de ces routes ne permet pas aux modestes agriculteurs de transporter aisément leurs marchandises vers le centre urbain et par conséquent, il en découle une pénurie de certains produits vivriers dans les marchés de la ville. Les agriculteurs n’ayant pas beaucoup de moyens pour déplacer leurs marchandises du fait de l’augmentation des prix du transport, se voient dans l’obligation de vendre leurs produits à des prix dérisoires aux voyageurs, cela conduit également à la décomposition de leurs produits, et à la fin ils ne bénéficient pas des retombés de leur récolte. La ville fait aussi face au problème d’inexistence du secteur industriel.

b- Inexistence du secteur industriel

Il se pose un réel problème d’inexistence du secteur industriel dans la ville d’Ebolowa. Si nous voulons faire référence à l’artisanat, il se limite juste à la fabrication à la main des statuettes, canapés, lits, instruments de music, mais nous faisons ici allusion à une structure industrielle comme par exemple une usine de transformation du cacao, de fabrication des ciments et autres. Nous relevons aussi que le gouvernement avait doté la ville scierie dans les années 2000³⁶⁷ malheureusement, elle se situe en bordure de route et sur les rebords des marécages. Son organisation ne reflète rien de moderne, elle ne dispose ni de parkings, ni de périmètre de sécurité. La ville ne dispose pas d’un secteur industriel solide capable de réduire

³⁶³ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.41.

³⁶⁴ ACUE, PDU..., p.73.

³⁶⁵ <https://sinotables.com.peut-onoserlaroutecommeunmoteurdudeveloppement?>, consulter le 5 juin 2022.

³⁶⁶ ACUE, PDU..., pp-70-74.

³⁶⁷ *Ibid.*

le problème de chômage, néanmoins la scierie a pu employer 253 personnes en 2018. Ce secteur industriel presque inexistant est justifié par le fait que la plupart des matières premières de la localité sont exportées sans transformation. La commune n'investit pas dans ce secteur d'activité hors, il pourrait largement diversifier ses sources de revenus et élargir son assiette fiscale. La Commune fait aussi face à des problèmes d'ordre socio-culturel.

II- PROBLÈMES D'ORDRE SOCIO-CULTUREL

Les problèmes socio-culturels de la commune d'Ebolowa sont caractérisés de plusieurs manières : l'incivisme notoire des citoyens et des agents communaux, la mauvaise gestion des ressources humaines et le perpétuel problème d'insalubrité.

1- L'incivisme des citoyens et des agents communaux.

Dans sa mission de développement, la Commune Urbaine d'Ebolowa se heurte au problème d'incivisme de la part des citoyens et même de certains agents communaux.

a. L'incivisme des citoyens

L'incivisme est un phénomène courant et récurrent dans la ville d'Ebolowa, il se présente sous deux formes : l'incivisme fiscale et les comportements déviants que les citoyens affichent dans leur environnement.

L'incivisme fiscale peut être appréhendé comme l'ensemble des manœuvres ou des comportements utilisés par des contribuables pour éviter de payer les taxes et impôts. Par incivisme fiscale on entend également le refus d'honorer spontanément à ses obligations fiscales, telles que prévues par la loi³⁶⁸. Il s'agit donc du contraire du civisme fiscal, qui consiste pour le contribuable à accomplir l'ensemble des procédures et formalités auxquelles il est soumis en vertu de la législation fiscale. Il est cependant difficile de faire payer les impôts et des taxes à la population, ce qui ne permet pas à la Commune d'atteindre le quota des impôts fixés dans son budget annuel. Les recettes à recouvrement difficile dans la ville sont : les permis de bâtir et les loyers des immeubles communaux³⁶⁹. Beaucoup de constructions s'édifient partout dans le territoire de la Commune Urbaine sans permis de bâtir. Ce qui a pour conséquence un

³⁶⁸ <https://fr.m.wikipedia.org>. Loi n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant code général des impôts de la République du Cameroun, consulté le 11 mai 2022.

³⁶⁹ Okoumou..., Ebolowa le 15 avril 2022.

manque à gagner pour la Commune, étant donné qu'il s'agit là d'une source de revenus très importante pour la municipalité³⁷⁰.

Parmi les occupants des étals dans les marchés de la ville, certains commerçants rappelés à l'ordre, sont d'une mauvaise fois manifeste et d'un incivisme notoire. On peut citer entre autres exemples, celui des bouchers qui depuis 1967, refusent catégoriquement de s'acquitter des loyers dont ils sont redevables³⁷¹. Cette attitude alarmante est déjà suivie par d'autres commerçants qui occupent les immeubles communaux. Le graphique ci-après recense les facteurs responsables de ces comportements.

Tableau n° 13: Les facteurs responsables de l'incivisme fiscale dans la ville d'Ebolowa

Facteurs Nombres de personnes	Pauvreté et analphabétisme	Le laxisme de certains agents de recouvrement	La corruption de certains agents communaux	L'insuffisance de dialogue	L'impunité et l'absence de justice fiscale
Oui	71	90	113	67	85
Non	40	27	5	35	21
Aucune	9	3	2	18	14

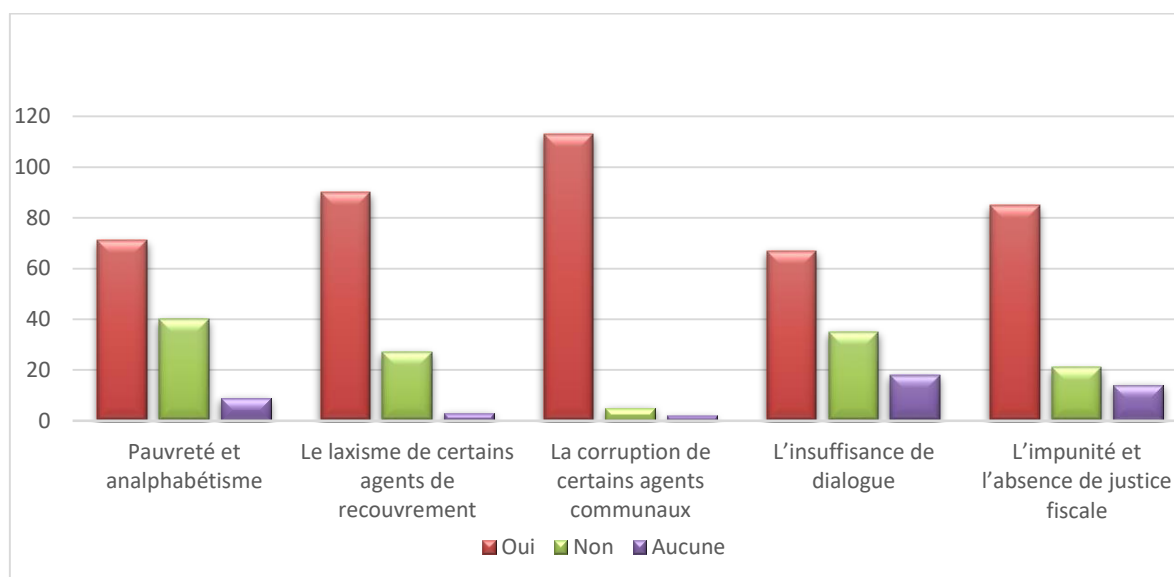
Source : Enquête de terrain dans les marchés de la ville, Ebolowa des 29 et 30 avril 2022.

Les données représentées dans le tableau ci-dessus, indiquent que les facteurs explicatifs de l'incivisme fiscal dans la ville d'Ebolowa se situent à plusieurs niveaux. Il en fait mention de la pauvreté et de l'analphabétisme, le laxisme de certains agents de recouvrement, la corruption de certains agents communaux, l'insuffisance de dialogue, l'impunité et l'absence de justice fiscale. Ces facteurs sont également représentés dans le graphique suivant.

³⁷⁰ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.367.

³⁷¹ Archives privées de Monsieur Evina, Discours de Monsieur Assale..., p.17.

Graphique n° 6: Facteurs responsables de l'incivisme fiscal dans la ville d'Ebolowa



Source : Graphique réalisé à base des données du tableau précédent.

À partir de ce tableau, nous pouvons dire que la corruption, l'absence de justice fiscale et le laxisme de certains agents communaux sont les facteurs les plus importants de l'incivisme fiscal dans la localité.

L'incivisme dans la ville se manifeste également par les actes de vandalisme qu'affichent les citoyens. Nous pouvons ainsi citer les actes de vandalisme dans les stades et dans les écoles. Après chaque match de football joué au stade Bertaut, le Maire se voyait obligé de refaire la clôture en tôles ondulées. L'école de New-Bell quant à elle subissait chaque jour des assauts des destructeurs. Un jour, le directeur de l'école fut frappé par une odeur nauséabonde dont l'origine venait un tas d'excréments humains, qui trônait sur sa table de travail³⁷². Nous avons également eu des chantiers communaux transformé en W.C publics et le vol des biens appartenant à la ville (l'effigie du chef de l'État arraché de son cadre dans la salle de fêtes et drapeaux). En 1974, lors de la visite du gouverneur Centre-Sud à Ebolowa, le pare-brise arrière du véhicule du Maire a été mis en miette, par une pierre au quartier New-Bell³⁷³, les enquêtes menées par les autorités de maintien de l'ordre n'ont pas abouti et l'affaire a été classé. Cette délinquance manifeste des citoyens traduit certainement un manque de scolarisation, une insuffisance d'infrastructures économiques, et socio-culturelles³⁷⁴ pour lutter contre l'oisiveté et le chômage. Les personnes n'ayant jamais été à l'école ou ayant seulement

³⁷² Evina..., Ebolowa le 6 avril 2022.

³⁷³ *Idem.*

³⁷⁴ Tassou, *Désordre urbain et insécurité au Cameroun...*, p.30.

suivi les enseignements maternels représentent 5,7% de la population totale de la ville d'Ebolowa³⁷⁵. Par ailleurs, le pourcentage d'instruction des filles est plus élevé que celui des garçons, on peut donc en déduire que la délinquance dans la ville touche plus les garçons. Cette délinquance qui prend un peu d'ampleur ralenti d'avantage les œuvres de la commune, les quartiers les plus touchés sont :Nko'ovos II, Mekalat, Amang I, II, III, IV, et V³⁷⁶.

Nous relevons également le problème de construction anarchique des habitats. Les constructions qui s'édifient partout dans l'espace communal et sans permis de bâtir, ne respectent pas l'alignement et les conditions d'harmonie architecturale et d'urbanisation. On assiste cependant à une prolifération des habitats spontanés dans les quartiers surtout de New-Bell, Amang, quartier Bami et autres³⁷⁷. À cela s'ajoute, l'incivisme des mototaximen par les dépassements, les accidents et l'absence de port de gilets, l'incivisme des commerçants par l'extension anarchique des marchés par la vente des produits alimentaires sur la chaussée et l'exposition des marchandises vestimentaires sur les arbres ombrageux le long de la voie publique.

Photo n° 43: Marchandises vestimentaires accrochées sur les arbres ombrageux



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 14 avril 2022.

³⁷⁵ ACUE, PDU..., p.53.

³⁷⁶ ACAE II, PCD..., p.326.

³⁷⁷ *Ibid*, p.148.

b. Incivisme de certains agents communaux

Les citoyens ne sont pas les seuls à afficher des comportements déviants, certains agents communaux aussi. La corruption de certains agents de recouvrement ne permet pas à la commune d'atteindre le quota prévu pour le recouvrement des taxes d'occupation des places dans les marchés de la ville. Ces derniers ne sont pas dans une mission pédagogique dans la mesure où, ils affichent des comportements violents sur les commerçants. Par exemple ceux qui occupent la route pour vendre leurs produits, ces agents de recouvrement procèdent par saccager leurs marchandises, au lieu de les amender. Nous relevons également les actes de violences de la police communale sur les mototaximen en fraudes. À ceci s'ajoute les problèmes de mauvaise gestion des ressources humaines et d'insalubrité.

2- La mauvaise gestion des ressources humaines communales et le problème d'insalubrité

Les problèmes que rencontre la Commune urbaine d'Ebolowa sont parfois due à un déficit de personnel communal qualifié. Quant au problème d'insalubrité, il constitue un réel fléau qui nuit à la santé publique.

a- La mauvaise gestion des ressources humaines

Le problème de ressources humaines constitue un handicap majeur dans le fonctionnement de la Commune Urbaine d'Ebolowa. Il est matérialisée par des recrutements fantaisistes du personnel municipal, recrutement nourrit sur la base clanique, tribale et même politique qui retarde le développement de la Commune³⁷⁸. On se retrouve donc avec un personnel peu compétent et non qualifié, ors dans le budget communal est prévu un budget pour la formation des agents communaux. Est-ce une manière pour les exécutifs communaux de fuir leur responsabilité en recrutant un personnel peu qualifié ? le recrutement d'un tel personnel conduit à une incompétence des services communaux. Cette mauvaise qualité du personnel se traduit par les faits suivants :

Sur la période de 1959 en 1960, la Commune faisait face à un problème d'absence d'un chef des services techniques communaux³⁷⁹. La Commune avait dépêché un technicien des travaux publics, un certain Efam pour occuper ce poste mais malheureusement, ce dernier fut promu à un autre poste et la Commune s'est retrouvée sans chef service communal. Après le

³⁷⁸ Okoumou..., Ebolowa le 15 avril 2022.

³⁷⁹ Archives privées de Monsieur Evina.

départ de ce dernier, un agent dont le niveau d'étude se limitait au Certificat d'Aptitude Primaire (CAP) a été placé à la tête des services techniques. Pour que ce dernier ait un peu d'autorité, il dû être épaulé par Mengoum Charles, deuxième adjoint au Maire³⁸⁰. Deux adjoints affectés au service de la recette municipale ce sont avérés incompetents car, les travaux affectés à ces derniers n'avaient rien en commun avec la recette municipale³⁸¹. Par ailleurs, dans le service de recouvrement il existe un agent de poursuite mais, son action ne se faisait jamais ressentir et les résultats en fin d'années étaient insignifiants, pour ne pas dire négatifs³⁸². Cette mauvaise gestion des ressources humaines constitue un réel handicap au développement de la Commune urbaine d'Ebolowa, raison pour laquelle la Commune se retrouve souvent en milieu d'année avec un personnel réduit par rapport en début d'année³⁸³.

b- Le problème d'insalubrité

L'insalubrité constitue un réel problème qui touche la plupart des villes Camerounaises et la ville d'Ebolowa n'en fait pas l'exception. Ce problème qu'on rencontre beaucoup plus dans les marchés, par les commerçants qui déversent les déchets de leurs marchandises autour du lac municipal comme l'indique l'image suivante, constituent un danger pour l'environnement.

Photo n° 44: Déchets plastiques en bordure du lac municipal



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa 20 juin 2022.

Ces déchets plastique polluent le lac et attire les moustiques. On constate que dans tous les marchés de la ville, les viandes sont vendues à l'air libre sans protection. L'insalubrité

³⁸⁰ Archives privées de Monsieur Evina, Discours de Charles Assale..., p 12.

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² *Ibid*

³⁸³ Okoumou..., Ebolowa le 17 avril 2022.

ambiante de ces marchés, peut contribuer au développement des infections comme l'amibiase, le ténias et autres.

Cette insalubrité est également perceptible dans le centre-ville par des ordures qui débordent les bacs à ordures et bouchent les caniveaux, et dans certains quartiers insalubres de la ville comme Nko'ovos II et Amang. Dans certains quartiers comme Nko'ovos II il n'existe pas de dépôt d'ordure, et la population se retrouve dans l'obligation de déverser ses ordures ménagères à même le sol.

Photo n° 45: Dépôt d'ordures ménagères sur le trottoir



Source : Cliché Vadly Nkoutou, Ebolowa le 14 avril 2022.

Poubelle municipale construite en parpaings(A), dont les ordures débordent généralement (B) et gagne le trottoir (C), à gauche se trouvent les toilettes publics n°2 (D).

L'accumulation de ces ordures traduit une absence ou une irrégularité de collecte des ordures ménagères. Cela conduit à la prolifération de certaines maladies telles que le choléra, la typhoïde et le paludisme, il encombre également la chaussée et cause de nombreux accidents de circulation.

La population de la ville d'Ebolowa est caractérisée par plusieurs maux qui ralentissent son évolution. Il s'agit de l'incivisme qui se traduit non seulement par le refus de s'acquitter des taxes et impôts, mais aussi par des comportements déviants qu'elle affiche dans son environnement. Ces indicateurs constituent un frein pour le développement de la localité et les autorités municipales devraient trouver des stratégies efficaces pour lutter contre ces maux avant qu'il ne prennent plus d'ampleur.

II. ESQUICES DE SOLUTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DE LA GESTION COMMUNALE

Face aux problèmes cités plus haut, nous pouvons affirmer sans risquer de nous faire démentir qu'aucune ville n'aurait pu résoudre entièrement ces problèmes. Nous proposons à cet effet, quelques solutions pour limiter ces problèmes avant qu'ils ne prennent plus d'ampleur.

1- Les solutions d'ordre politique et économique

Les défaillances observées dans la gouvernance publique sont l'une des principales causes de l'incivisme de la population. Les autorités municipales devraient revoir leur manière de gérer la cité, afin de lutter efficacement contre le chômage, la délinquance, l'alcoolisme et surtout la corruption. Pour cela, la municipalité et même le gouvernement devraient prendre en compte un certain nombre de paramètres pour un meilleur développement de la Commune d'Ebolowa.

a- Les solutions d'ordre politique

Ces solutions vont à l'endroit de la tutelle et de la gouvernance locale

- **Le transfert effectif de ressources et de compétences :** La création des Communes au Cameroun a été une initiative de l'État de mettre en place des administrations locales publiques aptes à promouvoir le développement économique et socio-culturel. Raison pour laquelle, l'État transfère à ces institutions des compétences et de ressources leurs permettant d'accomplir leur mission de développement, cela signifie une autonomie administrative et financière. Nous proposons donc au gouvernement en matière d'autonomie administrative d'alléger le pouvoir des autorités de tutelle sur les magistrats municipaux. Cela permettra certainement de réduire voire mettre fin aux conflits réguliers et tendance de domination entre certains préfets et les Maires. Lorsque nous parlons d'alléger le pouvoir des autorités de tutelle nous faisons allusion principalement à son pouvoir de contrôle de l'action communale, car cela ne permet pas aux Communes d'agir librement. Nous proposons également l'organisation circonstancielle d'un recyclage des autorités de tutelle sur la nécessité d'accompagner des autorités municipales dans l'accomplissement de leurs missions. Cette séance de recyclage permettra à la tutelle de mieux

cerner son rôle dans la localité, d'apporter des initiatives à la Commune par exemple pour la construction d'une infrastructure et non de créer un climat de rivalité, de conflits et de domination.

Pour ce qui est de l'autonomie financière, l'État devrait permettre aux Communes de disposer d'un libre pouvoir de décision en matière de recettes et de dépenses. Nous savons très bien qu'après la validation du budget Communal par le conseil municipal, il est directement soumis à l'autorité de tutelle pour contrôle et approbation³⁸⁴, cela traduit une fois de plus l'influence de la tutelle en matière de prise de décision dans les affaires communales. L'autonomie financière apparaît cependant, comme une voie permettant une meilleure amélioration de l'efficacité de la Commune, car elle la responsabiliser davantage. Le fait de passer par le FEICOM pour financer certains projets communaux favorise souvent certains détournement, l'État gagnerait donc à envoyer les fonds destinés à soutenir les communes dans leurs propres comptes que de passer par d'autres structures. Ceci fait, la Commune devrait également promouvoir la bonne gouvernance pour une meilleure efficacité de la gestion communale.

- **La bonne gouvernance :** La décentralisation en marche au Cameroun depuis l'instauration de l'institution communale en 1941, transfère de manière progressive des compétences particulières et des ressources aux collectivités locales. Elle est une politique qui vise à désengorger le centre de décision qu'est l'État, par un transfert de compétences à d'autres entités plus proches des populations. La décentralisation apparaît donc comme une démarche de gouvernance qui suppose la participation de tous les acteurs. "Si la gouvernance locale est l'assise du développement, la bonne gouvernance est le fondement de la gestion participative, démocratique et transparente des affaires publiques"³⁸⁵, en d'autres termes, il s'agit d'un instrument de renforcement de la démocratie et de la participation des acteurs à la gestion des affaires locales afin de susciter un développement engendré par la base. Cette participation passe d'abord par le choix des personnes avec un bon profil à la tête des Mairies, ensuite par une démocratisation du processus de décision comme le mentionnait bien Assale dans son discours : "Les exigences d'une participation effective des citoyens à l'urbanisme nous oblige évidemment à réinventer pour notre temps, les dimensions nouvelles d'une démocratie politique, économique et sociale"³⁸⁶.

³⁸⁴ Kom Tchente, *Développement et gestion urbaine...*, p.28.

³⁸⁵ Tassou, *La gouvernance locale en Afrique...*, p.10.

³⁸⁶ Archives privées de Monsieur Evina, Discours de Charles Assale, lors des deuxième..., p. 17.

L'instauration d'un choix des personnes avec un bon profil de carrière à la tête de nos Maires permettra de lutter contre l'incapacité qu'éprouvent certains maires à répondre aux attentes de leur population. Par exemple, lorsqu'on voit une route en mauvais état, des ordures ménagères à même le sol, on tendance à se poser la question comment sont choisis les personnes à la tête des Mairies ?. Nous proposons donc que les personnes aspirant gérer les villes, aient au minimum des prérequis pour pouvoir mieux cerner les problèmes urbains qui se présenteront à eux. De la sorte, pour la validation des candidatures au poste de Maire, il faut une formation au préalable de ces candidats, afin que les autorités compétentes s'assurent que ces personnes aient des prérequis. Un deuxième renforcement des capacités des élus à la tête de la Mairie après les élections et avant la prise de possession de la Mairie. Ces mesures permettront certainement aux autorités municipales de faire face aux problèmes que pose le milieu urbain et par conséquent on se retrouvera avec des Maires compétents et bien outillés en matière communale.

La démocratisation du processus de décision peut se faire par deux principales approches : la forme ascendante de participation ou *Bottom Up*, et la forme descendante de participation ou *Top Down*³⁸⁷. On entend par forme ascendante de participation ou *Bottom Up*, une initiative qui par de la base vers le haut, c'est-à-dire que ce sont les citoyens qui sont les instigateurs de cette initiative, et qui proposent aux autorités municipales d'effectuer des changements dans leur environnement. Les enjeux de ce type de participation des citoyens sont nombreux. Il s'agit de leur implication dans l'aménagement de leur cadre de vie, à la gestion de leur territoire, à sa reconstruction à travers le processus de rénovation ou de renouvellement des infrastructures, de la protection et de la conservation de l'environnement³⁸⁸. Cette forme de participation peut se faire de manière organisée, sous la forme d'une association dans laquelle les citoyens pourront revendiqués et défendre leurs intérêts. De manière générale, la participation ascendante suppose l'intervention des citoyens comme des experts de leur cadre de vie, ce qui leur permet de participer à la gestion de leur environnement et de s'approprier de leur territoire.

La forme descendante de participation ou *Top Down*, est celle provoquée par l'administration communale elle-même, et qui par souci de transparence et de démocratie participative, sollicite l'avis de la population en mettant en place des instruments adéquats³⁸⁹.

³⁸⁷ Conférence de l'Institut Panafricain pour le Développement de l'Afrique Centrale (IPDAC)..., P.41.

³⁸⁸ Circulaire n°0940/CL MINAT (IDCPL) SDAC, relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 1995/1996, 17 mai 1993, P.3.

³⁸⁹ Conférence de L'institution Panafricain pour le développement de l'Afrique..., p 43.

Cette participation peut prendre la forme d'une information à transmettre aux citoyens, une consultation ou une concertation. Les citoyens ont à cet effet, la possibilité de participer à la conception d'un projet, ce qui renforce le poids de la participation de la population. Le rôle et la participation du citoyen sont nécessaires à la gestion des affaires locales. Le citoyen doit prendre conscience de ce rôle déterminant pour le développement de sa localité, et le jouer activement à travers des initiatives porteuses et sa participation à la prise de décisions.

b- Les solutions d'ordre économique

Il s'agit ici, d'un meilleur appui de la Commune aux agriculteurs, et la viabilisation du réseau routier.

- **L'appui aux agriculteurs** : la contribution de la Commune au développement de l'activité agricole n'est pas toujours suffisante. Nous sommes bien évidemment conscients qu'il ne s'agit pas d'une institution financière destinée à faire des prêts pour la réalisation d'un projet mais, d'une institution conçue pour impulser le développement. À défaut de financer les agriculteurs faut parfois de moyens, la Commune peut par trimestre faire des dons de produits phytosanitaires, de plants et des outils manuels aux agriculteurs, cela permettra à la Commune d'intensifier son apport dans ce secteur d'activité. La Commune pourrait également alléger ses conditions d'appuis aux agriculteurs, en permettant qu'ils soumettent uniquement leurs projets et que ceux-ci soient également vérifiés par des autorités compétentes.

- **La viabilisation du réseau routier** : il est nécessaire de rappeler ici que toutes les routes n'incombent pas uniquement de la Commune, l'État a également une responsabilité. Ainsi, nous sollicitons de la part de la Commune Urbaine d'Ebolowa le bitumage des voies tertiaires, le réaménagement de certaines voies primaires et secondaires, pour faciliter le transport des marchandises et des personnes. La Commune devrait dans la même lancée, organiser des mini-comices à chaque saison de récolte et créer un espace destiné à abriter ses cérémonies. Ces dispositions permettront d'encourager davantage les agriculteurs à étendre leur activité et à la Commune de bénéficier des taxes d'occupation de boutiques, hangars de cet espace. À l'endroit du gouvernement, nous sollicitons davantage son soutien financier dans la construction des infrastructures routières afin de faciliter le déplacement des biens et des personnes dans la ville.

2- Solutions d'ordre socio-culturel

Ces solutions visent à lutter contre l'incivisme, la mauvaise gestion du personnel communal, et l'insalubrité dans la ville.

a- La lutte contre l'incivisme

Pour assurer l'efficacité de la lutte contre l'incivisme, la Commune d'Ebolowa devrait mettre en œuvre les mesures suivantes :

*Le renforcement des forces de sécurité et de maintien de l'ordre : Avant tout, l'incivisme est lié à un problème de sécurité, car s'il y'avait une protection des biens Communaux on ne parlerait pas de vandalisme, la Commune gagnerait donc à renforcer les forces de sécurité et de maintien de l'ordre. Cela exige une étroite collaboration entre les forces de maintien de l'ordre et la Commune d'une part, et d'autre part entre les forces de maintien de l'ordre et la population.

*L'éducation, la sensibilisation et l'information des citoyens : l'incivisme est lié à un problème d'éducation, et comme elle n'incombe pas à un seul maillon de la société ; l'État a son rôle à jouer, la famille a son rôle à jouer et la société aussi. La Commune devrait cependant, créer une plate-forme d'information, d'éducation et de sensibilisation des citoyens.³⁹⁰ Cette vision de création d'un point de rencontre où les citoyens débâtent de l'amélioration de leur cadre de vie, constitue une solution pour le changement de mentalités. Ce changement peut aussi se faire par le biais de l'information permanente du citoyen sur ses droits et ses obligations en ville. La Commune devrait donc collaborer avec les autorités religieuses et traditionnelles, pour mieux toucher la population. Dans cette perspective, les Magistrats municipaux sont suffisamment outillés pour agir, à condition d'avoir la volonté et de faire apparaître leur conscience. L'information et la sensibilisation peuvent emprunter plusieurs canaux dont les journaux, les émissions radio-télévisées, les conférences débats, les réunions populaires avec des projections des documentaires sur écran géant dans les quartiers³⁹¹.

* La sanction des citoyens indécents : pour que la sensibilisation et l'information soient efficaces, elles doivent être suivies par une phase de représailles. Face aux citoyens qui affichent des actes de vandalisme dans la ville, ces sanctions doivent avoir une valeur éducative qui poussera ces derniers à ne plus tomber dans la récidive. À ce niveau, les autorités communales doivent avant de poser un acte punitif, mesurer l'ampleur de celui-ci afin d'éviter d'aggraver la situation. Si ceci est pris en compte, on peut certainement s'attendre à un résultat positif de changement de comportements. Comme acte punitifs nous pouvons avoir le paiement des amendes. La loi prévoit à cet effet plusieurs amendes parmi lesquelles, la saisie et la mise en fourrière des véhicules, objets et même animaux placés en infraction à la réglementation de la

³⁹⁰ M.Simeu Kamdem, Touna Mama, *Les politiques de la ville en question : à la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique Subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2018, p.55.

³⁹¹ *Ibid.*

voirie, et peuvent uniquement être retirés, moyennant le paiement des droits de fourrière³⁹². Passé le délai de 30 jours, ces derniers reviennent à la Commune qui peut désormais les utiliser soit dans le cadre de ses services, soit passer à la vente aux enchères³⁹³. Par exemple pour des infractions sur l'hygiène de la ville, le Maire peut contraindre le citoyen à effectuer des travaux d'assainissement et de salubrité, pendant une durée de 3 jours à une semaine, selon l'ampleur de son acte.

*La lutte contre le chômage et l'oisiveté : l'incivisme peut aussi être lié aux problèmes de chômage et au manque de distraction. Pour lutter contre ces fléaux sociaux, nous sollicitons du gouvernement l'implantation dans la ville de certaines industries en plus de la scierie déjà existante dans la ville, par exemple une industrie de fabrication de tablettes de chocolat, de fabrication de ciments d'autres notamment, celle du bois, du cacao et autres, de créer en général des pôles d'attraction de la main d'œuvre pour réduire le taux de chômage dans la ville. Pour lutter contre l'oisiveté, la Commune gagnerait à créer dans la ville une salle de cinéma où les jeunes payeront pour voir un film, se distraire plutôt que de se livrer à la délinquance et à la consommation des stupéfiants. Cette salle de cinéma pourra également servir de salle de théâtre à travers laquelle la Commune pourra promouvoir la culture locale, et même celle des autres ethnies présentes dans la ville. La Commune pourra à cet effet, organiser des festivals de théâtres en langues nationales auxquels pourront prendre part d'autres pays par exemple.

La Commune gagnerait aussi à construire un Musée Municipal, afin d'en bénéficier de ses revenus. Ce Musée devra contenir une salle de conférences et des salles d'exposition où les artisans de différentes ethnies pourront exposer leur technologie du bois autour de la fabrication des tamtams, balafons, pilons et mortiers, toute leur technologie de tissage autour de la fabrication des filets de pêche et de sacs divers, toute leur technologie de la vannerie autour de la fabrication des paniers, des nattes et des chaises, et de toute leur technologie de chasse autour de la fabrication des flèches empoisonnées et pièges pour animaux et oiseaux. Ce Musée permettra à la Commune de diversifier ses sources de revenus et même d'attirer des investisseurs étrangers.

*Lutter contre la construction des habitations sans permis de bâtir : ici, nous formulons un seul vœu à la Commune, celui d'alléger la procédure d'obtention d'un permis de bâtir et à un prix abordable de telle façon que même le plus démuné de la société puisse s'en acquitter.

³⁹² Kuate, Les collectivités territoriales..., p.231.

³⁹³ *Ibid.*

b- Lutte contre la mauvaise gestion du personnel communal et contre l'insalubrité dans la ville

Il s'agit entre autre du recrutement transparent du personnel communal, et l'adoption des mesures de lutte contre l'insalubrité.

* Le recrutement transparent du personnel communal : l'inefficacité observée dans les services communaux est due au recrutement du personnel sous une base discriminatoire. Les communes sont devenues aujourd'hui des chasses gardées des familles politiques, et des tribus, ce qui fait que très peu se soucie de la compétence. Pour résoudre ce problème, nous proposons donc à la Commune d'Ebolowa de recruter des personnes qui ont un profil répondant aux différents emplois de la Mairie, pour animer les services communaux. Elle doit également procéder au recyclage régulier de son personnel et en particulier des magistrats municipaux. En vue de cela, le gouvernement met en place un Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM), dont le but est la formation, le perfectionnement et le recyclage des agents communaux et même des autorités de tutelles³⁹⁴. Ce recyclage au CEFAM, ou dans d'autres centres de formation en urbanisme permettra d'augmenter les performances du personnel communal, de renforcer les capacités managériales des Magistrats municipaux, afin qu'ils soient en mesure de répondre aux attentes en matière de gestion des affaires de la cité.

Par ailleurs, le manque de salaires impacte souvent sur les performances du personnel communal, raison pour laquelle nous proposons à la Commune de payer régulièrement ses employés et d'instaurer un système de prime, par exemple du meilleur service, afin de mieux animer les services communaux.

* L'adoption des mesures de lutttes contre l'insalubrité : nous proposons d'abord la sensibilisation des citoyens sur les risques de vivre dans un environnement insalubre ensuite, mettre dans chaque carrefour et dans chaque quartier des bacs à ordures. La Commune devrait à cet effet, veiller à la collecte régulière de ces ordures ménagères. Par la suite, il faudrait trouver des moyens de traitement de ces ordures³⁹⁵. Nous savons très bien que le traitement des ordures ménagères requière beaucoup de moyens ; humains, techniques, et financiers, raison pour laquelle à défaut de moyens, nous suggérons à la Commune de trouver des espaces éloignés du centre urbain pour les déverser.

En somme, l'étude des difficultés de la Commune d'Ebolowa face aux défis de développement fut l'objet de ce chapitre. Il en ressort de cette étude que la CUE fait face à plusieurs contraintes, dont notre attention a été portée sur les plus importantes. Il s'agit

³⁹⁴ Kuate, *Les collectivités territoriales...*, p.358.

³⁹⁵ Tassou, *Désordre urbain et insécurité au Cameroun...*, p.56.

premièrement des contraintes politiques liées à une tutelle pesante et à une mauvaise gestion locale, qui impactent sur les performances des autorités communales. Deuxièmement, les contraintes économiques liées à une insuffisance d'appuis aux agriculteurs et au mauvais état du réseau routier, qui ne facilitent pas la circulation des biens et des personnes. Troisièmement, les contraintes socio-culturelles liées à l'incivisme, à la mauvaise gestion du personnel communal et au perpétuel problème d'insalubrité. Pour pallier à ses problèmes, nous avons proposé des suggestions par secteurs pour un meilleur développement de la ville.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il était question d'évaluer l'impact de la Commune urbaine d'Ebolowa sur le développement socio-économique de la localité entre 1947 et 1996. À cet effet, nous avons analysé dans le chapitre premier, les caractéristiques physiques et humaines de la ville, de même que l'origine et l'évolution de son institution communale. Il en ressort que sur le plan physique, Ebolowa est une ville située dans le plateau Sud-Camerounais, capitale de la Région du Sud et du département de la Mvila. Elle est limitée à l'Ouest par le département de l'Océan, au Sud-Ouest par le département de la Vallée du Ntem, au Sud par l'Océan Atlantique et la Guinée Equatoriale, à l'Est par le département du Dja et Lobo et au Nord par le département du Nyong et So'o. Cette localité se caractérise par un climat équatorial humide avec deux principales saisons ; deux saisons pluvieuses de mars en juin et de septembre à novembre, et deux saisons sèches de décembre à février et de juillet à août. Son relief est caractérisé par une juxtaposition de collines et de vallées marécageuses. De ce fait, on retrouve les collines basses, les collines moyennes et les collines hautes. Par ailleurs, la ville présente un sol argileux de couleurs rougeâtre, bénéficiant des fertilisants naturels composés de feuilles mortes et d'excréments d'animaux, d'un réseau hydrographique avec plusieurs lacs et cours d'eau dont les plus importants sont : la Mvila, l'étang *Atok bilole* et la rivière Mfiande, et d'une forêt dense qui abrite plusieurs espèces animales.

Sur le plan humain, Ebolowa est la zone par excellence du peuple Bulu, qui s'est installé dans la localité à la suite de plusieurs mouvements migratoires. Elle est également peuplée par d'autres tribus qui se sont installées au fil des années, attirées par les activités commerciales, la recherche de meilleures formations et de soins de santé. Il s'agit entre autres des Haoussa, Bamiléké, Ntoumou, Bassa et des Bamouns. En raison de son augmentation démographique et de son évolution administrative, Ebolowa devient un centre urbain en 1894, capable d'offrir de multiples services à sa population. C'est dans cette logique, qu'elle est érigée en Commune mixte urbaine en 1947, cette Commune a tour à tour changé d'appellation et est devenue Commune de plein exercice en 1958, Commune urbaine en 1987, et ce n'est qu'en 1996 qu'elle est instituée en Commune à régime spécial.

Le chapitre deux, s'attarde sur les différentes potentialités et ressources favorables au développement de la Commune urbaine d'Ebolowa. Il en découle que la ville est caractérisée sur le plan économique par une diversité d'activités parmi lesquelles : l'agriculture, l'exploitation forestière, la pisciculture, l'élevage, l'artisanat et le tourisme. La Commune

d'Ebolowa bénéficie également des sources de financements, constituées des recettes fiscales et non fiscales, favorables à son développement.

Sur le plan social, Ebolowa représente un exemple de vivre ensemble et d'intégration nationale. Elle accueille les candidats de l'exode rural et les populations venant des autres régions du pays, ce qui lui confère une population cosmopolite constituant une main d'œuvre abondante pour ses différentes activités économiques. Elle dispose aussi des infrastructures scolaires de tous les niveaux d'enseignement, et des infrastructures sanitaires.

Sur le plan culturel, Ebolowa renferme les traces du passage des puissances colonisatrices, à travers les édifices tels que le Temple d'Elat, les services du gouverneur, le monument de Martin Paul Samba, l'hôpital d'Enongal et les anciens étangs piscicoles de la société Pascalet.

Le chapitre trois, s'appesantit sur les réalisations socio-économiques et culturelles de la Commune. Il en découle que les réalisations économiques ont porté sur la construction et la réfection des routes, l'harmonisation des activités de transport, et la construction des marchés Nfoumou, d'Ebolowa-si II, du marché central et de celui de New-bell. Ce qui a permis favoriser le déplacement des personnes, des biens et le développement de l'activité commerciale.

Au plan social, de nombreuses écoles et formations sanitaires ont été construites, ils ont été à la fois l'œuvre de la Commune, des missionnaires catholiques et des particuliers. Il s'agit par exemple de l'hôpital d'Enongal, de la Léproserie de Ngalane, du dispensaire urbain et de l'hôpital régional. Dans la même ordre d'idée, nous avons relevé la promotion de l'hygiène et salubrité par la mise en place du système de jeudi propre. Ces réalisations ont contribué à l'amélioration des conditions d'hygiène et à l'augmentation du taux de scolarisation.

Au plan culturel, la Commune a mis en place le centre Pole-Art-Cam pour promouvoir la culture locale par des manifestations culturelles, la création d'une bibliothèque municipale et des stades et complexes sportifs. Toutes ces réalisations ont contribué à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de la population d'Ebolowa.

Le chapitre quatre quant à lui, analyse les différents problèmes entravant le développement de la Commune urbaine d'Ebolowa et les perspectives. De cette analyse il ressort que dans l'exécution de sa politique de développement, la Commune urbaine d'Ebolowa se heurte à de multiples contraintes politiques, économiques et culturelles parmi lesquelles : une tutelle pesante qui limite l'action des magistrats municipaux, le problème de mauvaise

gouvernance, l'insuffisance d'accompagnement des agriculteurs, le mauvais état du réseau routier qui ne permette pas le développement de l'activité agricole, l'incivisme des citoyens et de certains agents communaux, le problème de gestion du personnel communal, et le problème d'insalubrité. Ainsi, pour palier à ces handicaps nous avons proposés une série de mesures pour un meilleur développement de la localité. Il s'agit d'abord d'adopter une approche participative du développement en vue de la bonne gouvernance. Ensuite, le réaménagement des infrastructures routières, un appui considérable aux agriculteurs, le recrutement transparent du personnel communal et leur recyclage régulier. Enfin, ces solutions ont porté sur les moyens de lutte contre l'insalubrité dans la ville. Ceux-ci, permettront de lutter efficacement contre les problèmes de la Commune, en espèrent bien évidemment qu'avec la mise en œuvre de la loi du 18 Janvier 1996 et avec une véritable implémentation de la décentralisation, l'État pourra permettre à la Commune d'Ebolowa d'avoir tous les transferts de compétences et de moyens pouvant lui permettre d'accomplir sa mission de développement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste de sélection

<p>RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Paix - Travail - Patrie</i></p> <p>UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I B.P. 337 Tél/Fax : 22 22 13 20 E-Mail : uyi@uycdc.uninet.cm</p> <p>DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION</p> <p>Division de l'Enseignement et des Personnels Enseignants</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON <i>Peace-Work-Fatherland</i></p> <p>UNIVERSITY OF YAOUNDE I</p> <p>DEPARTMENT OF ACADEMIC AFFAIRS AND COOPERATION</p> <p>P.O. Box 337 Tél/Fax : 22 22 13 20 e-mail : uyi@uycdc.ininet.cm</p> <p>Sub-Department of Teaching and Teaching Staff</p>
--	---	---

020-2722

Décision N° _____/UYI/VREPDTIC/DAAC/DEPE/SPD/CRFD-SHSE du _____ 18 NOV 2020
Portant sélection des candidats en Master 2 à l'Université de Yaoundé I au titre de l'année académique 2020-2021

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I

- VU** la Constitution ;
- VU** le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- VU** le Décret n° 93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- VU** le Décret 2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU** l'Arrêté N°13-0087/MINESUP/SG/CJ/UYI du 31 janvier 2013 portant création des Centres de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I ;
- VU** la Directive n°02/06-UEAC-019-CM-14 portant organisation des études universitaires dans l'espace CEMAC dans le cadre du système LMD ;
- VU** l'Arrêté N°99/0081/MINESUP/DDES du 23 décembre 1999 portant organisation du cycle de doctorat ou doctor of philosophy (Ph.D) dans les universités d'état du Cameroun ;
- VU** Arrêté N°01/0030/MINESUP/DDES du 11 avril 2001 modifiant certaines dispositions des articles 5, 13 et 15 de l'arrêté n°99/0081/MINESUP/DDES du 23 décembre 1999 portant organisation du cycle de doctorat ou Doctor of Philosophy (Ph.D) dans les universités d'état du Cameroun.
- VU** la Décision n° 13-0503 UYI/CAB/R du 13 mars 2013 portant organisation et fonctionnement des Centres de Recherche et de Formation Doctorale de l'Université de Yaoundé I ;
- VU** les Résolutions de la Commission Centrale de sélection en Master et Doctorat/PhD du 29 octobre 2020 ;
- VU** les nécessités de service ;

DECIDE :

Les étudiants dont les noms suivent sont autorisés à s'inscrire en Master 2 au titre de l'année académique 2020-2021 :

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES
 (POST GRADUATE SCHOOL FOR HUMAN, SOCIAL AND EDUCATIONAL SCIENCES)

UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
 (DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR HUMAN AND SOCIAL SCIENCES).

N°	NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULE	DIRECTEUR/ CODIRECTEUR	GRADE	THÈME
73.	NGA MARIE NATHALIE	14G912	TASSOU ANDRÉ	MC	Collectivités territoriales et décentralisation au Cameroun : cas de la commune de Mfou 1952-2020
74.	NGANZING NYAMBE HILAIRE	16C176	MOUSSA II	MC	Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) contre et l'insécurité alimentaire à l'extrême Nord Cameroun 1968-2015
75.	NGEMITA VALÈRE NKWATEFOR	19Y969	DZE WILLIBROAD NGWA	MC	Jesuit Refugees and the question of refugees in the East region 2004-2019
76.	NGNIMPA DJOU RUSSELL	16H652	MOUSSA II	MC	La coopération Cameroun - Suisse dans le domaine de l'éducation et de la formation (1971- 2018)
77.	NGO GWOGON JOSEPHINE TATIANA	14C947	DONG MOUGNOL	MC	L'action parlementaire des députés de l'UPC de 1992 à 2002
78.	NGOA ATANGANA MARTIN CEDRIC	14P643	MEYOLO JOËL NARCISSE	MC	The influence of international conflicts on the political evolution of Cameroun from 1870-1961
79.	NGOLA ZOG MARIE DOLAINE	15G586	DONG MOUGNOL	MC	L'agriculture et le développement socioéconomique dans l'arrondissement de Fombot 1975-2015
80.	NGONG ROLAND WSHA	15C102	KEMING NCHINDA	CC	La régulation du transport routier dans la ville de Yaoundé : cas des motos-taxis 1990-2008
81.	NGONO VANINA SOLVE	16B938	MEYOLO JOËL NARCISSE	MC	La coopération scientifique et culturelle sino-camerounaise 1971-2018
82.	NGUIMBOUS EMMANUEL GUY	06J674	WANYAKA BONGUEN	MC	La carte diplomatique du Cameroun : 1982-2008
83.	NGWA EMMANUEL NEBABENWI	14Z286	DZE WILLIBROAD NGWA	MC	Les organisations Internationales pour la promotion du volontariat au Cameroun : Cas du programme des volontaires des Nations Unies du Cameroun 1981 à nos jours
84.	NJOYA FOUAPON JEAN LAZARE	15N076	TASSOU ANDRÉ	MC	Lieux de cultes et monothéisme des croyances et pratiques religieuses en négro-culture
85.	NKOUTOU ETO VADLY FLORA	16C703	TASSOU ANDRÉ	MC	La libre circulation des personnes dans les espaces communautaires africains : le cas de la CEMAC
86.	NLO EBANDA PROTAIS BERTRAND	16I756	BEKONO CYRILLE AYMARD	CC	La diplomatie des villes entre le Canada et le Cameroun ;1960-1995
87.	NNA YVAN FRANCIS	16V906	WANYAKA VIRGINIE	MC	La coopération entre le Cameroun et la Chine de 1982 à 2018
88.	NNANGUELLE VOUNDI PARFAIT	16B654	WANYAKA VIRGINIE	MC	L'action d'ONU femmes dans la prise en charge des en contexte humanitaire : cas de l'Est Cameroun de 2007 à 2020
89.	NONO KEMTA LISETTE	10L319	TAGUE KAKEU ALEXIS	MC	La coopération judiciaire entre les Etats de la zone CEMAC (Cameroun-Tchad), 1994-2018

A A A

N°	NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULE	DIRECTEUR/ CODIRECTEUR	GRADE	THÈME
50.	YAPELE MAX RUFIN	17N805	NNA NTIMBAN ALBERT	CC	Communication, médias et perspectives de résolution de crise en Centrafrique : la médiatisation de la vie politique pendant la transition de 2014-2016

Ampliations :

- VREPTIC
- DAAC
- D/FALSH
- Coordonnateur CRFD-SHSE
- Intéressés
- Chrono/ Archives



LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

(Handwritten signature)

P. Maurice Aurélien Sissou

ANNEXE 2 : Attestations de recherche

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **NKOUTOU ETO Vaddy Flora**, matricule **16C703** est inscrite en Master II dans le dit Département, option Histoire Economique et Sociale. Elle mène, sous la direction du **Pr. TASSOU André (Professeur Titulaire)**, une recherche universitaire sur le thème : « *La Commune de la ville d'Ebolowa au Sud-Cameroun et le développement socio-économic (1947-1996)* ».

Nous la recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le..... **31 JAN 2022**

Le Chef de Département



Bokagne Betobo Edouard
Maitre de Conférences


ANNEXE 3 : Autorisations de Recherche

REGION DU SUD

 DEPARTEMENT DE LA Mvila

 COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

 SECRETAIRE GENERAL

 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET 
 DES RESSOURCES HUMAINES

 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES




REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Le Maire de la Ville, autorise,

Madame **NKOUTOU ETO Vadly Flora**, étudiante en Master II à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, Option Histoire Economique et Sociale, Matricule 16C703, à faire des recherches sur le thème « **La contribution des communes dans le développement socio-économique de la ville d'Eboulouwa (1996-2020)** ».

A cet effet, l'intéressé peut solliciter au sein de la Communauté Urbaine d'Eboulouwa, auprès des communes et autres administrations, des personnes ressources, les informations nécessaires à la réalisation de ce projet de recherche qui nous sera destiné à l'issue de sa validation par le jury de soutenance.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit. 

Fait à Eboulouwa 02 AOUT 2021

LE MAIRE DE LA VILLE





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

ARRONDISSEMENT D'EBOLOWA II^{ème}

SOUS-PREFECTURE D'EBOLOWA II^{ème}

BUREAU DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
JURIDIQUES ET POLITIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA II SUB-DIVISION

EBOLOWA II SUB-DIVISIONAL OFFICE

BUREAU OF ADMINISTRATIVE, LEGAL
AND POLITICAL AFFAIRS

Réf N° 02-----AR/L07 .02/BAAJP

Ebolowa II le, 06 AVR 2022-----

AUTORISATION DE RECHERCHE

Le Sous-préfet de l'Arrondissement d'Ebolowa II soussigné, autorise Madame **NKOUTOU ETO Vadly Flora**, **Matricule : 16C703**, étudiant inscrit en **Master II**, spécialité Histoire Economique et Sociale de l'**Université de Yaoundé I**, à effectuer ses travaux de recherche dans son unité administrative durant la période du **06 au 15 avril 2022** à la **Sous-préfecture d'Ebolowa II**, sur le thème : « **Le Développement socio-économique de la commune de la ville d'Ebolowa de 1947 à 1996** »

COPIE :

- MAIRE : pour info
- FMO : Pour info et suivi.

LE SOUS-PREFET

P. Le Sous-Prefet
P. L'Adjol st.

Philo Mercy Nkweti
Secrétaire d'Administration Principale

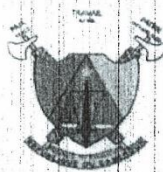
REGION DU SUD

 DEPARTEMENT DE LA MVILA

 ARRONDISSEMENT D' EBOLOWA I^{ER}

 SOUS-PREFECTURE D' EBOLOWA I^{ER}

 SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

N° 0000001 /AR/SP

AUTORISATION DE RECHERCHE

Le Sous-préfet de l'Arrondissement d'Ebolowa 1^{er} soussigné autorise Mademoiselle **NKOUTOU ETO Vadly**, Etudiante en Master II à l'université de Yaoundé I à effectuer ses recherches dans l'Arrondissement d'Ebolowa 1^{er} sur la thématique « **Le Développement socio-économique de la Commune de la ville d'Ebolowa au Sud Cameroun 1947 – 1996** » pour la période allant du **04 Avril au 15 Avril 2022**.

En foi de quoi la présente autorisation est établie et délivrée à l'intéressée pour servir et valoir ce que de droit.

Ebolowa, le **5 APR 2022**

Le Sous-préfet,



Alondi Elvis Mbahanguen
 Administrateur Civil Principal
 Master II en Politique de Développement International
 Université National de SEOUL

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

Ebolowa, le 16 février 2022

AGENCE REGIONALE DU SUD / SOUTH REGIONAL AGENCY

22^{n°} 32 /L/FEICOM/DG/ARSU/CA/SU/AF/FC/VAG/NO

Réf. V/L du 10 février 2022

LE CHEF D'AGENCE RÉGIONALE PI/ THE HEAD OF REGIONAL AGENCY

à /to

Madame NKOUTOU ETO Vadly Flora

-YAOUNDE-

Tél. 693 61 07 29

Objet / Subject : Votre demande de recherche.

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre correspondance d'objet et de référence portés en marge.

Y donnant suite, je suis au regret, malgré la bienveillante attention accordée à votre demande, de vous faire savoir que votre dossier n'a pas été retenu faute de capacité d'accueil. Toutefois, vous serez recontacté en cas de besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée. /-



Benjamin Nkangana Embolo
Ingénieur de Génie-Civil
ONIGC 10-1157
Expert Judiciaire en Génie-Civil
et Travaux Publics

FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE
AGENCE REGIONALE DU SUD / SOUTH REGIONAL AGENCY
B.P. 387 Ebolowa, Cameroun. Tél. / Fax (237) 222 28 45 66

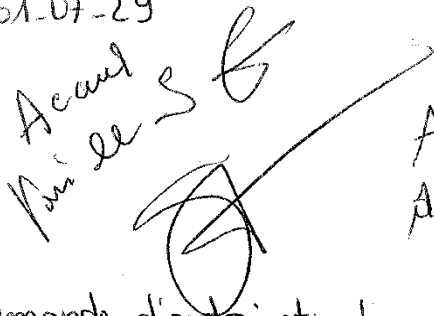
Web: www.feicom.cm / Email: feicom@feicom.cm

Certifié ISO 9001

IBOLOWA ETO VADLY
EL: 693-b1-07-29

EL WA, 24 Juin 2021

Accueil
Mairie



A, Monsieur le Maire de la Commune
d'EBOLOWA 1^{er}

Objet: Demande d'autorisation de
recherche au sein de votre Mairie.

Je pens, pour mieux
Bien vouloir l'orienter vers
les sees adéquates,

le 30/06/2021

Monsieur,

Il m'est l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité
solliciter une autorisation de recherche au sein de votre
institution.

Actuellement étudiante en Master 2 à l'université de Yaoundé
à spécialité Histoire économique et sociale, je mène
des recherches sur le thème "La Contribution des Communes
dans le développement socio-économique de la ville
d'EBOLOWA 1996-2020" et votre institution est à même
de me fournir des informations importantes pour mener
à bien mes recherches.

Sans l'attente de votre réponse, Je vous prie de recevoir,
Monsieur le Maire l'assurance de mes sentiments distingués

pièces jointes:

une photocopie de l'attestation de recherche
une photocopie de la Carte nationale d'identité



SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources

I- SOURCES ORALES

N°	NOMS ET PRENOMS	AGE	FONCTION/STATUT	LIEU	DATE
1	Bene Samson Edmond	47 ans	Chasseur	Biyeyem(Ebolowa)	22/04/2022
2	Edjongolo Marie Madeleine	83 ans	Infirmière retraitée du Centre Hospitalier d'Enongal	Ebolowa	27/03/2022
3	Enama Alo'o	50 ans	Directeur Adjoint à l'Ecole Technique d'Agriculture(ETA-CRA)	Ebolowa	4/04/2022
4	Evina Luc	90 ans	Ancien Secrétaire particulier du Maire Charles Assale à la CPE d'Ebolowa en 1958, Chef service de l'état civil et percepteur principal	Ebolowa	Du 17 au 10/04/2022
5	Mbiam Meyomesse	70 ans	Ancien agent communal à la CPE d'Ebolowa	Ebolowa	15/03/2022
6	Medjo'o Assako	45 ans	Secrétaire Général à la Communauté Urbaine d'Ebolowa	Ebolowa	16/06/2021
7	Mengue épouse Akoa	20/03/2022	Secrétaire dactylo à la Communauté Urbaine d'Ebolowa	Ebolowa	20/03/2022

8	Mendo'o Denise	66 ans	Chef du bureau administratif à l'ETA-CRA	Ebolowa	18/04/2022
9	Nlom Engozo'o Gautier	60 ans	Chef du personnel à la Commune d'Arrondissement d'Ebolowa 1 ^{er}	Ebolowa	10/08/2021
10	Okoumou Jean-Pierre	67 ans	-Ancien Secrétaire générale à la CU d'Ebolowa (1987) -Chef service des Communes du Sud (1998)	Ebolowa	Du 11 au 17/04/2022
11	Ondoua Andre Samuel	53 ans	Agriculteur	Ebolowa	24/04/2022
12	Ovembe Alice	60 ans	Bibliothécaire à la bibliothèque municipale d'Ebolowa	Ebolowa	15/03/2022
13	Avomo Justin	Environ 35 ans	Docteur en Histoire des Relations internationales	Ebolowa	19/03/2021
14	Onguene Patric	Environ 32 ans	Agent communal au cabinet du Maire	Ebolowa	27/07/2021
15	Nkanga Landry	33 ans	Secrétaire du Maire	Ebolowa	20/07/2021
16	Oyono	44 ans	Chef de bureau du service technique à la Communauté urbaine d'Ebolowa	Ebolowa	22/07/2021
Nguema	Environ 31 ans	Chef service du bureau de l'Urbanisme	Ebolowa		20/07/2021

		à la Communauté urbaine d'Ebolowa		
--	--	--	--	--

II-SOURCES D'ARCHIVES

Archive de la Commune d'Ebolowa I^{er}, Arrêté n°3420 du 10 décembre 1947 portant promulgation de la loi du 18 Novembre 1947 réorganisant le régime communal au Cameroun.

Archive de la Commune d'Ebolowa I^{er}, Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant de deux Communes d'Arrondissement de la ville d'Ebolowa.

Archive privée de Monsieur Okoumou, Colloque national des Maires, Cadre d'intervention du FEICOM dans le financement des projets des Collectivités locales camerounaises, Yaoundé, novembre 2003.

Archive privée de Monsieur Okoumou, Colloque national des Magistrats Municipaux et de la Décentralisation, Tutelle sur les Communes, Yaoundé, novembre 27-29. 2003.

Archive privée de Monsieur Evina, Discours de Monsieur Charles Assale lors de la deuxième rencontre du nouveau conseil municipal de la ville d'Ebolowa, 12 novembre 1977.

Archive de la Commune de Monsieur Evina, n° 00572, Service de la Statistique Générale Résultats du recensement général de la ville d'Ebolowa, 1958

Archive de la Commune d'Ebolowa II^{ème}, Décret n°72/349 portant organisation administrative de la République Unie du Cameroun.

ANY, VT8/80 Yaoundé-Douala, Communes généralité régime municipal création, organisation et réorganisation, 1926-1954.

ANY, 2AC, 9866, Cacao commercialisation, prix pratiqués dans les principales régions, 1953-1954.

BAD, n°C5/TR/06/015, projet de construction de la route Ebolowa-Mbalmayo, 1986-1990.

Circulaire n°0940/C/MINAT/DCPL/SDAC relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 1995 /1996.

Délibération n°008/DEL/CUE/DGVT/SG/10 proposant les dénominations des rues de la ville d'Ebolowa.

Archives de la sous-préfecture d'Ebolowa I^{er}, journal officiel de la République Unie du Cameroun, 1^{er} avril 1977.

PCD Ebolowa II^{ème}, mai 2020.

PDU, Rapport diagnostique final, Communauté Urbaine d'Ebolowa, 2018.

Bibliographie

III-OUVRAGES

a-Ouvrages spécialisés

Biwole, G., *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1984.

Ela Ango, P., *Les politiques de décentralisation au Cameroun : enjeux et perspective*. Paris, L'Harmattan, 2013.

Kamdem, M.S., et Touna, M., *Les politiques de la ville en question : à la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique Subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Kuate, J. P., *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : recueil de textes*, Yaoundé, septième Editions, 2014.

Kuate J-P., *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : recueil de textes*, Les Dynamiques Locales (LDL), Troisième édition, 2005

Kuate J-P., *Les élections des Conseillers municipaux et du Maire*, Douala, Macacos, 2002.

Kom Tchunte, B., *Cameroun : décentralisation en marche*, Yaoundé, Presses Universitaires, 2013.

Kom Tchunte, B, *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun : les enjeux de la gestion municipale dans un système décentralisé*, Yaoundé, CLÉ,1996.

Ngane, S., *La décentralisation au Cameroun : un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Edition de Midi, 2019.

Tassou, A., *Urbanisation et décentralisation au Cameroun : essai d'analyse historique de la gestion urbaine (1900-2012)*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Tassou, A., *La gouvernance locale en Afrique Subsaharienne : quand la tradition et la modernité s'entremêlent*, Paris, L'Harmattan, 2019.

Tassou, A., *Désordre Urbain et insécurité au Cameroun : évaluation et plaidoyer pour une gouvernance rationnelle*, Yaoundé, Editions Ifrikaya, 2018.

b-Ouvrages généraux

Abwa, D., *Cameroun, histoire d'un nationalisme : 1884-1961*, Yaoundé, Editions CLÉ, 2010.

Alexandre, P., et Binet, J., *Le groupe dit PAHOUIIN : Fang-Beti-Boulou*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958.

Auzias, D., et associés, *Le petit futé : Cameroun 2013-2014*, Paris, Nouvelles Éditions de l'Université, 2012.

Bessolo, M.T., *Droits de l'Homme et gouvernance en milieu parlementaire au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Brasseul, J., *Introduction à l'économie du développement*, Paris, Armand Colin, 1989.

Durkheim, E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1983.

Ebale, R.E., *Le concept de développement : fondements historiques et débats*, Yaoundé, Éditions Arimataee, 2014.

Elong, J.G. et Dickens, P., *initiation à la géographie rurale et urbaine*, Yaoundé, Éditions CLE, 2011.

Guiffo, J-Ph., *Le droit de l'urbanisation et de la construction au Cameroun*, Yaoundé, Éditions de l'ESSOAH, 2007.

Jehel, G., et Racinet, P., *La ville médiévale : de l'Occident chrétien à l'Orient musulman (V-XV^{ème} siècles)*, Paris, Armand Colin, 1996.

Kame, B.P., *Les crises majeures de la présidence Paul Biya*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

Lacaze, J-P., *introduction à la planification urbaine : imprécis d'urbanisme à la française*,

Paris, presse de l'école nationale des ponts et chaussées, 1995.

Mang, M.C., *Pour l'efflorescence nationale*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Musée des Civilisations, *Les Civilisations du Cameroun : Histoire, Art, Architecture et sociétés traditionnelles*, Cameroun, Éditions Route des Chefferies, novembre 2012.

Mveng, E., *Histoire du Cameroun, Tome I*, Yaoundé, CEPER, 1984.

Ngoh, V.J., *Cameroun 1884-1985 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.

Ngongo, L., *Histoire des institutions et des faits sociaux au Cameroun : 1884-1945, Tome I*, Berger-Levrault, Monde en devenir, 1987.

Owén, E., et Show, R., *Le développement : une conception nouvelle*, Paris, Éditions Internationales, 1974.

Simeu-Kamdem, M. et Touna Mama, *les politiques de la ville en question : à la recherche d'une meilleure gouvernance urbaine en Afrique Subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Stebe, J-M., et Marshal, H., *La sociologie urbaine*, Paris, Presses Universitaire de France, Collection Que sais-je?, 2010.

Timma, O., *Le serpent magique*, Editions Akoma Mba, 2017.

IV-THESES ET MEMOIRES

a-Thèses

-Tassou, A., "Evolution historique des villes du Nord-Cameroun (XIX^e-XX^e siècle) : des cités traditionnelles aux villes modernes. Les cas de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Mokolo, Guider et Meiganga, Thèse de Doctorat/Ph.D. en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2005.

b-Mémoires

Adjilane, A., "développement humain dans les PVD, par Adjilane Abdou, Université Mohamed, Mémoire Online, consulté le 18/11/2021.

Andang, J-L., "Station polyvalente de recherche agricole de Nkoemvon(Sud-Cameroun), Etude historique de 1945-2000", Mémoire d'Histoire Economique et Sociale, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Angonebene, M.A., "Introduction à l'étude de l'hygiène publique dans la ville d'Ebolowa

(2003-2011)’, Mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I, 2026-2027.

Avindi, J-P., ‘L’institution communale sous l’administration française : caractères et évolution des origines à 1960’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002-2003.

Bahanack, P., ‘Saisonnalité traditionnelle et morbidité : cas du paludisme à Ebolowa’, Mémoire de Géographie, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Bah, I., "développement local participatif dans le contexte de décentralisation en côte d’ivoire: le cas du chef-lieu de la Région du Nacezi (Dimkro)", Mémoire online, consulté le 18 novembre 2021

Bilanda Kane, R. J., ‘Contribution à la dynamique de l’intégration en Afrique centrale : le cas de la communauté Gabonaise de la ville d’Ebouwa 1980-2010’, Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012-2013.

Enoga Bebey, L. A., ‘État de la question des collectivités locales au Cameroun, 1941- 1996’ Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002-2003.

Essiane, E. T., ‘L’institution communale au Cameroun : Approche Historique à travers les élections municipales dans le Dja-Et-Lobo, 1950-1996’ Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999-2000.

Kamgaing Kamgaing, V., ‘L’aménagement de l’espace urbain à l’ère de la décentralisation : l’exemple des marchés de la ville de Bertoua’, Mémoire de DIPES II on Géographie, Université de Yaoundé I, 2014-2015.

Kouamen Mbatkam, M. L., ‘L’institution communale au Cameroun : le cas de la commune rurale de Bangangté (1954-2007)’, Mémoire de Maîtrise en Histoire, UY1, 2007-2008.

Macho. A., ‘ La commune de Babadjou et le problématique du développement local (1993-2013) Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014-2015.

Mengue me Nlom, N., ‘Les danses patrimoniales Bulu : des origines à 1972’, Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014-2015.

Ndin Gao Takendji, E. ‘Le processus d’urbanisation de Tcholliré : de 1798 à 2015’, Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017-2018.

Ndomilep Issin, ‘La commune de Ndikinimeki au Cameroun (1955-2009) : étude historique’,

Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Ngokou Ngomedje, E., “Inventaire des monuments dans les villes du Sud-Cameroun (1984-2003)”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2007-2008.

Nkeufi Bitnke, M.C., “Aménagement des équipements de loisir dans la ville d’Ebolowa : cas du site du Lac Municipal”, Mémoire de Master en Urbanisme Aménagement et Développement Urbain(URAMDEUR), Université de Yaoundé I, Novembre 2014.

Ondoa, F. X., “La commune au Cameroun, sa contribution au Développement économique et socioculturel : cas de Mbankomo de 1959 à 1996”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000-2001.

Pegui, Y. F., “Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun: cas de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé II”, Mémoire de Master en science économique, option économie du territoire, de développement et de la décentralisation, Université de Yaoundé II, 2012.

Togue Fotso, L., “Pouvoirs et aménagement urbain à Ebolowa: l’expérience de la municipalité”, Mémoire de DEA en Géographie, 2007-2008.

V-DÉCRETS ET LOIS

a-Décrets

Décret n°72/349 du 12 juillet 1972 portant organisation administrative de la République Unie Cameroun.

Décret n°77/85 du 22 mars 1977 fixant les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds Spéciale d’Intervention et d’Equipement Intercommunal.

b-Lois

Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

Loi n°55/1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique Equatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.

Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Loi du 1^{er} juillet 1995 portant loi des finances de la République du Cameroun.

VI-DICTIONNAIRES

Delove, J.R., et al., *Le nouveau petit robert dictionnaire alphabétique et analogique de la langue Française*, Robert, 2009.

Dictionnaire Encyclopédique, ÉDITION Quillet S.A, 1977-1988

Encyclopédia Universalis, Paris, 1985. Greffe, X., et al., *Encyclopédie économique*, Paris, ÉDITIONS ECONOMICA, 1990.

Guillien, R., et Vincent, J., *Lexique des termes juridiques*, Paris, DALLOZ, 1981.

Silem, A., et al, *Lexique d'économie*, Paris, 14^{ème} éditions, Paris, DALLOZ, 2016.

VII-SOURCES ELECTRONIQUES

www.wikipédia.org/lesthéoriesdudéveloppement, consulté le 12/01/2022.

[www.Pearson.fr/les stratégies de développement](http://www.Pearson.fr/les_stratégies_de_développement), consulté le 8/03/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.sanaga](https://fr.m.wikipedia.org/sanaga), consulté le 13/04/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.histoiredelarégionduSud](https://fr.m.wikipedia.org/histoiredelarégionduSud), consulté le 13/04/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.ebolowa\(Awe\)](https://fr.m.wikipedia.org/ebolowa(Awe)), consulté le 15/05/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.foretsintercommunalescameroun](https://fr.m.wikipedia.org/foretsintercommunalescameroun), consulté le 11/06/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.sitestouristiquesdusud](https://fr.m.wikipedia.org/sitestouristiquesdusud), consulté le 7/6/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.charlesassale](https://fr.m.wikipedia.org.charlesassale), consulté le 12/05/2022.

[Https://fr.m.wikipedia.org.samuelenammba](https://fr.m.wikipedia.org.samuelenammba), consulté le 12/05/2022.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
DÉDICACES	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS	v
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1. PRÉSENTATION DU SUJET	1
2.1. Raisons du choix du sujet	2
2.2. Intérêts du sujet	2
3. CADRE SPATIOTEMPOREL	3
3.1. Cadre spatial	3
3.1. Cadre temporel.....	3
4- DÉFINITION DES CONCEPTS	4
5. CADRE THÉORIQUE	6
6. OBJECTIFS.....	7
7. LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE	8
8. PROBLÉMATIQUE	12
9. MÉTHODOLOGIE	12
10. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	13
CHAPITRE I : DES DONNÉES PHYSIQUES A LA NAISSANCE DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOWA	16
I. LES DONNÉES PHYSIQUES	18
1. Position géographique	18

2. Climat et relief	18
a. Climat.....	18
b. Relief	20
3. Sol et hydrographie	22
a- Sol.....	22
b- Hydrographie.....	22
4. Végétation et faune.....	23
a- Végétation.....	23
b- Faune.....	24
II. LES DONNÉES HUMAINES.....	24
1- Historique du peuplement	24
a- Migration et implantation des Boulou dans leur site actuel	25
b- Organisation socio- économique et culturelle des Boulou	30
2- Reconfiguration du peuplement.....	31
III- DE LA CRÉATION A L'ÉVOLUTION DE LA COMMUNE URBAINE	
D'EBOLOWA.....	35
1- Historique de l'institution communale au Cameroun	36
2- Genèse de la Commune Mixte Urbaine d'Ebolowa (1947-1958)	37
3- De la Commune de plein exercice à la Commune Urbaine d'Ebolowa :(1958-1987)	40
4- Organisation et fonctionnement de la commune Urbaine d'Ebolowa	44
a- Organisation.....	45
b- Fonctionnement	48
CHAPITRE II : ATOUTS ET RESSOURCES FAVORABLES AU	
DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOLOWA.....	52
I. LES ATOUTS ÉCONOMIQUES	53
1. L'agriculture et l'exploitation forestière	53
2. L'élevage et la chasse.....	57

3. Le commerce et l'artisanat	60
4. Transport et tourisme	61
II. LES ATOUTS SOCIAUX	67
1. Cohabitation pacifique, ethnique et religieuse	67
3. Les infrastructures sanitaires	70
4. Infrastructures culturelles	73
III. LES RESSOURCES DE LA COMMUNE	74
1. Le budget communal	75
2. Les revenus de la commune	75
3. L'aide des partenaires	78
CHAPITRE III : LES ŒUVRES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA COMMUNE	
URBAINE D'EBOWA DE 1947 À 1996.....	81
I. LES RÉALISATIONS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.....	82
1. La construction et l'aménagement des routes.....	82
2. Promotion de l'activité de transport	87
3. Création des marchés et assistance aux agriculteurs	92
4. Promotion de l'activité touristique	100
II. LES RÉALISATIONS AU PLAN SOCIAL	103
1. La construction des établissements scolaires	104
2. La construction des hôpitaux.....	108
3. La construction des points d'eau.....	111
4. Création des lotissements et lutte contre l'insalubrité	112
III. RÉALISATIONS AU PLAN CULTUREL	114
1. Création d'un espace culturel.....	114
2. Création d'une bibliothèque municipale	115
3. La construction des infrastructures sportives.....	116

CHAPITRE IV : LES PROBLÈMES ENTRAVANT LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE URBAINE D'EBOWA ET ESQUISSE DE SOLUTIONS.....	118
I. LES PROBLÈMES D'ORDRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE.....	119
1. Les problèmes d'ordre politique	119
a- Le problème de transfert de compétence et de ressources.....	119
b- La mauvaise gouvernance locale	122
2. Les problèmes d'ordre économique	123
a- L'insuffisance d'accompagnement des agriculteurs et le mauvais état du réseau routier.....	123
b- Inexistence du secteur industriel.....	125
II- PROBLÈMES D'ORDRE SOCIO-CULTUREL	126
1- L'incivisme des citoyens et des agents communaux.	126
a. L'incivisme des citoyens	126
b. Incivisme de certains agents communaux	130
2- La mauvaise gestion des ressources humaines communales et le problème d'insalubrité	130
a- La mauvaise gestion des ressources humaines.....	130
b- Le problème d'insalubrité.....	131
II. ESQUICES DE SOLUTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DE LA GESTION COMMUNALE	133
1- Les solutions d'ordre politique et économique	133
a- Les solutions d'ordre politique.....	133
b- Les solutions d'ordre économique.....	136
2- Solutions d'ordre socio-culturel	136
a- La lutte contre l'incivisme	137
b- Lutte contre la mauvaise gestion du personnel communal et contre l'insalubrité dans la ville	139

CONCLUSION GÉNÉRALE	141
ANNEXES.....	144
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	154
TABLE DES MATIÈRES	164